

LANGUE

ET SOCIÉTÉ



La dualité linguistique

LA CONFIANCE SE DÉMONTRE PAR DES ACTES !

LE COMMISSARIAT ET LA JEUNESSE

LES LAURÉATS DU GRAND CONCOURS

Grand reportage :
**LA CAPITALE DU CANADA
EST-ELLE BILINGUE ?**

*La dualité linguistique***La confiance se démontre
par des actes !**

La reconnaissance accrue de notre dualité linguistique n'est pas capable à elle seule de sauver le Canada, mais sans elle il irait sûrement à sa perte.

L'Accord du lac Meech n'était pas sitôt mort que certains se réjouissaient à la perspective de voir enfin disparaître le français des boîtes de céréales, sinon d'un Canada dont le Québec serait exclu, pendant que d'autres appelaient l'indépendance de leurs vœux. Tout en rejetant ces extrêmes, beaucoup de Canadiens sont inquiets et s'interrogent à juste titre. Vingt ans de progrès substantiels mais inachevés dans la reconnaissance multiforme de la dualité linguistique canadienne risquent-ils d'être remis en cause? Nos minorités, qui croyaient enfin voir le bout du tunnel, sont-elles à nouveau menacées? Il faut avoir le courage de poser ces questions brutalement et d'y répondre avec lucidité. Irons-nous jusqu'à renier notre héritage linguistique et culturel? Une telle dilapidation est presque impensable tant elle comporterait de folie. Faut-il rappeler que nos droits linguistiques, gagnés de haute lutte, sont selon les termes même de la Cour suprême « un genre bien connu de droits de la personne »? S'attaquer à ces droits serait s'attaquer à nos valeurs fondamentales... à notre liberté, à notre tolérance.

Mais de la crise que nous vivons peuvent aussi surgir de nouvelles options pour le pays, de nouveaux aménagements qui lui seraient bénéfiques. Nous avons cru et affirmé sans relâche depuis le 6 juin 1987 que l'Accord du lac Meech, en confirmant le caractère combien distinct du Québec, en garantissant l'avenir de notre seule province à majorité francophone, consolidait à jamais son appartenance à l'ensemble canadien. Malgré certaines lacunes auxquelles on aurait pu remédier par la suite, nous y voyions un progrès réel en ce qui concerne la dualité linguistique et le statut des minorités. Il est encore trop tôt pour mesurer les conséquences de son échec. Quant à ses

causes, comme nous l'avons démontré dans un article de notre dernier numéro, elles nous semblent plutôt imputables à la formule d'amendement constitutionnel applicable à cet accord qu'à un prétendu rejet du Québec « par le Canada anglais ». Nous espérons fermement que le Canada saura conserver sa cohésion. La pleine reconnaissance de sa dualité linguistique dans toutes ses dimensions en est l'un des principaux éléments.

Dans les mois et les années à venir, il faudra mettre tous nos efforts de volonté, d'imagination et de persévérance pour sauvegarder ces acquis et pour construire l'avenir. Un gage de notre confiance dans notre pays sera non seulement la préservation des garanties fondamentales de nos régimes linguistiques fédéraux et provinciaux, mais leur consolidation effective. N'est-il pas dans l'intérêt de toutes les communautés de tenir ces protections pour intangibles? La démographie, les besoins, les attentes en la matière n'ont pas changé. Il serait injuste, scandaleux que les francophones hors Québec et les anglophones au Québec (qui numériquement s'équivalent presque) ne soient que des pions sur l'échiquier et puissent devenir les otages impuissants de notre conjoncture constitutionnelle. Il faut donc parier sur nos possibilités de respect mutuel comme fondement à toute entente entre nos communautés.

Le climat est-il aussi délétère que beaucoup le pensent? Heureusement, au moment où ces lignes sont écrites, au début juillet, seule la Saskatchewan semblait remettre en cause certaines décisions

L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

(suite à la page 4)

**LANGUE
ET SOCIÉTÉ**

Publiée par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, qui est aussi président du comité de rédaction, cette revue trimestrielle entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Elle s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

Rédaction

Rédacteur en chef

Claude Savoie

Rédacteur adjoint

John Newlove

Révision et correction

Lyne Ducharme

Entretiens et reportages

Tom Sloan

Collaborateurs sectoriels

*Jean Fahmy, Ghislaine Frappier, Sarah Hood,**Jean-Claude Le Blanc, Michael O'Keefe,**Jacques Robichaud*

Attaché de presse

Jan Carbon

Traduction

Les Productions Brabant enr.

Coordonnatrice de la rédaction

Monique Joly

Directrice artistique

Rachel Dennis

Montage

Thérèse Boyer, Danielle Claude

Informatique

Craig Mackay

Linotronie

Sincar Typesetting Inc.

Imprimerie

Dolco Printing

Administration

Directrice des communications

Marilyn Amendola

Chef, Promotion et marketing

Margo Gladwin

Agente, Promotion et marketing

Lynn O'Keefe

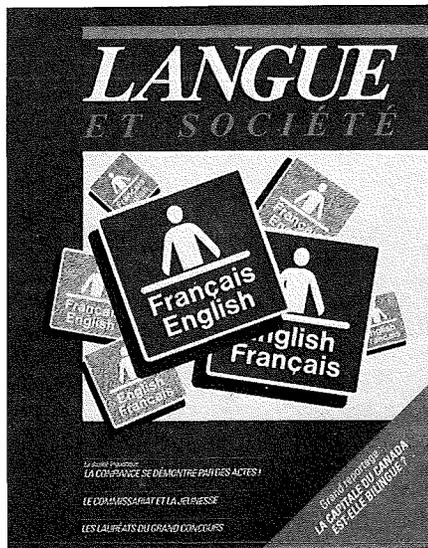
Abonnements

Hélène Léon

Langue et Société est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnement et Services Canada 1990
Imprimé au Canada
ISSN 0709-7751



Notre couverture :

Aller de l'avant avec la relance du régime linguistique, c'est l'appel urgent que fait *Langue et Société* aux gouvernements et à tous les intéressés, afin de rétablir la confiance en l'avenir du Canada. Le symbole des langues officielles conçu par le Conseil du Trésor reflète bien ce message.

Remarque : Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

Langue et Société
Commissariat aux langues officielles
Ottawa, Canada
K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE ET SOCIÉTÉ

L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

La dualité linguistique
La confiance se démontre par des actes ! 2

LA SCÈNE NATIONALE

Le Canada dans le contexte mondial : quelle sera l'issue ? 5

Les Canadiens sont-ils fiers de leur pays ? 7

Un nouveau-né qui rue dans les brancards
Dialogue Canada 8

Démographie
La position du français s'améliore, la proportion de francophones décroît 9

Le grand concours 12

La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles
Pour le service au public, le gouvernement fédéral avance à pas de tortue 14

Au Conseil des Arts
Priorité au talent dans la dualité linguistique 15

Revue de presse
Un superbe moment pour bouger 17

LE COMMISSARIAT

D'Iberville Fortier en Europe 20

Les jeunes croient-ils au Canada ? 21

L'ombudsman linguistique à l'œuvre 23

LES RÉGIONS

Une région... particulière 25

L'ÉDUCATION

Progrès, délais et statu quo
L'éducation des minorités après l'arrêt de la Cour suprême 31

LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le quadrilinguisme en Suisse, présent et futur 36

LE COURRIER

37

LA LECTURE

André Laurendeau et Jean-Louis Gagnon
Les artisans de la dualité linguistique 38

UNE QUESTION DE LANGUE

Les sinistres californiens 40

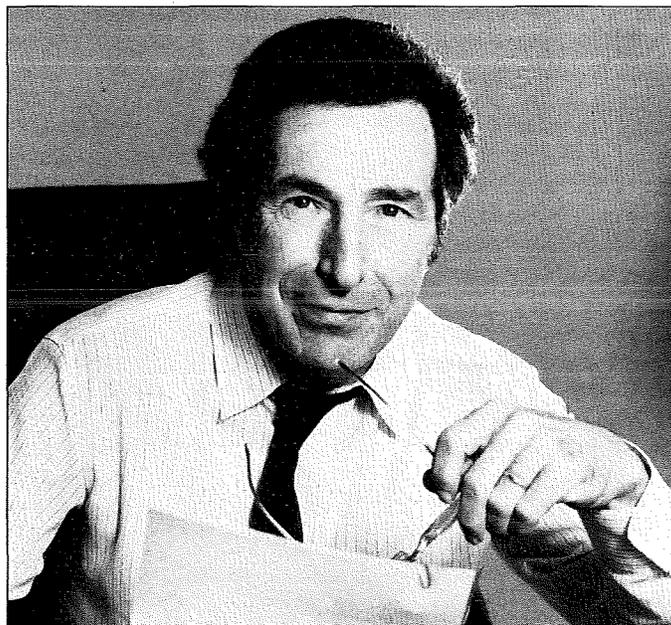
L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

(suite de la page 2)

relatives à l'application des droits scolaires pourtant constitutionnels — et confirmés par la Cour suprême il y a à peine quelques mois — de la minorité francophone dans sa province. Le Premier ministre du Québec, dès son discours du 23 juin, donnait le ton juste en parlant de la préparation de l'avenir de sa province : « Il faudra tenir compte [...] du dynamisme de nos communautés culturelles, du rôle historique et irremplaçable au Québec de la communauté anglophone de même que de l'aide que nous pouvons apporter aux communautés francophones à l'extérieur du Québec. » Les Franco-Colombiens, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, la ville de Vancouver et le Québec inauguraient le 15 juin une nécessaire Maison de la francophonie à Vancouver. Le gouvernement de cette province avait aussi annoncé peu de temps auparavant son intention de mettre sur pied un comité pour assurer la mise en œuvre des droits scolaires de sa minorité francophone. Le Manitoba entreprenait également des démarches dans ce sens.

Le ministre de l'Éducation de l'Ontario annonçait dans les premiers jours de juillet la création d'une commission, pour compléter le système de gestion autonome des écoles francophones. Le Québec poursuit ses efforts pour assurer les services sociaux et de santé en langue anglaise garantis par sa loi 142. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick espèrent toujours voir aboutir prochainement les démarches entamées en vue de reconnaître l'égalité des communautés linguistiques de leur province. D'ailleurs, les

assises démographiques et sociales de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, tout comme celles de l'Ontario, semblent si solides qu'il est inimaginable qu'un vent contraire vienne les



ébranler. D'autres provinces, et notamment l'Île-du-Prince-Édouard, ont également des politiques et des réalisations à signaler. Elles ne perdraient rien à accélérer le pas. La réforme de notre régime linguistique a provoqué « une révolution des mentalités », selon l'historien Blair Neatby. Pourquoi ne pas la mener jusqu'au bout ? Qu'aurions-nous à gagner en nous retranchant dans les attitudes et les comportements du passé ?

Monsieur Mulroney déclarait dans son discours sur l'échec de l'Accord du lac Meech que son gouvernement allait établir des programmes destinés à rapprocher les Canadiens et « à jeter des ponts entre les solitudes dans lesquelles tant de nos concitoyens anglophones et

francophones demeurent confinés ». C'est bien ! Mais six ans ont passé depuis le discours du Trône qui promettait un renouveau du régime linguistique, trois ans se sont écoulés depuis le dépôt d'un projet de nouvelle *Loi sur les langues officielles*, deux ans depuis la proclamation de son entrée en vigueur. Le Secrétariat d'État a certes fait preuve d'une nouvelle vigueur pour venir en

pour demander « instamment au gouvernement de soumettre au Parlement l'avant-projet de réglementation dans les plus brefs délais... »

Il est grand temps que le gouvernement fédéral affirme haut et clair dans les faits sa confiance et son engagement dans l'avenir du pays en se dotant d'un plan d'ensemble, en faisant adopter la réglementation nécessaire, en émettant les directives et en procédant aux réaménagements nécessaires qui feront de la *Loi sur les langues officielles* l'instrument de justice et de conciliation qu'elle doit être. Loin d'être un lit de Procuste, la législation linguistique nationale a surtout visé à donner leur dû à nos communautés de langue officielle, à commencer par les millions de contribuables québécois, et à corriger les inégalités de fait dans le statut du français et de l'anglais. Le gouvernement fédéral a un rôle légitime et capital à exercer dans ce domaine, il doit le faire activement, avec courage et au plus vite.

Nous publions dans ce numéro de vibrants témoignages de Canadiens et de Canadiennes à l'endroit de leur pays. Ceux-là et beaucoup d'autres ont foi en son avenir et dans la valeur de sa dualité linguistique. Ils croient en notre vouloir-vivre collectif. Dans un sondage mené au début de juillet par *Réalités canadiennes* pour le compte du quotidien *Globe and Mail* et de la chaîne anglaise de Radio-Canada, malgré l'écart plus marqué entre les deux communautés linguistiques, deux tiers des Canadiennes et Canadiens indiquaient qu'ils appuyaient toujours la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles partout au Canada.

Au gouvernement fédéral, aux provinces, nous demandons d'avoir la même confiance. Et la confiance, cela se démontre par des actes. ■

Le Canada dans le contexte mondial : quelle sera l'issue ?

John Halstead*

Il est paradoxal qu'en cette seconde moitié du XX^e siècle, alors que le monde se transforme en un « village global », l'on privilégie de plus en plus les droits individuels et collectifs. D'une part, il y a un mouvement vers la centralisation : les États coopèrent de plus en plus étroitement afin de créer, à l'échelle internationale, les mécanismes et les institutions nécessaires pour répondre aux exigences de l'interdépendance. D'autre part, il existe aussi une tendance à la décentralisation, tandis que les États cherchent à répondre aux exigences individuelles ou collectives de citoyens qui se sentent laissés de côté ou brimés par une bureaucratie anonyme, distante et favorable à l'homogénéisation.

Ces tendances ont eu un effet particulièrement marqué sur le Canada. Dans l'intérêt de la coopération internationale, le Canada a accepté, sur le plan pratique, des limites à sa liberté d'action nationale. En même temps, on a accompli au pays des progrès significatifs en ce qui a trait à la consécration, par la loi, des droits inaliénables de la personne, et à la reconnaissance du fait que la domination de la majorité doit être équilibrée par le respect des valeurs et des intérêts de la minorité. En vertu de ces deux orientations,

cependant, on a mis de côté la définition des intérêts canadiens comme tels, que ce soit en faveur d'intérêts internationaux plus larges ou des intérêts plus étroits d'individus ou de groupes.

Ainsi, on n'a guère accordé d'attention au revers de la médaille : en premier lieu, au fait qu'un membre de la communauté internationale peut contribuer de la façon la plus efficace à la coopération internationale en se fondant sur une identité solide et sur son propre bien-être; deuxièmement, au fait que les droits des minorités sont associés à des responsabilités envers la collectivité qui les englobe; et troisièmement, au fait que les droits de la personne sont assortis de responsabilités sociales. Il s'agit là d'une question d'équilibre. La liberté des individus de faire ce que bon leur semble doit être équilibrée par la liberté des autres d'en faire autant, ce qui entraîne pour chacun la nécessité d'accepter certaines limites. Il en va de même pour les minorités. En dernière analyse, l'agrégation des droits des individus et des minorités serait vouée à l'échec si elle avait pour effet de rendre impossible le maintien de la solidarité collective nécessaire à la sauvegarde de ces droits, d'une part, et à la promotion de la coopération internationale, d'autre part.

En pratique, c'est la définition de la collectivité qui constitue, bien sûr, la question critique. Quelles doivent en être les composantes? Quels critères faudrait-il lui appliquer? Langues et ethnies doivent, de toute évidence, faire partie de l'équation, et il ne faudrait pas les sous-estimer. Mais il importe aussi de tenir compte d'autres éléments tels que la géographie et l'histoire, les valeurs politiques et sociales et les intérêts économiques. En l'absence de ces facteurs, ni la langue ni l'appartenance ethnique ne peuvent suffire à garantir la cohésion de la collectivité. À mon avis, le facteur essentiel de la définition d'une collectivité et du maintien de sa cohésion réside dans le sentiment éprouvé par ses membres que leurs points communs sont plus importants que les facteurs qui les divisent, et que la collectivité constitue le meilleur moyen de protéger leurs valeurs communes et de satisfaire leurs besoins communs sans payer un prix trop élevé ou encourir des risques inacceptables.

Comment les diverses populations qui habitent l'espace dit canadien peuvent-elles, alors, définir leur collectivité (ou collectivités) en Amérique du Nord? Doit-on se fonder sur l'appartenance à un groupe ethnique, à l'un des deux principaux groupes linguistiques, à une province, à un Commonwealth canadien ou à une zone économique nord-américaine? Il existe des arguments en faveur de chacune de ces formules. Les peuples autochtones, par exemple, peuvent légitimement prétendre à assumer leur propre gouvernement, même si les facteurs

économiques imposent des limites, en pratique, sur cette indépendance. Les francophones du Canada, qui se perçoivent comme une minorité non seulement au Canada mais également au sein de la majorité anglophone de l'Amérique du Nord, se sentent évidemment le plus profondément enracinés au Québec où ils forment une société distincte et une majorité politique. La situation des anglophones du Canada est plus compliquée, d'une part parce que leur identité est morcelée par l'appartenance à une province, à une région et au pays lui-même, et d'autre part parce que l'immigration récente est venue augmenter encore leur diversité. Et, pour les Canadiens en général, l'Amérique du Nord devient une région de plus en plus intégrée, non seulement sur le plan économique mais également du point de vue culturel et même social, à cause du caractère complexe et envahissant de la relation canado-américaine et de l'influence de la circulation des personnes, des biens et des idées entre les deux pays.

Bref, le Canada n'est pas formé d'une majorité et d'une minorité, mais d'un grand nombre de minorités dont aucune ne peut jouer un rôle déterminant sur le plan politique, à moins de former une coalition avec d'autres. Mais le Canada constitue à son tour une minorité en Amérique du Nord : s'il offre apparemment avec la majorité américaine de fortes similitudes, il existe entre les deux d'importantes différences qui proviennent non seulement de notre dualité linguistique mais également de notre géographie et de notre histoire, de nos valeurs sociales et politiques, de notre



*Avant de prendre sa retraite du corps diplomatique, John Halstead a été ambassadeur du Canada en République fédérale d'Allemagne de 1975 à 1980 et à l'OTAN, à Bruxelles, de 1980 à 1982. Il enseigne à la School of Foreign Service de l'Université Georgetown à Washington et à la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton d'Ottawa.

composition culturelle et de nos intérêts économiques. Ce sont ces traits distinctifs qui ont constitué, jusqu'à présent, le ciment de notre confédération d'éléments épars.

La création du Canada a constitué un défi non seulement à la « destinée manifeste » des États-Unis, mais aussi à la géographie, et les Canadiens se sont montrés prêts jusqu'ici à assumer les coûts économiques de leur identité. L'expérience historique du Canada est fondée sur l'évolution plutôt que sur la révolution : les Canadiens ont gagné leur indépendance par la négociation plutôt que par les armes, et ils ont atteint l'unité nationale par le rapprochement de deux peuples dont l'inimitié était séculaire et qui ont dû renouveler leur entente à plusieurs reprises en s'accordant des concessions réciproques. Ainsi, les Canadiens ont choisi de « vivre » avec leurs problèmes alors que les Américains ont préféré les « résoudre », en employant parfois la force. Les concepts politiques canadiens ne sont pas les mêmes que ceux des Américains : tandis que la Constitution américaine évoque « la vie, la liberté et la recherche du bonheur », le Canada évoque « la paix, l'ordre et le bon gouvernement ». Le « fait français » et la mosaïque multiculturelle différencient également le Canada du creuset américain. Enfin, les intérêts internationaux du Canada sont liés en premier lieu au commerce et à l'aide plutôt qu'à la stratégie et à l'idéologie.

Le processus d'intégration nord-américain dans lequel le Canada est engagé est pourtant difficile à gérer à cause de l'ouverture de notre société et de l'asymétrie de la relation bilatérale, fondée sur les écarts entre le poids respectif des deux pays et la connaissance qu'ils ont l'un de l'autre. Non seulement le Canada est-il une minorité en Amérique du Nord, mais encore ne dispose-t-il

même pas des leviers politiques offerts aux minorités au Canada pour faire valoir leur point de vue. S'il existe en effet un électorat québécois qui se fait entendre à Ottawa, il n'y a pas d'électorat canadien dont le poids se fasse sentir à Washington.

Dans le passé, le Canada a tenté de résoudre ce problème par une double politique : coopération avec les États-Unis dans les domaines où cela pouvait être bénéfique pour les deux pays, restriction de l'influence américaine là où elle risquait de nuire à l'identité et à l'indépendance canadiennes. Mais au cours des dernières années, cet équilibre a été rompu en faveur d'une coopération toujours plus étroite et on a renoncé à tout effort pour restreindre l'influence américaine. En même temps, les forces centrifuges se sont affirmées au sein du Canada au détriment des forces centripètes.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Il ne fait aucun doute que nous devons réinventer notre confédération : la question essentielle est de savoir si nous la fonderons sur une collectivité capable de sauvegarder l'ensemble des droits des individus et des minorités, et de jouer sur la scène mondiale un rôle correspondant aux valeurs et aux intérêts que nous partageons en tant que Canadiens, ou si nous allons nous diviser en collectivités plus petites dont aucune, quelle que soit sa langue, ne peut espérer affronter avec succès la domination de la majorité américaine sur notre continent. Pour ma part, je demeure profondément convaincu que les Canadiens sauront relever le défi historique qui leur est proposé, et qu'en cours de route ils parviendront non seulement à améliorer leur propre condition, mais aussi à donner au monde un exemple de tolérance et de démocratie. ■

(Traduit de l'anglais)

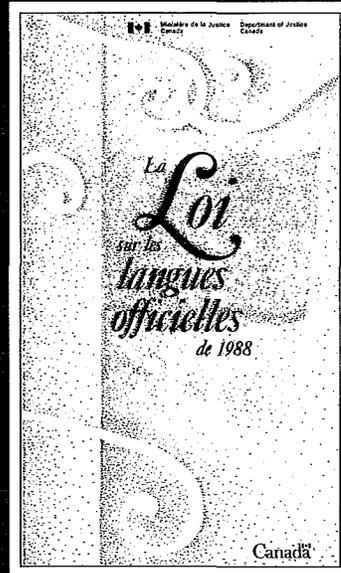
Vient de paraître :

Le ministère de la Justice publiait au printemps une petite brochure intitulée *La Loi sur les langues officielles de 1988*. Ce texte expose les buts de la Loi et donne un aperçu de sa teneur en relatant ses principales dispositions.

Le document résume les parties de la Loi qui traitent des actes législatifs et autres, de l'administration de la justice, des modifications et précisions apportées au Code criminel, du service au public et de la langue de travail, de la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, de la promotion des langues officielles ainsi que du recours judiciaire.

Par contre, la brochure, curieusement, ne fait aucune mention de plusieurs autres aspects importants de la Loi au chapitre du service au public et de la langue de travail. Ainsi, aucune référence n'est faite à l'article 26 (Réglementation en matière de santé et de sécurité publiques), à l'article 28 (Offre active), à l'article 30 (Mode de communication) et au paragraphe 35(2) (Régions désignées du Canada).

Bien que le document signale que « les notions de demande importante et de vocation du bureau seront précisées par règlements », rien n'y indique que la plupart des dispositions de la Loi relatives à la langue de service sont présentement en vigueur et doivent recevoir application même en l'absence de réglementation. De plus, le document ne mentionne pas le fait que les dispositions relatives à la langue de travail sont déjà en vigueur « dans les régions énumérées dans la circulaire n° 1977-46 du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique du 30 septembre 1977 », comme le confirme d'ailleurs le paragraphe 35(2) de la Loi.



Les Canadiens sont-ils fiers de leur pays ?

Michael O'Keefe

Comme disait l'oracle de Delphes « Connais-toi toi-même », les Canadiens semblent toujours à la recherche de leur identité. Au sein de l'élite, on ressent le besoin d'une ligne Maginot culturelle pour se protéger de l'influence américaine. Pourtant, le citoyen ordinaire semble voir la culture et l'identité canadiennes du même œil que l'huile de foie de morue : c'est bon pour la santé, mais pas très agréable au goût. Une étude récente, qui a voulu sonder l'âme canadienne, pose une question dont la réponse ne va pas de soi : « Les Canadiens sont-ils fiers de leur pays ? »

Les auteurs de l'étude, commandée par le Conseil pour l'unité canadienne, ont eu recours à la technique du groupe-discussion; ainsi les résultats, tout en offrant des aperçus de grande valeur, ne permettent pas de généralisations touchant l'ensemble de la population. Organisme sans affiliation politique, le Conseil pour l'unité canadienne fut fondé en 1964 par des gens d'affaires francophones et anglophones en vue de promouvoir l'unité nationale et d'encourager une plus grande fierté à l'égard du Canada. Dans le cadre de l'étude, 12 groupes se sont réunis dans cinq villes, soit Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La rencontre d'Ottawa a réuni des jeunes provenant des diverses régions du pays. Parmi les 115 participants aux discussions, on ne trouvait que 18 francophones (16 p. 100) et on dénombrait 38 personnes nées à l'étranger (33 p. 100) et 47 femmes (41 p. 100).

Selon une étude, le Canada est aux prises avec de graves problèmes d'unité, d'identité et même de fierté nationale.

Des contradictions

Les opinions exprimées par les participants soulèvent un certain nombre de contradictions. Ainsi, l'étude rapporte que le bilinguisme n'est pas perçu comme une source de fierté parce que les Canadiens ne sont pas véritablement bilingues. Pourtant, les gens se plaignent d'être obligés d'apprendre le français alors qu'ils n'auront pas l'occasion de l'utiliser. Un Canada réellement bilingue est apparemment conçu comme un objectif valable. On est favorable à la diversité, notamment à la diversité culturelle, et au fait que la société canadienne ne soit pas un « creuset »; cependant, le multiculturalisme est considéré comme un obstacle au renforcement de l'identité et de l'unité nationales. De plus, tout en réprouvant le laxisme de la politique d'immigration du Canada, les répondants évoquent souvent le fait que la population canadienne est très petite eu égard aux dimensions du territoire. Les Canadiens nés à l'étranger emploient malaisément le mot « fierté » lorsqu'on leur demande de décrire leur attitude envers le Canada; ils préfèrent parler de « joie », de « bonheur » et de « reconnaissance ». Les répondants sont fiers des programmes sociaux, mais ils se plaignent des impôts élevés, comme si les deux phénomènes n'allaient pas de pair.

Le leadership

On a formulé un certain nombre de commentaires sur la nature et la qualité du leadership actuel au Canada. Bon nombre de répondants ont exprimé le désir d'un leadership plus fort et d'un projet national plus clair, et on était manifestement mécontent de ce qu'on considérait la faiblesse des dirigeants actuels. Les Canadiens craignent la décentralisation excessive qu'ils associent à l'Accord du lac Meech; celui-ci risquait, d'après eux, d'affaiblir l'unité nationale. Beaucoup de répondants ont dit que la loi du Québec sur l'affichage avait pour effet de diminuer l'unité nationale. Enfin, la nostalgie à l'endroit de Pierre Elliott Trudeau constitue un leitmotiv de l'étude : d'après les répondants, c'était un Canadien qui leur inspirait de la fierté.

Le point de vue des francophones

Même si les participants francophones n'étaient pas nombreux, les résultats de l'enquête sont affligeants pour qui se soucie de l'avenir et de l'unité du Canada. La fierté d'être canadien ne s'exprimait qu'avec réticence chez les francophones, à moins d'être tout simplement absente. Les répondants de langue française n'ont dit éprouver aucune fierté ou affection à l'endroit de l'hymne national. Les Canadiens qui leur inspirent de la fierté sont, pour la plupart,

des Québécois. L'étude a fait apparaître que les francophones avaient peur d'être « envahis par les autres » et qu'ils éprouvaient des sentiments de rancœur et d'aliénation à l'endroit des Canadiens anglais. Plusieurs jeunes francophones ne ressentent aucune appartenance au Canada; comme le disait l'un d'entre eux, « le Canada, c'est un autre monde ». Tous les répondants francophones ont dit qu'ils étaient d'abord et avant tout Québécois.

Trois solutions

En conclusion, l'étude indique que le Canada fait face à de graves problèmes en ce qui a trait à l'unité, à l'identité et même à la fierté de ses citoyens. Les répondants ont proposé trois solutions. D'abord, en multipliant les échanges entre les deux cultures fondatrices, on pourrait amener les gens à s'accepter davantage. Ensuite, en encourageant les voyages au pays, on pourrait assurer une meilleure connaissance du Canada et promouvoir le sentiment de l'appartenance nationale. Enfin, il faudrait améliorer l'enseignement de l'histoire du Canada, les jeunes ayant manifesté à cet égard une ignorance marquée. À ce propos, compte tenu du fait que même les auteurs de l'étude croient que la bataille de Vimy fut livrée pendant la Deuxième Guerre mondiale, il faut peut-être conclure qu'il y a lieu pour tous les Canadiens d'approfondir leur connaissance de l'histoire canadienne. À n'en pas douter, ils se rendraient alors compte que les Canadiens ont toujours eu l'habitude de se poser des questions sur eux-mêmes. ■ (Traduit de l'anglais)

Un nouveau-né qui rue dans les brancards

Dialogue Canada

Michel Beuparlant*

John Trent croit en un Canada uni d'est en ouest. Il ne croit cependant pas qu'il se trouve de politicien capable de guider le pays à travers la crise qui le secoue présentement.

Non, parce qu'à son avis tous les politiciens en présence, incluant le nouveau chef libéral Jean Chrétien, accordent plus d'importance à la partisanerie qu'à la nouvelle réalité sociale du pays dans leurs priorités.

Mais M. Trent refuse d'abdiquer et il a décidé d'y mettre du sien, de faire sa part pour que le Canada demeure une fédération de provinces et territoires, incluant le Québec.

Directeur du département des sciences politiques à l'Université d'Ottawa, M. Trent ne voit qu'un moyen pour le Canada d'en sortir et c'est le dialogue. Aussi a-t-il contribué à la fondation d'un organisme non partisan qui se veut le forum où chacun pourra échanger ses vues et même « se vider le cœur » pour que les Canadiens en arrivent à se comprendre. Il s'agit de Dialogue Canada.

A priori on pourrait penser que ce nom s'inspire de la conférence Dialogue Nouveau-Brunswick que le gouvernement McKenna parrainait l'année dernière et dont l'objectif était justement d'amener les jeunes de toutes les cultures et convictions politiques de cette province à se parler. Ce n'est pas le cas.

En fait, Dialogue Canada est le titre du cours de langue de la

fonction publique fédérale qui a donné la permission à l'organisme de l'utiliser. Ce nom fut choisi au cours d'une séance de remue-méninges réunissant un noyau de personnes convaincues comme M. Trent du besoin d'un dialogue. À cette occasion, une centaine de noms avaient été proposés dont celui de Tolérance Canada.

Dialogue Canada est né de ce que M. Trent appelle le « mouvement d'intolérance » qui a balayé le pays l'année dernière et au début de cette année. Pensons à APEC, cette alliance ontarienne pour la préservation de l'anglais au Canada dont le nombre de membres est soudainement passé de 5 000 à 35 000. Pensons aussi à la Confederation of Regions (COR) ou au « brûlage » du drapeau fleurdelysé à Brockville. Monsieur Trent décèle aussi de l'intolérance dans les attitudes politiques à l'égard des autochtones de même que dans les lois québécoises limitant les anglophones au plan scolaire ou dans l'expression de leur culture. Puis, plus récemment, la profanation de cimetières juifs a illustré selon lui une autre forme particulièrement virulente d'intolérance.

Mais ce qui, pour M. Trent, aura été ici la goutte qui a fait déborder le vase fut la vague de proclamations d'unilinguisme anglais dans les municipalités de l'Ontario, vague qui a pris naissance dans le nord de la province, à Sault-Sainte-Marie et à Thunder Bay et qui a atteint 27 villes. Sa réaction fut de s'exprimer par l'opinion du

lecteur dans plusieurs journaux, ce qui lui a valu un déluge de correspondance qu'il a classée dans deux chemises. Une d'entre elles, de plus d'un pouce d'épaisseur, contient des lettres d'appui, l'autre est aussi épaisse et contient des messages injurieux parfois même vulgaires, mais qui font tous, selon le



John Trent

politicalogues, davantage preuve d'une nouvelle intolérance s'imprégnant dans le tissu social canadien.

Une de ces lettres, publiée en février, n'avait rien d'équivoque quant à son sentiment : « J'en ai assez ! Je ne peux pas avaler les décisions comme celle du conseil municipal de Sault-Sainte-Marie et d'autres villes ontariennes, des décisions dont l'étroitesse d'esprit et la bigoterie menacent les fondements mêmes de notre beau pays. Le temps est arrivé de contre-attaquer. »

Déjà, au moment de cet écrit, il disait avoir à l'esprit l'émergence d'un organisme

non partisan pouvant aller combattre l'intolérance sur le terrain en donnant de l'information aux agresseurs pour susciter la compréhension et le dialogue. Dans la région de Hull-Ottawa, ceux qui l'appuient se font membres de l'éventuel organisme.

C'est en juin que M. Trent, à titre de président, et d'autres éminents Canadiens annonçaient la fondation de Dialogue Canada. Quelques jours plus tard, l'entente constitutionnelle du lac Meech subissait un retentissant échec. S'ensuivit une manifestation sans précédent de nationalisme au Québec dans le cadre de la Saint-Jean-Baptiste : un signe du durcissement des positions recelant encore de l'intolérance.

Dialogue Canada subit avec un certain succès un premier test le 4 juillet à l'occasion d'une première assemblée générale. De la centaine de participants, la majorité provenait de la région de la capitale nationale mais il s'en trouvait aussi de Montréal, de Toronto et de Kingston. Il y avait même quelques représentants de l'APEC. Cette assemblée « multiethnique », rapporte M. Trent, a même été houleuse, chacun tenant à sa vision du pays. Mais à la fin les gens dialoguaient, « le débat était harmonieux ». C'est ce qu'on recherche, ajoute-t-il avant de souligner qu'il a parfois été lui-même tenté de bâillonner des interlocuteurs. Et, dans le souffle suivant, il reconnaît que les gens « n'ont pas beaucoup d'occasions de défolement ».

Au cours de cette assemblée, l'organisme s'est donné un pied à terre, à savoir le casier postal 595, Aylmer (Québec) J9H 6L1. Il a aussi décidé de lancer une campagne nationale de recrutement de membres qui se fera probablement par courrier et par téléphone (une ligne 900). L'organisme souhaite aussi établir des bureaux à travers

*Michel Beuparlant est journaliste au journal *Le Droit* d'Ottawa.

le pays. De plus, il dirigera un programme d'activités qui feront connaître Dialogue Canada. Entre autres, une conférence d'une journée sur la question nationale est prévue à l'automne.

John Trent reconnaît que le défi à relever par Dialogue Canada est considérable et il refuse de se laisser emporter par un optimisme démesuré. Il préfère demeurer réaliste et veut continuer d'agir « parce que, dit-il, je sais que le pays a besoin de cet organisme ».

Ce faisant, il ne voudra pas imposer à tous sa vision du Canada. Mais, à son avis, chacun devra mettre de l'eau dans son vin. Le Québec devra s'ouvrir sur le multiculturalisme et remettre en cause ses lois contraignantes au plan de la langue. Les autres devront reconnaître au Québec son rôle unique de siège géographique de la francophonie en Amérique du Nord. Et à ce titre, le Canada anglais devra reconnaître au Québec un statut constitutionnel particulier lui permettant de remplir sa mission culturelle.

Le grand défi, dit finalement M. Trent, est de faire accepter aux Canadiens le fait que la dualité canadienne va de pair avec le multiculturalisme, un phénomène social qu'il est maintenant impossible d'ignorer.

Âgé de cinquante-quatre ans, John Trent est natif de Toronto mais adoptait l'Outaouais comme lieu de résidence en 1970 pour venir enseigner à l'Université d'Ottawa. Ce n'est pas d'hier que ce néo-démocrate avoué (pour avoir été candidat du NPD dans le comté Pontiac-Papineau-Labelle en 1988) se fait le défenseur du fédéralisme. Il a déjà milité au sein d'organismes comme le Conseil des Canadiens et le groupe Pro-Canada. Avec un peu de recul, il est maintenant d'avis que les membres de ces organismes voulaient bien croire au Canada « mais chacun à son Canada ». ■

Démographie

La position du français s'améliore, la proportion de francophones décroît

Réjean Lachapelle*

On observe depuis quarante ans une baisse de la proportion de francophones dans l'ensemble du pays. Cette réduction touche la plupart des provinces, mais elle ne s'étend pas à celles qui ont la plus forte densité de francophones : au Québec, la fraction que représente la population de langue maternelle française se redresse après 1971 et atteint en 1986 un sommet inégalé depuis un siècle et demi (83 p. 100) ; au Nouveau-Brunswick, l'importance relative des francophones a peu varié depuis 1971 (34 p. 100).

Partout ou presque la proportion de locuteurs du français augmente après 1971, du fait de l'apprentissage de cette langue par les non-francophones. De plus, la transmission nette du français, langue maternelle, des mères à leurs enfants progresse depuis la fin des années soixante, au Québec et dans le reste du pays (surtout au Nouveau-Brunswick). On observe aussi une hausse de l'attraction de l'école française et un apprentissage plus efficace du français dans les écoles anglaises, grâce notamment à l'enseignement par immersion.

***L'auteur assume seul la responsabilité des opinions formulées dans le présent document, lesquelles ne représentent pas nécessairement le point de vue de Statistique Canada.**

La position du français peut donc s'améliorer même quand diminue la proportion tenue par le groupe de langue maternelle française. C'est que la situation du groupe français ne dépend pas des mêmes facteurs que celle de la langue française. Les politiques linguistiques agissent directement sur la position du français en redressant son statut, en incitant son apprentissage par les non-francophones et en favorisant sa transmission aux enfants issus d'un père ou d'une mère francophone. Sauf en ce qui concerne le dernier, ces phénomènes n'influent pas sur la proportion que tient dans la population la langue maternelle française.

L'assimilation est globalement presque négligeable

Durant un siècle, de 1850 à 1950, la forte fécondité des Canadiennes françaises a permis à leur groupe de maintenir son importance relative à environ 30 p. 100, en dépit d'une immigration dans laquelle les francophones étaient peu représentés et de transferts linguistiques qui profitaient à l'anglais. Après la Seconde Guerre mondiale, les différences de fécondité entre les groupes linguistiques ont diminué rapidement, puis se sont renversées vers le milieu des années soixante, les francophones ayant dorénavant une fécondité inférieure à celle des autres Canadiennes. Il s'ensuit

une réduction de l'importance relative de la langue maternelle française qui est passée de 29 p. 100 en 1951 à 25 p. 100 en 1986. Dans cette baisse, l'effet des transferts du français à l'anglais est presque négligeable comparativement aux effets de la migration internationale et de la fécondité.

Le renforcement des majorités et le déclin des minorités

Cette évolution est la résultante de tendances divergentes selon les régions, car depuis au moins un quart de siècle chaque collectivité de langue officielle préserve ou renforce sa position relative dans les milieux où elle forme une majorité. C'est le cas des francophones dans toutes les régions du Québec, surtout dans les régions hétérogènes au plan linguistique : l'Estrie, Montréal et l'Outaouais. C'est le cas aussi des anglophones à l'extérieur du Québec, y compris dans les régions de l'Ontario limitrophes du Québec. Il n'y a, à proprement parler, qu'une exception : dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick¹, l'importance relative du français, langue maternelle, se maintient à 58 p. 100 depuis 1971.

Au Québec, si les transferts linguistiques favorisent plus l'anglais que le français, ce phénomène a un effet bien plus faible que la migration interprovinciale qui désavantage le groupe anglais. Les personnes qui conservent ou adoptent

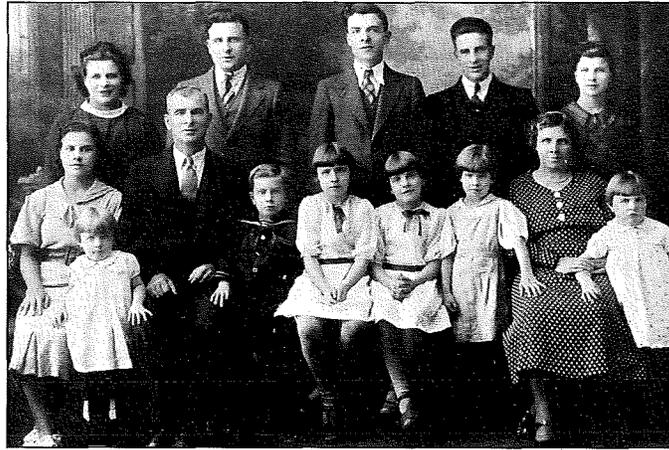
l'anglais comme langue d'usage ont une propension à quitter le Québec pour les autres provinces de dix à vingt fois plus forte que celles qui parlent le français à la maison. D'autre part, on observe des écarts symétriques dans les propensions à quitter les autres provinces pour le Québec, celles des francophones surpassant de beaucoup celles des anglophones. Moins marquées avant 1960, quoique fortes, ces différences se sont accentuées à la suite de la francisation de la société québécoise.

Ailleurs au Canada, dans le déclin de la proportion et parfois de l'effectif du groupe français, les transferts linguistiques ont un effet important. La migration internationale, composée d'une très faible proportion de francophones, et plus récemment la faible fécondité des francophones contribuent aussi à la baisse de leur proportion. Par contre, comme au Québec, la migration interrégionale favorise souvent, en termes relatifs, le groupe français. Mais cela ne permet pas de compenser l'effet des autres facteurs.

La hausse du bilinguisme parmi les non-francophones

L'évolution de la répartition de la population selon la langue maternelle a par nature un caractère quelque peu contraignant. Les groupes ne peuvent pas tous gagner ni tous perdre. S'il y a un gagnant, il doit y avoir au moins un perdant. C'est le principe des jeux à somme nulle. Quand on considère plutôt la répartition de la population selon la connaissance des langues officielles, cette contrainte disparaît, car certains individus peuvent les parler toutes deux. Ceux-ci sont comptés parmi les locuteurs de l'anglais comme parmi ceux du français.

Dans toutes les grandes régions linguistiques du pays, on observe une augmentation de la proportion de locuteurs du français après 1971, voire



La fécondité était suffisante jusqu'en 1950.

Source : Fausto Studio/Collection de l'Office de télécommunication éducative de l'Ontario/Original dans la collection Marie-Anne St-Jules/ Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa.

depuis 1961. Dans les régions principalement francophones du Québec, presque tous peuvent parler la langue commune. C'était le cas de 97 p. 100 de la population en 1961; en 1986, cette proportion atteint presque 99 p. 100. Dans les régions plus hétérogènes de la province (l'Estrie, l'Outaouais, Montréal), les locuteurs du français représentaient 80 p. 100 de la population en 1961; la proportion s'élève à 90 p. 100 en 1986. Les mêmes hausses sont observées dans les différentes régions à l'extérieur du Québec: de 62 à 67 p. 100 dans le nord et dans l'est du Nouveau-Brunswick, de 39 à 43 p. 100 dans les régions de l'Ontario limitrophes du Québec² et de 5 à 7 p. 100 dans les régions principalement anglophones du pays³.

Ces tendances résultent de l'augmentation de la proportion de bilingues parmi les non-francophones. Faible en 1961, cette proportion est multipliée par deux, voire par trois, en vingt-cinq ans à l'extérieur du Québec. Ainsi, dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick et dans les régions de l'Ontario limitrophes du Québec, elle passe de 8 p. 100 en 1961 à un peu plus de 20 p. 100 en 1986. La hausse s'observe aussi, bien sûr, dans les régions hétérogènes du Québec (32 p. 100 en 1961, 62 p. 100 en 1986).

La transmission accrue du français, des mères aux enfants

Une nouvelle méthode d'estimation permet de mesurer plus finement l'évolution de la mobilité linguistique. Cette méthode repose sur la comparaison de la langue maternelle des mères avec celle de leurs enfants. À l'aide de données tirées des recensements récents, on a pu établir les tendances de la mobilité linguistique inter-générationnelle selon la période de naissance des enfants.

Dans l'ensemble du Canada, le taux net d'anglicisation du groupe français a peu varié, autour de 6 p. 100, de la période de 1956 à 1961 à celle de 1966 à 1971⁴, puis il a diminué jusqu'à 3 p. 100 chez les enfants nés entre 1976 et 1981, pour ensuite se maintenir à ce niveau de 1981 à 1986. Ces tendances se trouvent tant au Québec que dans le reste du pays. Au Québec, le taux net d'anglicisation était très faible entre 1956 et 1961 (0,2 p. 100) et est devenu nul entre 1966 et 1971. Par la suite, le taux augmente encore et l'on enregistre une francisation nette de l'ordre de 1 p. 100 entre 1976 et 1981 et entre 1981 et 1986. Ailleurs au Canada, le taux net d'anglicisation diminue de 30 p. 100 entre 1961 et 1966 à 27 p. 100 entre 1981 et 1986.

D'une période à l'autre, il passe de 5 p. 100 à moins de 2 p. 100 dans le nord et l'est du Nouveau-Brunswick et il se maintient autour de 12 ou 13 p. 100 dans les régions de l'Ontario limitrophes du Québec. Dans les autres régions extérieures au Québec, où les francophones représentent moins de 5 p. 100 de la population, le taux net varie assez peu, autour de 50 p. 100 depuis quinze à vingt ans.

La hausse de la transmission de la langue maternelle française de la mère est plus forte, depuis un quart de siècle, quand le père est de langue maternelle anglaise ou appartient au tiers groupe; la transmission étant déjà presque universelle quand le père a aussi le français comme langue maternelle. Dans l'ensemble du pays, chez les enfants nés entre 1956 et 1961 ayant un père de langue maternelle anglaise, 22 p. 100 recevaient la langue maternelle de leur mère, le français, et 78 p. 100 celle de leur père, soit une différence de 56 points en faveur de l'anglais. Entre 1981 et 1986, le français est l'unique langue maternelle de 27 p. 100 des enfants, l'anglais de 55 p. 100 d'entre eux, pour une différence de 28 points. On note aussi au cours des derniers lustres une montée de la transmission de deux langues maternelles, de l'anglais et du français. S'il est possible que cette orientation égalitaire des parents ne résiste pas toujours aux influences externes, la hausse de ces déclarations réduit l'écart entre les deux langues officielles, puisqu'elle se fait aux dépens de la transmission de l'anglais comme seule langue maternelle. Bref, en l'espace d'une trentaine d'années, la prédominance de l'anglais sur le français dans les couples mixtes, encore fort nette, a néanmoins diminué de moitié dans l'ensemble du pays.

L'attraction croissante de l'école française

La fraction des enfants qui fréquentent l'école française est en baisse dans l'ensemble du pays. Ce déclin, qui ne touche pas le Québec, s'explique uniquement par la réduction de la proportion que représente la langue maternelle française dans la population d'âge scolaire, car l'école française attire plus que par le passé sa clientèle cible, au Québec comme dans le reste du pays. D'autre part, la proportion de locuteurs du français dans la population d'âge scolaire augmente au Québec comme dans les autres provinces.

À l'extérieur du Québec, la proportion de francophones dans la population d'âge scolaire est passée de 6 p. 100 à 4 p. 100 entre 1971 et 1986. La baisse est cependant plus faible quand on considère l'évolution de la fraction des élèves qui fréquentent l'école française, ou plus exactement les classes destinées aux enfants de la minorité francophone. Il en résulte une hausse de l'indice d'attraction nette de l'école française. Un autre indicateur témoigne de l'amélioration de la situation : dans la population d'âge scolaire, la proportion du français langue d'usage à la maison se rapproche de plus en plus depuis 1971 de celle du français langue maternelle. Le rapport de la première proportion à la seconde s'élève à 0,90 en 1986, en comparaison à 0,84 en 1971, hausse sans doute attribuable à la fréquentation accrue de l'école française.

Les élèves qui suivent un programme d'immersion en français et ceux qui fréquentent les écoles (ou classes) françaises représentent ensemble 9 p. 100 de la clientèle scolaire à l'extérieur du Québec en 1986, par comparaison à 5 p. 100 en 1971. Cette hausse est parallèle à l'augmentation de la proportion de locuteurs du français. La formule d'apprentissage du

français (langue seconde) par immersion a sans doute été un facteur important dans la hausse du bilinguisme parmi les jeunes dont le français ne constitue pas la langue maternelle.

Au Québec, la position du français s'améliore chez les jeunes et au surplus la proportion du français langue maternelle s'est redressée depuis 1976. La fraction des élèves qui s'inscrivent à l'école française est passée de 83 à 89 p. 100 entre 1976 et 1986 et son indice d'attraction a augmenté rapidement au cours de cette période. On observe aussi une hausse importante de la proportion de locuteurs du français parmi les jeunes (89 p. 100 en 1971 et 95 p. 100 en 1986).

Les programmes d'immersion produisent d'étonnants résultats

Les programmes d'immersion en français ont provoqué un renversement inattendu. En effet, d'après le recensement de 1986, à l'extérieur du Québec, parmi les enfants de cinq à quatorze ans issus de parents de langue maternelle anglaise, la connaissance du français est plus répandue (7 p. 100) que la connaissance de l'anglais (5 p. 100) parmi les enfants québécois du même groupe d'âge dont les parents sont de langue maternelle française. Cette situation gagnerait à être étudiée de manière plus approfondie.

Conclusion : les politiques linguistiques influencent peu les facteurs démographiques mais ont d'heureux effets sur la situation du français

Contrairement à ce que l'on prétend parfois, les politiques linguistiques ont eu des effets appréciables sur la situation du français. C'est le cas non seulement au Québec, mais encore dans les autres provinces, en particulier au Nouveau-Brunswick. Cette évolution

favorable est fort nette quand on considère la proportion des locuteurs du français parmi les non-francophones, l'indice d'attraction de l'école française et la fraction des élèves non francophones qui apprennent le français par immersion. Quant aux couples formés d'une femme de langue maternelle française et d'un homme ayant une langue maternelle différente, dans toutes les régions, ils transmettent à leurs enfants plus souvent que par le passé le français comme langue maternelle. Toutefois, en raison notamment de l'augmentation de l'exogamie, la tendance précédente ne se traduit pas toujours en une augmentation des taux nets de transmission du français, langue maternelle, des mères aux enfants.

Les politiques linguistiques ne sont pas des panacées : si elles influent sur plusieurs phénomènes sociaux, elles agissent peu sur les facteurs démographiques⁵. C'est pourquoi l'on a pu observer tout à la fois, dans l'ensemble du pays, une amélioration de la position du français et un déclin de la proportion du groupe de langue maternelle française. Cette baisse résulte de facteurs qui dépendent fort peu des politiques linguistiques : la faible fécondité des francophones et leur représentation insuffisante parmi les immigrants. La réduction de l'anglicisation des francophones n'a pu compenser les effets négatifs de ces facteurs.

La hausse du bilinguisme chez les non-francophones a permis de maintenir constante la part que représentent les locuteurs du français dans la population du pays. Il s'ensuit que les locuteurs du français sont plus souvent que par le passé des locuteurs non maternels, et ceux-ci font rarement du français leur langue principale, comme en témoignent les statistiques relatives à la langue parlée à la maison. Ils ne sont donc pas en passe de devenir

des francophones ou de transmettre le français comme langue maternelle à leurs enfants. Les locuteurs seconds ne constituent pas un substitut aux locuteurs premiers du français.

La langue et la culture françaises pourront-elles maintenir leur position dans les prochaines décennies si la proportion tenue par la langue maternelle française continue de décroître ? En présence d'une fraction déclinante de locuteurs maternels du français, la hausse du bilinguisme parmi les non-francophones se poursuivra-t-elle ? Ces interrogations attirent l'attention sur les interrelations entre la situation linguistique et la situation démographique, entre la position du français et l'évolution de la fécondité et de la migration.

Notes

- ¹ Cette région est située au nord d'une ligne qui va de Moncton à Edmundston. Elle regroupe neuf francophones sur dix et un peu plus de la moitié de l'ensemble de la population de la province.
- ² Situées au sud-est et au nord-est de l'Ontario, ces régions regroupent les deux tiers des francophones et un peu moins de 15 p. 100 de la population de la province.
- ³ Les deux tiers des Canadiens vivent dans ces régions (90 p. 100 des anglophones, 7 p. 100 des francophones et plus de 80 p. 100 des allophones).
- ⁴ En d'autres termes, pour 100 enfants nés au cours de ces années dont la mère avait le français comme langue maternelle, 94 avaient eux-mêmes cette langue comme langue maternelle.
- ⁵ Encore que l'importance et la composition linguistique des échanges migratoires internationaux et interprovinciaux ne sont évidemment pas indépendants, en particulier au Québec, des politiques linguistiques.

Pourquoi j'aime le Canada !

GRAND CONCOURS

Invités à participer au concours

« Pourquoi j'aime le Canada ! » de nombreux

lecteurs de **Langue et Société** ont relevé le défi avec enthousiasme. Un jury, présidé par le rédacteur en chef de la revue et composé de M^{me} Renaude Lapointe, ex-présidente du Sénat, de MM. John Trent, professeur à l'Université d'Ottawa, de Charles Strong, conseiller en édition et de Pierre April, journaliste à la Presse canadienne, a retenu dix finalistes.

Nous vous présentons les textes des cinq lauréats et les noms des cinq autres participants qui se sont vu attribuer des mentions honorables.

Premier prix : deux lauréates ex æquo



Denise Marie-Paule Messier

M^{me} Messier, psychologue clinicienne, est native de Kirkland Lake, petite ville nord-ontarienne. Elle travaille à Cornwall (Ontario) depuis cinq ans.

Pour moi, le Canada c'est l'accueil à la multi-ethnicité. La rue où je fus élevée représente, en somme, une catalogue de races assemblée avec du fil rouge, couleur du cœur.

Sur cette même rue, il y avait notre famille, la grosse famille de Canadiens français. À côté, la famille des Ukrainiens qui a montré à maman comment faire les meilleurs cigares au chou. En face, demeuraient un frère et une sœur yougoslaves qui, côte à côte, en hiver, pelletaient d'énormes bancs de neige, très impressionnants pour la petite fille de huit ans que j'étais. Il y avait aussi la vieille dame belge que j'ai adoptée comme grand-mère et que j'allais visiter souvent dans sa petite maison au style européen. J'écoutais, sans tarir, ses récits de longues randonnées en vélo, je cuisais des gaufres avec elle et j'apprenais de nouvelles expressions comme « sapristi » et « fichtre alors ».

Aujourd'hui je suis gourmande, j'adore le vélo, je pellete ma cour avec ardeur les jours de tempête et je prépare des gaufres à mes neveux et nièces avec le gaufrier de grand-maman Lulu.

Point n'est possible, à mon avis, d'avoir un témoignage plus poignant de la richesse de cette enfance marquée par ces expériences quotidiennes de solidarité humaine.



Susan Felsberg

M^{me} Felsberg est originaire d'Angleterre. Elle a émigré à Goose Bay (Labrador) il y a une trentaine d'années pour y travailler comme « infirmière-sage-femme ». Mariée, elle est mère de deux enfants dans la vingtaine. Son mari gère sa propre entreprise.

Bien que ce soit pour des raisons très précises, j'éprouve pour le Canada un amour de tous les instants. Néanmoins, tant les événements récents que le thème de cet exposé m'ont incitée à réfléchir aux raisons de mon attachement. Je dois dire que dans mon cas, ce pays merveilleux mais aussi fort complexe est une terre d'élection, et non d'origine. Il m'arrive de penser que nous, Canadiens de la première génération, partageons la conviction et l'ardeur des néophytes, ce qui nous amène à voir le pays de façon plus optimiste, sans amertume, contrairement à ceux qui doivent composer avec la dualité de leur patrimoine.

En arrivant ici, je ne fuyais pas un pays pauvre et ma situation n'avait rien de désespéré. Je venais au contraire d'un pays riche et avancé, au passé chargé de culture et d'histoire, mais qui est aussi fortement hiérarchisé, très peuplé et figé dans un conformisme rigide. J'emmenais dans mes bagages une éducation libérale, des compétences et des intérêts variés ainsi qu'un vif désir de rendre service à la collectivité et à la société, là où le besoin se faisait sentir. Autrement dit, je souhaitais contribuer sans délai et au meilleur de ma capacité à l'évolution d'une nation, plus précisément dans une région éloignée et, partant, moins favorisée.

Le Canada m'offrit la possibilité de relever ce défi exaltant, et je profitai de surcroît des avantages géographiques du pays : son immensité, sa beauté et son incroyable diversité. De plus, on semblait y avoir un évident besoin de dynamisme, de sens de l'innovation et de dévouement, notions qui fondent l'engagement fait de droits et de devoirs auquel chaque citoyen d'adoption doit consentir en toute connaissance de cause.

J'ai moi-même épousé un néo-Canadien : il a fui un régime totalitaire et aime sa patrie d'élection pour le grand respect qu'elle voue aux libertés fondamentales. Pour ma part, ayant grandi dans un pays stable et démocratique, je n'en apprécie pas moins le regard sans cesse renouvelé que porte mon mari sur cette terre de liberté.

Nous partageons un amour bien particulier pour ce pays et nous avons élevé notre famille dans un milieu aux frontières grandes ouvertes, tant pour ce qui a trait à l'espace qu'aux possibilités intellectuelles, riche en défis et en occasions de toutes sortes. C'est un exemple tout à fait unique dans le monde. À nos yeux, ce vaste pays qui accueille tous les rêves, les projets et les réalisations n'a son équivalent nulle part ailleurs.

Le Canada : c'est vraiment un pays magnifique !

(Traduit de l'anglais)

Deuxième prix :

Françoise Rousseau

Longueuil (Québec)

J'AIME LE CANADA

- parce qu'il est **MON PAYS**, celui où je suis née, celui auquel j'appartiens.
- parce qu'il est si beau. Je le sais car je l'ai visité d'une extrémité à l'autre.
- parce qu'il est bilingue et double les possibilités d'accès à la culture. Je lis les journaux en français, mon mari lit ceux en anglais. Nous échangeons les coupures d'articles qui nous intéressent.

J'APPRÉCIE LE CANADA

- pour la tolérance et l'esprit pacifique manifestés jusqu'ici par la majorité de ses habitants.
- pour son réseau de services sociaux qui assurent la sécurité aux Canadiens.
- lors de nos voyages à l'étranger. Partout, l'on nous envie d'être canadiens.

JE SOUHAITE QUE

- notre pays échappe à la division raciale et aux intérêts politiques mesquins.
- la paix et la tolérance redeviennent les traits caractéristiques des Canadiens.
- le Canada soit divisé en cinq grandes régions au lieu des dix provinces actuelles. Cela réglerait peut-être beaucoup de problèmes.

Troisième prix :

Tonya Lambert

Kelvington (Saskatchewan)

Ah ! l'album canadien ! D'un bout à l'autre du Canada, ce n'est que littoral à perte de vue, cours d'eau agités, pics enneigés et majestueux, chaînes de montagnes sinueuses, vastes prairies balayées par le vent, forêts verdoyantes, lacs de cristal... et le Grand Nord immaculé, le Bouclier rocailleux, les Grands Lacs, le tempétueux Saint-Laurent et les rivages sablonneux.

Tout le pays fourmille de castors, d'ours gris, de baleines, de chèvres de montagne, de bisons, d'oies canadiennes, d'ours polaires et de huards.

Un coup d'œil vers le passé ramène les totems, les canots d'écorce et les wigwams; les coureurs des bois et les trappeurs de la baie d'Hudson; les cabanes de colons et les charries grinçantes tirées par des boeufs de Rivière-Rouge; les soldats anglais, Charlottetown, Batoche et le Klondike.

Aujourd'hui, je vois des chalutiers, des tours de forage, des silos à grains, des mines de potasse, des patinoires de hockey, des gratte-ciel et des cabanes à sucre.

J'adore voir danser les Ukrainiens et giguer les métis, assister aux fêtes amérindiennes et aux concerts de la Gendarmerie royale du Canada. J'aime écouter les joueurs de cornemuse écossais et les violoneux québécois. Je me régale de pierogis polonais, de chow mein chinois, de lasagne italienne, de soupe aux pois à la mode du Québec, de wiener schnitzel allemands et de bannock amérindien cuit sur la braise.

Je parle anglais, mais je sais apprécier la chaleur d'un sourire français. Je parle français, mais j'apprécie la chaleur d'une poignée de main anglophone. Je parle allemand, mais j'apprécie qu'un Amérindien me fasse une accolade de bienvenue. Je suis polonaise, écossaise, anglaise et allemande... je suis canadienne. J'aime mon pays !

(Traduit de l'anglais)

contemplant cette mosaïque colorée qui témoigne de ta générosité.

Les années ont passé sur l'Amérique du Sud, continent d'ensoleillement éternel entrecoupé seulement de brusques rafales de pluie que déversent en gouttes énormes, battant le rythme sur les toits de zinc rouillé, des nuages gorgés d'eau. Cette eau qui glisse sur la végétation verdoyante et touffue, dont la beauté trouble évoque peut-être les bouleversements, les crises politiques et la pauvreté de l'État de la Guyane.

Je t'ai aperçu, Ca-na-da, par une journée ensoleillée de juin qui m'inspire un sentiment que je croyais éteint : l'espoir. Enfant du monde que célèbre l'univers entier, digne descendant de l'Athènes de Périclès, tu accueilles et nourris des représentants de toutes les nations.

Au fil de tes saisons, je me suis transformée au contact de l'énergie que tu déploies en un être humain d'une plus grande force. Tes provinces m'ont fait signe de les visiter et je ne peux concevoir de m'y rendre munie d'un passeport, symbole même du rejet de cette symbiose dans la dichotomie qui caractérise ce que je perçois comme une seule nation.

(Traduit de l'anglais)

Quatrième prix :

Indra Sharma

Elmvale (Ontario)

C'est d'abord ton nom qui m'a intrigué : Ca-na-da... pays lointain et invitant. Je me voyais déjà au sommet de tes cimes,

Des mentions honorables vont à :

Jacques Flamand
Ottawa (Ontario)

Mieko-Holy Amano
Burnaby (Colombie-Britannique)

L. Grace Henderson
Orinstown (Québec)

Cheri Arthurs
Etobicoke (Ontario)

Aleksandra Jaworczykowska
Montréal (Québec)

La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles

Pour le service au public, le gouvernement fédéral avance à pas de tortue

Lyne Ducharme et Jacques Robichaud

Une loi sans réglementation et directions administratives, c'est un peu comme une automobile sans moteur. Après deux ans d'attente, le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, montre des signes d'impatience croissants devant la lenteur du gouvernement fédéral à « faire fonctionner » à plein régime la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Mais ne croyez pas que cette situation n'intéresse que M. Fortier ; elle pourrait bien vous réserver de mauvaises surprises...

Par exemple, en qualité d'entrepreneur francophone, vous aurez peut-être du mal à transiger dans votre langue avec le bureau d'une institution fédérale située à Toronto, et ce en dépit du fait qu'il s'agisse d'une succursale reconnue comme présentant une demande importante. Il en sera de même si vous êtes anglophone et que

vous vous adressez à un bureau fédéral de Sherbrooke. Certaines institutions s'appuient davantage sur la notion de régions bilingues que sur celle de l'importance de la demande pour des services bilingues lorsqu'il s'agit d'offrir des services en français et en anglais à leur clientèle. En effet, en l'absence de réglementation et de directives, elles ne peuvent que continuer de se conformer aux anciennes politiques découlant de la Loi de 1969, en vertu desquelles certains endroits ne sont pas considérés comme constituant une « demande importante ».

On pourrait citer de nombreux exemples d'organismes et de ministères qui s'abritent derrière l'absence de réglementation et de directives pour ne pas se plier aux exigences de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Cette loi, « version améliorée », devait apporter un souffle nouveau en matière de

droits linguistiques, mais voilà que la réalité est tout autre. En effet, même si elle prévoit notamment des obligations institutionnelles accrues quant au service au public (article 22), les ministères et les organismes ont été avisés par le Conseil du Trésor de suivre les directives, souvent incomplètes, adoptées en vertu de la Loi de 1969 dans l'attente de la réglementation.

Depuis qu'il a déposé son *Rapport annuel 1989* en avril 1990, M. Fortier a souligné son mécontentement à l'égard du gouvernement fédéral et a réitéré sa demande pour qu'on hâte le pas.

Langue de service, langue de travail, participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise au sein des institutions fédérales, services aux voyageurs, vocation du bureau, demande importante sont autant de sujets qui attendent d'être définis et précisés par le gouverneur en conseil. De par la Loi, le gouverneur en conseil est habilité à adopter les règlements qui détermineront les circonstances où il y a « demande importante » pour des services bilingues. Ces règlements permettront également de définir les services requis dans les deux langues, ainsi que divers autres concepts en matière de communications et de services, dont celui du caractère national ou international du mandat et de la vocation d'un bureau d'une institution fédérale.

Tant que des règlements n'auront pas été approuvés et qu'ils ne seront pas en vigueur,

des incertitudes subsisteront quant à la définition de l'« importance de la demande » pour des services en langue minoritaire et à l'influence du concept de la « vocation du bureau ». La Loi ne doit pas moins être appliquée, car elle peut d'ores et déjà être sanctionnée par les tribunaux qui l'interpréteront en se basant sur le sens usuel des mots employés.

Par ailleurs, la Loi confie au Conseil du Trésor l'élaboration et la coordination générale des principes et des programmes et le mandat de recommander au gouverneur en conseil la plupart des mesures réglementaires. La Loi demande spécifiquement au Conseil de consulter les minorités de langue officielle et, éventuellement le grand public, sur les projets de règlements. Elle comporte des exigences particulières comprenant des délais pour le dépôt préalable des avant-projets de règlements à la Chambre des communes et leur publication dans la *Gazette du Canada*. La Loi prévoit un suivi de son application par un comité parlementaire ainsi que des règlements et des instructions qui en découlent. Le Commissaire aux langues officielles peut d'office examiner les règlements ou instructions d'application de la Loi ou tout autre règlement affectant le statut ou l'emploi des langues officielles et faire des recommandations au Parlement à ce sujet.

Le fait que les ministères et les organismes fédéraux continuent de s'en tenir aux

Création d'un Comité de français à la Police du Toronto métropolitain

Le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, a félicité le Conseil des commissaires, les forces de police du Toronto métropolitain et la communauté francophone de cette ville pour la création du Comité de français de la Police du Toronto métropolitain.

Dans une lettre adressée à M^{me} June Rowlands, du Conseil des commissaires de la Police du Toronto métropolitain, M. Fortier affirmait : « De nos jours, les forces de police des grands centres sont appelées à relever un ensemble de défis exceptionnels. Cet effort conjugué de la police et de la collectivité en vue de résoudre leurs problèmes communs constitue une démarche éclairée et constructive, destinée à améliorer les relations avec la communauté francophone ainsi qu'à répondre aux besoins d'une population diversifiée et sans cesse croissante. »

directives très souvent désuètes adoptées en vertu de la Loi de 1969 ne saurait continuer, sans remettre en cause le renouveau de la réforme linguistique que la *Loi sur les langues officielles* prévoit.

Une loi, quelle qu'elle soit, n'a pas seulement des incidences juridiques. La réglementation qui accompagnera la Loi ne solutionnera jamais tous les maux. Ce n'est pas seulement en jouant aux gendarmes qu'on se fait persuasif. Le gouvernement doit donner une impulsion à la Loi, non seulement à l'aide de vérifications, mais aussi en affichant sa volonté de changer les attitudes. Par exemple, le gouvernement doit démontrer les avantages économiques de la promotion de la dualité linguistique.

En cette période de libre-échange et d'ententes commerciales au sein du GATT, les Canadiens ont intérêt à se rallier à la *Loi sur les langues officielles* et à faire front commun pour pénétrer les marchés internationaux. L'heure n'est plus aux querelles, mais à la survie économique. La richesse de nos cultures constitue un atout indéniable pour le pays. C'est pourquoi le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour démontrer à la population l'utilité et la nécessité de miser sur notre potentiel linguistique, inestimable lors de nos relations d'affaires avec le reste du monde. La communauté économique européenne (CEE) a non seulement déjà accepté le plurilinguisme mais l'applique dans ses relations de travail. Le régime linguistique qu'on y trouve favorise un pays comme le nôtre où nos deux langues officielles comptent parmi les neuf langues officielles en usage au sein de la CEE. Les motifs de préservation des langues nationales sont loin d'être seulement politiques et humains. ■

Au Conseil des Arts

Priorité au talent dans la dualité linguistique

Benoît Legault*

Jean-Louis Gagnon écrivait ces lignes dans le tome III de ses mémoires : « Malgré l'abondance de ses richesses naturelles et de ses équipements collectifs, le Canada demeure un pays d'autant plus fragile que, s'il est un État depuis 1867, il reste sans culture nationale et à partir de là, il va de soi que chacune de ses parties [...] devient sur ce plan une proie facile pour les entreprises socio-culturelles américaines. »

C'est donc pour assurer l'illustration d'une culture commençante qui se voulait bilingue et pluraliste que Louis Saint-Laurent a créé le Conseil des Arts du Canada.

Les remous linguistiques que connaît le pays n'entraînent pas dans leurs tourbillons les politiques du Conseil des Arts du Canada. « Nous n'avons pas à nous prononcer sur les tensions linguistiques, explique M. Robert Spickler, directeur associé du Conseil depuis 1988, seule la qualité artistique des œuvres est prise en considération. »

En 1988-1989, le Conseil des Arts du Canada a approuvé des subventions, des services et des achats pour un montant total de 93 337 000 \$; ses 130 programmes ont pour objet d'appuyer et de favoriser les activités artistiques au pays.

Les subventions, qui proviennent à 90 p. 100 du gouvernement canadien, sont

*Benoît Legault est journaliste à la pige dans la région d'Ottawa-Hull.

accordées en fonction de critères artistiques précis. « Nos statistiques révèlent que les subventions sont réparties à peu près également entre les différentes régions du Canada, dit M. Spickler, c'est un hasard au sens où nous subventionnons le talent, pas la péréquation. »

Créé par le Parlement en 1957, le Conseil des Arts est un organisme indépendant qui offre des services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels du Canada dans les domaines de la danse, des arts médiatiques, de la musique, de l'opéra, du théâtre, de la création littéraire, de l'édition et des arts visuels.

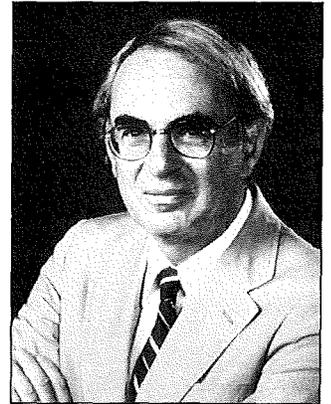
Le Conseil tient à maintenir un équilibre entre la culture francophone et la culture anglophone au Canada. Cet équilibre est maintenu par les forces vives de ces cultures et non par un équilibre numérique, soutient M. Spickler.

Diffusion des cultures

Les programmes du Conseil des Arts permettent de diffuser les créations des francophones chez les anglophones et vice-versa ; par exemple, par la traduction d'œuvres littéraires et de pièces de théâtre d'une langue officielle à une autre. « On aide également des éditeurs francophones hors Québec, ce qui leur permet de diffuser leurs œuvres au Québec, note M. Spickler. On a aussi une entente depuis deux ans avec le Secrétariat d'État qui concerne l'aide au théâtre en situation minoritaire, comme le théâtre anglophone au Québec. Le Secrétariat d'État

contribue surtout à la promotion des activités culturelles alors que le Conseil subventionne surtout la production. »

Depuis 1974, l'Office des tournées finance des organismes artistiques de scène. La troupe montréalaise Carbone 14, par exemple, peut ainsi présenter ses spectacles partout au pays. Le Conseil subventionne aussi des festivals auxquels des organismes artistiques de l'autre langue officielle sont invités à participer.



Allan Gottlieb, président du Conseil des Arts

On tient également compte de la dualité linguistique du pays dans l'organisation et la gestion des programmes du Conseil. Des jurys et des comités consultatifs, formés d'artistes, sont encouragés à faire part de leurs recommandations aux membres du Conseil relativement aux subventions à accorder et sont aussi invités à prendre certaines décisions. Dans toutes les disciplines, sauf en littérature et en théâtre, le Conseil dispose de jurys et de comités consultatifs mixtes, c'est-à-dire composés

de membres francophones et anglophones. On peut donc entendre les points de vue des deux cultures dans le cadre d'un même processus.

Cependant, selon M. Spickler, ce processus pose des problèmes car les membres d'une communauté linguistique connaissent souvent peu ou mal les activités de l'autre communauté. Le problème ne s'arrête pas là puisqu'il arrive que des jurys et des comités exclusivement anglophones, dont les membres proviennent des provinces de l'Atlantique, ne connaissent que très peu les ouvrages de leurs collègues anglophones des provinces de l'Ouest et vice-versa.

M. Spickler ajoute : « Dès que la forme d'art passe par la langue, comme en théâtre ou en littérature, la diffusion d'une culture à l'autre est plus complexe, plus difficile. Par contre, en arts visuels, en cinéma, en musique, le processus de diffusion va au-delà de la langue parlée et permet conséquemment plus de possibilité de connexions. »

Quant aux productions qui se déroulent en français et en anglais, M. Spickler n'y voit pas un souci de bilinguisation : « Si une compagnie de théâtre bilinguise un spectacle, ce ne serait plus un spectacle, ce serait une destruction de l'œuvre. Par contre, intégrer un processus linguistique qui décrit une réalité est très pertinent. » Il donne comme exemple *La trilogie des dragons* de Robert Lepage, une pièce de théâtre en trois langues — français, anglais et chinois — dont l'action se situait dans les quartiers chinois du Québec, de Toronto et de Vancouver.

À l'étranger

La diffusion des œuvres ne se limite pas au Canada. Le Conseil des Arts gère aussi un programme d'aide à la traduction internationale. Des œuvres de francophones ou d'anglophones canadiens sont

donc traduites en d'autres langues que l'anglais ou le français afin de faire connaître les cultures canadiennes à travers le monde.

La diffusion internationale s'effectue aussi par l'attribution de prix littéraires décernés en alternance à des écrivains du Canada et d'autres pays, tels que l'Écosse, l'Australie, la Belgique et la Suisse. De plus, le fonds Canada-Japon favorise les échanges entre écrivains du Japon et ceux des deux grandes communautés culturelles canadiennes.

Le Conseil des Arts fait également la promotion des cultures canadiennes à l'étranger. « Plus de 25 p. 100 des bourses du Conseil sont accordées à des projets d'artistes canadiens, francophones et anglophones, qui sont réalisés à l'étranger », note M. Spickler.

Par ailleurs, la diffusion des cultures canadiennes à l'étranger est également favorisée puisque le Centre d'essai des auteurs dramatiques est subventionné par le Conseil. Une des activités du Centre est la promotion de la culture théâtrale francophone auprès des Américains.

Langues officielles

Le Conseil des Arts est assujéti à la *Loi sur les langues officielles* au même titre que les ministères et les sociétés d'État. « Tous les services que nous devons rendre à notre clientèle, de même que nos activités à l'interne, doivent être en accord avec cette loi, explique M. Spickler. Tous les documents du Conseil sont publiés dans les deux langues officielles. Nous avons un service d'interprétation simultanée lorsque notre conseil, formé de 21 membres venant de partout au Canada, se réunit à Ottawa. Les membres du personnel du Conseil peuvent travailler et écrire des documents dans leur langue officielle. La clientèle du Conseil des Arts est servie dans sa langue et

toute correspondance émanant du Conseil est rédigée dans la langue officielle du destinataire. »

Dualité et équilibre

M. Spickler ne croit pas que « l'équilibre » veuille dire 25 p. 100 de francophones et 75 p. 100 d'anglophones pour refléter la démographie canadienne : « Il y a deux cultures. Qu'une culture s'exprime à 25 p. 100 d'un ensemble m'apparaît comme un non-sens. Une culture, ça n'a rien à voir avec un pourcentage ; cela concerne l'expression profonde d'une société. On a reconnu qu'il y a deux langues officielles, on n'a pas reconnu qu'il y a 25 p. 100 d'une langue officielle et 75 p. 100 d'une autre. Jusqu'à nouvel ordre c'est ce que je constate, sans aucune forme de naïveté. Je prétends que le bilinguisme ne peut être exempt de biculturalisme. Je n'ai rien

contre le multiculturalisme mais [au Canada] il doit d'abord passer par le biculturalisme. L'équilibre, pour nous, c'est donc un reflet des forces et des dynamismes des cultures principales qui composent ce pays, la francophone et l'anglophone. On ne subventionne pas des francophones ou des anglophones. On subventionne des artistes et des organismes artistiques. »

Selon M. Spickler, l'équilibre linguistique à la tête du Conseil des Arts n'est pas seulement une question de nombre. « Il y a en ce moment, dit-il, trois chefs sur dix au Conseil qui sont francophones. Il y en a déjà eu jusqu'à six. Ce n'est pas vraiment important. Ce qui est important, c'est de s'assurer qu'il y a une représentation équitable et un équilibre qui permettent de faire valoir les points de vue des deux langues et des deux cultures au Conseil. » ■

Le prix du bilinguisme

Dans une allocution prononcée le 8 juin dernier à l'Université Simon Fraser, lors d'une rencontre axée sur la nécessité d'une plus grande tolérance au Canada, Kenneth Dye déclarait : « Plus que quiconque, le vérificateur général du Canada est conscient des coûts du bilinguisme, sans parler des programmes du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme. »

« Il y a sans aucun doute un prix à payer. Ce prix, personne ne le connaît avec précision puisqu'il ne peut être comptabilisé. Et pourtant, la majorité des Canadiens considèrent essentiel de déboursier ce qu'il faut pour construire une société à la fois unie, intègre et généreuse. »

« En fait, la principale question que nous devons nous poser n'est pas combien coûte le bilinguisme, mais bien quelle est sa valeur et son utilité. En d'autres mots, que représente pour nous le fait de vivre dans un pays qui soit vraiment pluraliste ? »

« Cette vision commune, qui ne peut naître que du respect mutuel et d'une tolérance accrue, constitue à mon avis non seulement un choix des plus souhaitables, mais aussi un impératif économique. »

Revue de presse

Un superbe moment pour bouger

Tom Sloan

Quoique la mort de l'Accord du lac Meech survenue le 23 juin dernier ait été

accueillie avec tout le sérieux nécessaire par les éditorialistes de la presse canadienne, on ne l'a généralement pas perçue comme la « fin du monde », ni même la fin de la société canadienne. Plutôt, les commentateurs les plus fréquents proposaient tous plus ou moins de se remettre à l'ouvrage, soulevant des questions sur les leçons et les conséquences de cet échec pour l'avenir du pays. Au Québec notamment, on doutait fort peu que cet avenir s'en trouve modifié sur les fronts politique et constitutionnel. Quant aux reproches, nul n'y a vraiment échappé.

Le titre d'un éditorial du *Hamilton Spectator* : "Post Meech Blues" (Le blues de l'après Meech), traduisait bien l'état d'esprit de la majorité des journaux anglophones. « Avec l'échec de l'Accord, nous entrons dans une période sans attrait et remplie d'inquiétude », écrivait le *Spectator*, soulignant la nécessité d'explorer une toute nouvelle approche. « Il nous faut retrouver la volonté de négocier un accord qui tienne compte des revendications légitimes du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien... L'échec du lac Meech est le résultat d'un leadership politique défaillant et d'un processus boiteux. L'élite ne doit plus jamais s'accaparer la conduite d'une telle démarche. La Constitution appartient à tous les Canadiens et

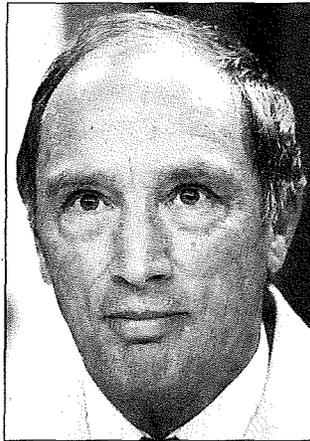
Canadiennes, et tous doivent participer au processus de son amendement. »

Québec

Le Devoir, ce quotidien montréalais qu'on qualifie de porte-parole intellectuel du Québec, a publié une série d'éditoriaux prônant la nécessité d'un nouvel avenir constitutionnel. Selon Benoît Lauzière, le Canada d'antan est mort. « ... la formule de ce pays est devenue impraticable puisqu'elle tiendrait au bon vouloir de maîtres-chanteurs, de frustrés ou d'irresponsables, dont le nombre est peut-être réduit mais dont la race ne semble pas près de disparaître. » Il découle des principaux événements du mois de juin que « le Canada à onze ne convient plus au Québec... Une négociation à deux, le moment venu, sera sans doute plus efficace pour tout le monde ».

Paul-André Comeau soutenait pour sa part que les maîtres d'œuvre de l'échec de l'Accord du lac Meech furent l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau et ses acolytes, bien que cela importe peu. « C'est d'ailleurs sous le signe de la dignité que se sont vécues au Québec les dernières heures du sabotage des accords du lac Meech. Dignité des propos du leader du Parti québécois, solennité et fermeté des déclarations du Premier ministre, calme de la population en général : le Québec s'affiche aux yeux du monde entier comme une société calme, sûre d'elle-même et sereine. » Dans

un autre éditorial, M. Comeau affirmait que le Québec a besoin d'un moment de répit. « Au cours des 12 ou 15 prochains mois, le Québec a besoin d'une denrée rare en politique : du temps ! Le temps de réfléchir en toute sérénité, à l'abri des tempêtes électorales et autres tapages du même genre... Du temps ? Certes, mais pas une éternité ! »



Le principal responsable de l'échec de Meech ?

Lise Bissonnette, la nouvelle rédactrice en chef du *Devoir*, partage le même avis, ce dont témoigne le titre d'un de ses premiers éditoriaux : « Un superbe moment pour bouger ». « En ces mois où l'ancien continent est devenu le nouveau, le Québec et le Canada se sont épuisés à garder intactes leurs vieilles illusions, qui étaient aussi des mensonges. Il serait désolant, et même hypocrite, de continuer plus longtemps à pleurer un échec constitutionnel dont la plupart souhaitaient, secrètement ou publiquement, qu'il se

produise... Nous venons, au fond, de l'échapper belle. Si les Québécois n'ont jamais eu l'intention de se contenter de conditions minimales de participation à la fédération — et qui le voudrait ! — ils n'ont pas à se plaindre du refus qu'on vient de leur signifier. » Pour M^{me} Bissonnette, le moment est venu pour le Québec d'émettre ses propres conditions en matière de Constitution. « Nous avons perdu le minimum, exigeons maintenant le maximum. »

D'autres journaux francophones abondaient dans le même sens. Selon Roch Bilodeau, de *La Tribune de Sherbrooke*, nous nous dirigeons peut-être vers « un nouveau pacte, sur de nouvelles bases ». Il soutient par ailleurs que le climat des derniers jours des négociations était carrément insoutenable. « Mais il faudra bien sortir de cette situation ridicule, d'une manière ou d'une autre. Car l'instabilité ne sert personne, ni au Québec ni au Canada anglais ; et la démonstration de notre incapacité politique mine notre crédibilité sur la scène internationale. »

Cependant, *La Presse* de Montréal, sous la plume de l'éditorialiste Alain Dubuc, lançait un avertissement : se préoccuper de la sorte des structures constitutionnelles consiste peut-être à mettre la charrue devant les bœufs. « La vraie question, celle qui devrait être au cœur du débat, n'a rien à voir avec les structures ou les textes constitutionnels. Cette question, c'est : quels sont les pouvoirs que devrait détenir le Québec ? » À l'heure actuelle, écrivait M. Dubuc, on s'entend pour dire « ... que le Québec est un État et que cet État doit pouvoir contrôler les outils dont il a besoin. Lesquels... ? S'agit-il des secteurs qui déterminent notre sécurité et notre avenir culturel (culture, langue, communications, immigration,

éducation) ? Voudra-t-on que le Québec assure seul le développement économique et gère les programmes sociaux ? Souhaitera-t-on que le Québec contrôle également les champs qui caractérisent un État souverain (relations extérieures et défense) ? »

Pour sa part, Jean Paré, rédacteur en chef de la revue mensuelle *L'Actualité*, s'est dit ravi de la tournure des événements au moins à un point de vue : « Les Québécois francophones viennent de vivre autour du mélodrame constitutionnel, un moment béni. Celui d'une unité rarissime et inattendue. »

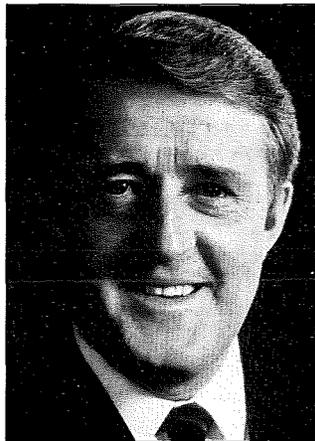
Sharon McCully, éditorialiste au *Sherbrooke Record*, partage l'avis de ses collègues francophones selon lequel l'ancienne formule a fait son temps. « Nous n'avancerons à rien en voulant comprimer le Québec dans un moule fédéraliste qui ne lui convient plus. La vieille interprétation qui donne au Québec un statut équivalent aux autres provinces canadiennes a fait son temps. On peut en garder un souvenir nostalgique, mais il est inutile d'en ranimer l'idée. »

Alors que la presse québécoise minimisait généralement l'importance de savoir à qui attribuer l'échec de Meech, la même question préoccupait vivement la plupart des journaux anglophones. Cible toute désignée, le premier ministre Brian Mulroney fut notamment accusé d'avoir réagi au mauvais moment, d'avoir pavosé trop vite et d'être passé outre aux revendications légitimes des autochtones.

Ontario

Le *Sarnia Observer* lui reproche surtout d'avoir créé une crise de toutes pièces. « [...] à vrai dire, le premier ministre Brian Mulroney est le grand responsable de ce gâchis... Ses tactiques irréflechies se sont révélées des oracles destinés à le mettre en valeur. »

Ces propos ont trouvé écho dans le *Ottawa Sun* : « Bien peu de nos dirigeants politiques peuvent échapper au blâme, mais nul n'est aussi coupable que Brian Mulroney. »



Il aurait créé une crise artificielle ?

D'autres éditorialistes s'en sont pris aux premiers ministres des provinces récalcitrantes, soit le Manitoba et Terre-Neuve. Mais le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, n'a pas davantage été épargné. Le *Ottawa Citizen* notait ainsi que le Canada anglais avait fort mal réagi à la décision du Québec de recourir à la clause nonobstant pour annuler une décision de la Cour suprême qui aurait autorisé certains commerces à recourir à l'affichage extérieur en anglais. « Terre-Neuve et le Manitoba partagent certaines responsabilités dans l'échec de l'Accord, mais le Québec n'est pas exempt de tout blâme. »

En revanche, le *Windsor Star* condamne sans équivoque les opposants de l'Accord. Le débat « a réveillé en ce pays les pires instincts. Il nous a fait découvrir que le fanatisme est florissant et que nombre de personnes souhaitent ardemment que les liens entre les deux collectivités linguistiques soient définitivement rompus. Des politiciens intraitables se sont répandus en injures contre un projet d'amendement constitutionnel réfléchi et raisonnable... Deux provinces, le Manitoba et

Terre-Neuve, ont affiché cette semaine une insignifiance politique défilant toute logique... Le Québec ne retournera pas de sitôt à la table des négociations, et il n'a aucune raison de le faire. Toute confiance s'est désagrégée et les blessures mettront du temps à se cicatiser, si elles disparaissent jamais... »

D'Est en Ouest

Le *Vancouver Province* a tiré des conclusions semblables. Les objections du Canada anglais étaient essentiellement techniques et on aurait facilement pu les contrer « [...] mais la crise du lac Meech nous a permis de découvrir le véritable ennemi, qui n'est autre que nous-mêmes. Le débat public a fait ressortir une méfiance profonde, voire une réelle méfiance entre le Canada français et le Canada anglais... Qui pourra blâmer le Québec de refuser de participer à d'éventuelles négociations constitutionnelles ? Comment peut-il faire confiance à des premiers ministres qui, comme l'a fait remarquer Robert Bourassa, ont apposé leur signature sur l'Accord pour manquer à leur honneur deux semaines plus tard. »

L'Acadie Nouvelle, le quotidien francophone du Nouveau-Brunswick, abonde dans le même sens : « Au Canada anglais d'assumer le blâme... Le Canada anglais... a déjà préparé le scénario post-Meech : "Blame it on Quebec", et par extension sur la francophonie. Ce n'est pas plus compliqué, ni plus intelligent que cela. » Et tandis qu'il absolvait les premiers ministres favorables à l'Accord, l'éditorialiste Michel Doucet s'en prenait durement à ceux qui s'y sont opposés. « Le blâme, il doit être assumé pas les ennemis des francophones, qu'ils soient eux-mêmes francophones ou anglophones. Le Canada anglais a un sérieux

examen de conscience à faire, après avoir raté un tel rendez-vous avec l'histoire. »

Des blessures à guérir

Au-delà des reproches, certains comme le *Calgary Herald* ont aussi voulu calmer le jeu : « Nous avons raté une occasion rêvée de guérir les blessures linguistiques et culturelles du passé... Mais au moment d'enterrer l'Accord du lac Meech, nous pouvons nous consoler à l'idée que cette crise a révélé que les Canadiens et Canadiennes sont profondément attachés à leur pays... Désormais, le défi consistera à canaliser l'énergie négative qu'a libérée l'échec et de s'en servir en vue d'une démarche constructive. Avec un leadership politique efficace et une participation active de la population, nous pouvons y arriver. Mais surtout, nous devons y arriver. »

La *Gazette* de Montréal s'en est remise à l'influence de la saison. « Le Canada n'est pas mort, et il ne mourra pas à moins que sa propre population ne s'en charge. Cependant, il a été grièvement blessé. Par bonheur, nous sommes en été... une saison où le pays peut prendre le temps de guérir ses blessures. » Mais avant tout, il faut dissiper les malentendus. « Le Québec aussi a mal compris. Déjà le mythe voulant que le Canada anglais ait dit non au Québec prend racine. On ne doit jamais oublier que c'est un oui que la majorité des anglophones a signifié au Québec... Ce n'est pas le Canada qui a failli à la tâche la semaine dernière, mais un processus légal et politique bien précis. »

Aux yeux du *Toronto Star* toutefois, la question du processus n'a pour ainsi dire aucune importance. « Au mieux, l'Accord du lac Meech nous aurait permis de gagner du temps. Mais ce faisant, nous aurions probablement mis en branle un processus de

transformation qui, à terme, aurait remodelé le pays. » Néanmoins, « il est devenu évident que le centralisme traditionnel demeure une solution impraticable dans la mesure où il est inacceptable pour le Québec... Il nous faudra attendre que le Québec et le reste du Canada définissent leurs visions respectives pour chercher un nouveau terrain d'entente. »

Le Globe and Mail, un partisan loyal de l'Accord jusqu'à la toute fin, a commenté avec circonspection les initiatives fédérales prônant des négociations bilatérales avec le Québec dans divers dossiers, notamment celui de l'immigration. « Comme on pouvait s'y attendre, Ottawa a réagi à l'échec du lac Meech en reportant toute son attention sur le Québec, où la faillite de l'Accord a causé le plus de dommages. » Le quotidien déconseille au gouvernement d'aller trop loin. « Que le Québec n'ait pas réussi à faire respecter ses demandes minimales, voilà qui pose un sérieux problème à résoudre dans les meilleurs délais. Cependant, en cherchant à réparer les dommages, les décideurs tant à Ottawa qu'à Québec doivent tenir compte de la bonne volonté manifestée par les sept autres provinces qui ont ratifié l'Accord. Cette bonne volonté, sans laquelle Ottawa ne peut traiter les revendications légitimes du Québec, est précieuse. Les dommages seraient irréparables si on croyait, même à tort, que le gouvernement fédéral fait un "cadeau" au Québec pour apaiser sa nervosité. » *Le Globe and Mail* a également voulu prévenir le caucus conservateur contre toute tentative de se venger des opposants de l'Accord du lac Meech, en retirant par exemple son appui au projet pétrolière Hibernia à Terre-Neuve, comme l'ont suggéré certains conservateurs du Québec.

Manifestement sur la même longueur d'ondes, Jean-Claude Leclerc du quotidien *Le Devoir* a mis en garde et Québec et Ottawa contre la mesquinerie. « Les représailles dont on parle depuis le 23 juin ne devraient avoir aucune place dans une société libre et démocratique... À peine plus intelligente est la tactique du gouvernement fédéral qui, pour vite réparer au Québec le désastre politique du lac Meech, s'appête à y faire pleuvoir une manne de "faveurs" et à négocier avec les autorités québécoises plus de transferts de pouvoirs qu'elles ne sont capables d'en gérer à brève échéance. »

Les francophones hors du Québec

L'échec du lac Meech a également incité le Québec à

s'interroger sur le sort des francophones à l'extérieur de la province. « [...] une fois de plus au Québec, on cède à la fâcheuse habitude "d'oublier" la diaspora francophone », affirme Paul-André Comeau dans *Le Devoir*. « Au moment où la réflexion doit l'emporter sur toute autre considération, il est urgent et primordial de revenir sur les relations entre le Québec et l'ensemble de la famille francophone dispersée à travers la fédération canadienne et même sur l'ensemble du continent... Au moment où le Québec se plonge dans un examen déterminant de son avenir, il faut de toute urgence redéfinir les liens actuels — ou plutôt les liens étioles — avec cette diaspora... Il y va de l'intérêt même du Québec de nouer des relations étroites,

privilegiées et chaleureuses avec ces communautés de la diaspora francophone. »

Abordant le même sujet dans *Le Droit* d'Ottawa-Hull, André Préfontaine exhorte le gouvernement du Québec à encourager les francophones hors du Québec à participer aux travaux de la commission constitutionnelle spéciale de l'Assemblée nationale, dont la création a été annoncée par le premier ministre Bourassa. Dans le même esprit, Adrien Cantin écrit également dans *Le Droit* : « Il est en effet plus important que jamais de resserrer au niveau de l'ensemble de la francophonie canadienne, des liens qui à cause du contexte politique des deux dernières décennies, s'étaient relâchés. »■

(Traduit de l'anglais)

Amitiés par correspondance

À Asbestos, au Québec, il y a du nouveau dans le domaine de l'enseignement de l'anglais. Mel Shantz, enseignant du programme d'anglais intensif de l'école Saint-Jean de la ville, a mis sur pied un programme de correspondance grâce auquel ses élèves de la sixième année peuvent échanger des lettres en anglais avec des citoyens anglophones. Les avantages du programme, on a pu le constater, transcendent largement ses vertus pédagogiques.

Les participants s'engagent à échanger quatre lettres durant une période d'un mois. À la fin de la session, les élèves et leurs correspondants se rencontrent pour la première fois lors d'une petite fête. Norma Day, qui enseigne l'anglais aux adultes, a correspondu deux fois avec un enfant francophone. Pour les enfants, « c'est parfois la première fois qu'ils rencontrent un anglophone, dit-elle. Je crois que Mel a eu une excellente idée d'inclure la communauté de cette façon. »

Sous la direction de M. Shantz, l'expérience a eu lieu trois fois jusqu'ici. « Il faut faire un certain effort pour recruter des participants anglophones dans cette communauté à majorité francophone », dit-il. « J'organisais des échanges de lettres entre enfants, mais les pressions qu'ils exerçaient l'un sur l'autre n'étaient pas toujours très heureuses. J'ai pensé que s'ils écrivaient plutôt à des adultes, l'échange pourrait devenir plus sérieux. » Plusieurs correspondants ont plus de 50 ans et quelques-uns plus de 80 ans.

Seuls quelques correspondants habitent Asbestos même ; la plupart vivent dans la ville voisine de Dunville. La minorité anglophone des deux communautés vieillit et, comme le dit Norma avec franchise, « nous avons sauté sur l'occasion parce que nous sommes nombreux à souffrir de la solitude ». Mais les enfants se montrent tout aussi ravis de participer. « Ils sont vraiment contents de recevoir

leurs lettres, dit Mel. On croirait la distribution du courrier dans un camp de vacances. »

« D'après moi, si nous avons tant de problèmes au Canada, c'est que nous manquons de compréhension réciproque. Ces enfants ont pu comprendre ce qu'étaient les anglophones », observe Norma. En fait, la relation entre élèves et correspondants se révèle beaucoup plus intime qu'on ne l'avait prévu ; on voit souvent deux correspondants, qui se rencontrent pour la première fois, se retrouver comme de vieux amis.

« Pour moi, qui enseigne aux adultes, la communication est une chose très importante », dit Norma. Elle n'a que des éloges pour le programme de correspondance qui unit, comme elle le dit, « deux cultures et deux groupes d'âges tout à fait opposés l'un à l'autre ». Elle ajoute enfin : « La communication, c'est ce qu'il faut à notre pays. » S. H.

(Traduit de l'anglais)

D'Iberville Fortier en Europe

Jean Fahmy

Au printemps, le Commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier a visité l'Ontario, le Québec, le Manitoba, le Yukon et la Colombie-Britannique où il a pu participer à l'inauguration de la Maison de la francophonie à Vancouver et aux assemblées générales de la FFHQ et de la Fédération franco-colombienne. Il a aussi effectué un voyage d'une dizaine de jours en Europe, qui l'a mené en Suisse et en France. Il y a rencontré des politiciens, des universitaires, des juristes et des spécialistes, avec qui il a eu de fructueux échanges sur la dualité linguistique au Canada et sur les problèmes d'aménagement linguistique qui confrontent de plus en plus de nombreux pays du monde.

En Suisse, M. Fortier s'est entretenu avec les deux vice-chanceliers de la Confédération suisse, MM. Couchepin et Casanova, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables du gouvernement. Il a également rencontré M^{me} Yvette Jaggi, syndic (maire) de Lausanne. M^{me} Jaggi, qui est également sénatrice, est l'une des personnalités marquantes de la vie politique suisse, et le Commissaire a évoqué avec elle la situation des groupes minoritaires en Suisse, la situation et la pratique des langues officielles au Parlement fédéral, l'avenir des minorités linguistiques et le rôle du gouvernement central.

Le moment fort de la visite de M. Fortier en Suisse s'est produit lors d'une rencontre-conférence où plus de 150 personnes — de hauts

fonctionnaires, des membres des différentes communautés linguistiques, des spécialistes et des juristes — étaient venus écouter le premier vice-chancelier suisse, M. François Couchepin, et le Commissaire brosser chacun un tableau de la situation linguistique dans leurs pays respectifs. Les problèmes semblables, mais aussi les énormes différences entre le Canada, où la dualité linguistique est une des données fondamentales de la vie publique et politique, et la Suisse, où les questions de langues sont du ressort presque exclusif des cantons, sont apparus lors de cette rencontre. Les questions d'un auditoire attentif suivirent les deux exposés. On trouvera plus loin dans nos pages une réflexion plus fouillée sur la problématique linguistique en Suisse à l'heure actuelle.

Avant de quitter Lausanne, le Commissaire a également visité l'Institut fédéral du droit comparé et s'est entretenu avec son président, Joseph Voyame, un juriste de réputation internationale.

Le séjour du Commissaire en France s'est déroulé en deux temps. À Paris, le Commissaire s'est entretenu avec de nombreuses personnalités ; il a ainsi rencontré de hauts responsables du Bureau du médiateur de la République (ombudsman), du Quai d'Orsay, du ministère français de la Coopération, ainsi que des cadres de l'ambassade canadienne. Il a également eu des entretiens avec M. Farandjis, secrétaire général du Haut conseil de la francophonie (rattaché à la présidence de la République), et avec

M. Bernard Quémada, secrétaire général du Conseil supérieur de la langue française. Enfin, le Commissaire a fait un long exposé sur le thème de son éditorial du n° 31 de *Langue et Société* devant l'Institut France-Amérique sur la situation linguistique du Canada.

Avec ses interlocuteurs parisiens, le Commissaire a abordé de nombreuses questions, notamment l'expansion de la fonction d'ombudsman dans différentes parties du monde — en particulier en Afrique, en Amérique latine et en Europe

de l'Est — le statut du français et l'état de la francophonie. Il a partout rencontré un vif intérêt pour les débats qui agitent le Canada, ainsi qu'une grande curiosité pour la façon dont la dualité linguistique y est vécue.

M. Fortier a également participé à Bordeaux à une table ronde sur le thème de « Langue et culture », organisée dans le cadre de l'Assemblée annuelle de l'Association d'amitié France-Canada. Du côté français participait notamment à cette table ronde le ministre de la Francophonie, Alain Decaux. ■

À PARAÎTRE BIENTÔT...



Le Commissariat aux langues officielles publiera prochainement un survol chronologique relatant les grands événements de l'histoire des langues officielles du Canada depuis la Confédération, y compris les principales décisions judiciaires.

Pour obtenir un exemplaire de **Nos deux langues officielles au fil des ans**, s'adresser à la :

Direction des communications
Commissariat aux langues
officielles
110, rue O'Connor
Ottawa, Canada
K1A 0T8

Les jeunes croient-ils au Canada ?

Que pensent les jeunes de tout le remue-ménage des médias autour des questions linguistiques ? Les derniers mois ont été marqués par des réactions d'intransigeance et pourtant, les sondages de l'hiver révèlent que 80 p. 100 des Canadiens sont favorables au traitement des deux langues officielles sur un pied d'égalité et que trois parents sur quatre veulent que leurs enfants apprennent l'autre langue. Tous les sondages révèlent en outre que ce sont les jeunes qui sont les plus favorables à l'égalité du français et de l'anglais, qu'ils sont dans l'ensemble plus ouverts, plus tolérants que leurs aînés et plus intéressés aux échanges, linguistiques et autres.

La *Charte des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles* de 1988 garantissent les droits linguistiques des Canadiens. Mais si les lois sont là pour aider, elles doivent néanmoins convenir à l'état d'esprit et aux convictions de la population.

Le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, comme ses prédécesseurs, mise beaucoup sur la jeunesse parce qu'elle est l'avenir du pays et parce qu'ayant le pouvoir de transformer la société, elle peut favoriser l'émergence de valeurs communes. La richesse d'un pays ne se mesure pas seulement à la qualité de vie ou au PNB, elle est empreinte de valeurs spirituelles et culturelles, dont la dualité linguistique fait partie.

Tout est question d'harmonie et bien des jeunes l'ont heureusement compris. Ils n'ont pas encore d'idées préconçues ou font fi des préjugés de leurs aînés, qu'ils entraînent dans leur sillage de participation. Adeptes

de la tolérance et de la cohabitation, ils veulent construire des ponts plutôt que dresser des barrières. Des exemples ?

Cette étudiante du *Fredericton High School* inscrite au cours d'immersion en français et qui préside le *New Brunswick Youth Council*. Elle et un camarade de classe se sont invités à une conférence pour adultes parrainée par le gouvernement provincial et ont présenté une résolution, adoptée à l'unanimité, sollicitant l'octroi de fonds nécessaires à l'amorce d'un dialogue entre les deux groupes linguistiques. Le projet s'est concrétisé en mars par un colloque des délégués de 35 écoles françaises et anglaises qui, d'un commun accord, en séance parlementaire simulée, se sont engagés à mettre fin aux conflits engendrés par les questions linguistiques.

Autre exemple ? Ce garde forestier d'un village unilingue anglais qui, suite à un échange d'étudiants auquel participaient ses enfants, a suivi leur exemple en demandant un séjour d'immersion dans une ville majoritairement francophone de la province. Ce père à l'avant-garde n'est certes pas le seul à avoir emboîté le pas à ses enfants. Ses confrères de la majorité silencieuse se retrouvent un peu partout au Canada, car nombreux sont les jeunes qui déclarent vouloir discuter « non pas de ce qui nous sépare mais de ce qui nous unit ». N'est-ce pas bien dit ?

Conscient que la jeunesse fera la société de demain, le Commissaire se fait un devoir de rencontrer divers groupes de jeunes. Au printemps, dans une allocution devant la Fédération canadienne des étudiants, il a traité de dualité linguistique, du besoin de garder le sens des proportions et de trouver des

solutions en période de controverse linguistique. Les jeunes aussi sont « engagés » : en avril, les membres du Key Club international, district de l'Est, ont pris l'initiative d'inviter M. Fortier à leur 43^e congrès annuel, tenu cette année à Toronto. Âgés de treize à dix-neuf ans, ces futurs chefs de file francophones et anglophones s'engagent de manière active à mieux servir leur communauté et à vivre en accord avec les valeurs qu'ils préconisent.

Les liens étroits que le Commissariat entretient avec l'association *Canadian Parents for French* témoignent à leur tour de l'intérêt que le Commissaire porte aux jeunes et de l'espoir qu'il fonde sur eux.

Cet intérêt se mesure aussi par la place de choix que le Commissariat réserve à son Programme jeunesse. Ce programme a vu le jour en 1975, avec le lancement de la trousse *O Canada 1* destinée aux jeunes de sept à quatorze ans. Très vite populaire, l'espiègle tortue Geneviève, dont les aventures se poursuivent dans *O Canada 2*, conduira plus de deux millions de jeunes à se rendre compte qu'au Canada, il y a deux langues officielles.

Le coup d'envoi est donné. Fort de ce succès et de cette expérience, le Programme jeunesse se dote de structures plus précises. Le matériel sera conçu et produit en fonction de groupes d'âge déterminés pour qu'il soit bien ciblé et bien interprété. Et comme on en est arrivé à la conclusion que le milieu scolaire est tout indiqué pour rejoindre l'ensemble des jeunes, on opte pour une distribution dans les écoles, qui jouent un rôle formateur sur les attitudes et offrent un encadrement idéal pour une bonne intégration des messages.

Dans cette optique, le Commissariat s'assure d'emblée de la collaboration des ministères de l'Éducation provinciaux pour que les produits soient adaptés aux besoins des jeunes. C'est ainsi qu'une première réunion a lieu en janvier 1984 avec les représentants des ministères de l'Éducation de cinq provinces et un délégué du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour préciser la philosophie et les objectifs d'un programme adapté à chaque groupe d'âge.

Ce comité consultatif deviendra avec le temps la pierre angulaire du programme. Depuis presque sept ans, toujours plus nombreux, ses membres se réunissent régulièrement à Ottawa pour contribuer de leurs judicieux conseils aux diverses étapes de la planification, de l'élaboration, de la production et de l'évaluation des « produits jeunesse » du Commissariat. La 13^e réunion est prévue en novembre 1990 et regroupera pour la première fois des représentants de toutes les provinces et des deux territoires.

La popularité de ces produits ainsi que les résultats des évaluations menées auprès des

OH! CANADA 2

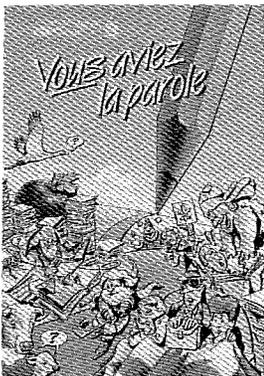


jeunes et des enseignants sont là pour témoigner du bien-fondé de cette démarche.

Le Commissariat vise avant tout à faire prendre conscience aux jeunes du statut égal du français et de l'anglais comme langues officielles, misant sur leur ouverture d'esprit et leur tolérance face à la différence.

Depuis sa création, le Programme jeunesse distribue toute une gamme de produits adaptés à tous les groupes d'âge. Bandes vidéo, jeux de découverte, recueil de fiction et affiches ont en commun de divertir tout en informant. Tous ces produits sont offerts gratuitement sur demande non seulement aux écoles, mais aux associations, aux groupes de jeunes, et finalement, à toute personne qui s'adresse au Commissariat aux langues officielles !

En 1986, pour souligner sa participation à l'Année internationale de la jeunesse, le Commissariat a lancé un concours d'œuvres de fiction invitant les jeunes à lui faire part de leur vision d'un Canada bilingue. *Vous aviez la parole* est un recueil de la trentaine de textes primés rédigés en français et en anglais. Assorti d'une



bande vidéo, *Fiction accomplie*, il constitue maintenant une trousse offerte aux enseignants et organismes qui veulent faire partager les sentiments et les

idées des jeunes Canadiens vivant dans un pays comme le nôtre.

Parmi les réalisations récentes du Commissariat, on trouve deux bandes vidéo, chacune accompagnée d'un cahier d'information à l'intention des utilisateurs. Les plus jeunes auront plaisir à suivre les péripéties de Daniel et Julie, les deux marionnettes du *Mur magique* qui deviennent vite bons amis même s'ils ne parlent pas la même langue. Pour les

LE
MUR
MAGIQUE



plus âgés, *Deux langues, un pays* jette un regard humoristique sur l'évolution de nos deux langues officielles au cours des deux cents dernières années.

DEUX
LANGUES,
UN PAYS



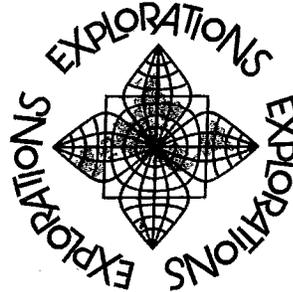
Parmi les enseignants de onzième année ou cinquième secondaire, qui ne connaît pas le populaire *Agenda* que le Commissariat offre à leurs

élèves depuis trois ans ? Pratique autant qu'informatif, cet outil aide les jeunes à organiser leur travail et leur fait prendre conscience des raisons historiques de la dualité linguistique et du bilinguisme au Canada, y compris des droits conférés par la *Loi sur les langues officielles* et les exigences qui s'y rattachent.

AGENDA



Quant au jeu *Explorations*, distribué depuis 1984, il a déjà permis à près de un million de jeunes âgés de douze à quatorze ans de faire le tour de l'univers des langues et de découvrir que plusieurs autres pays ont plus d'une langue officielle.



N'oublions pas la série d'affiches colorées venant renforcer le message que la présence du français et de l'anglais dans notre pays est une source d'enrichissement personnel.

On peut affirmer sans fausse modestie que les produits du Commissariat sont reconnus, non seulement pour leur valeur informative, mais aussi pour leur qualité

artistique et leur côté pratique. À preuve, la trousse audiovisuelle *Le mur magique* et *l'Agenda 89-90* viennent de remporter chacun deux prix décernés respectivement par l'Institut des services de l'information et par l'Association internationale des professionnels en communication - Capitale (International Association of Business Communicators - Capital).

L'art de vivre dans un pays bilingue ? Une jeune Canadienne nous le résume en ces mots : « Vivre le Canada bilingue, c'est arriver un jour à se comprendre et à s'aimer comme des êtres humains ayant quelque chose à se donner mutuellement pour enfin atteindre l'unité sans faire de différences entre nous. » Un Canada d'avenir ? C'est la jeunesse qui nous le dit à son tour.

De nombreux sondages d'opinion publique ont confirmé que les jeunes Canadiens sont plus ouverts à la notion de dualité linguistique. Ainsi, un sondage Canadian Parents for French/Environics publié en février 1990 indique que les jeunes anglophones âgés de dix-huit à vingt-neuf ans sont plus susceptibles (39 p. 100) que les personnes interrogées moins jeunes (27 p. 100) de déclarer être devenus plus favorables envers l'apprentissage du français langue seconde au cours de l'année écoulée. De même, un sondage Telepoll Research (octobre 1989) a révélé que les jeunes âgés entre dix-huit et vingt-neuf ans sont beaucoup plus portés que leurs aînés à considérer le bilinguisme français-anglais de l'administration fédérale comme une caractéristique positive. Seulement 17 p. 100 le percevaient de manière négative. Cette attitude favorable permet de penser que la jeune génération de Canadiens est prête à tirer pleinement parti des avantages offerts par la dualité linguistique du pays. ■

L'ombudsman linguistique à l'œuvre

Colette Duhaime*

Chaque année, la Direction des plaintes et vérifications du Commissariat aux langues officielles reçoit des milliers de plaintes. Dans cet article, nous faisons état de quatre plaintes relatives aux Forces armées canadiennes et d'une se rapportant aux tests linguistiques. Nous indiquons aussi les moyens pris par le Commissariat et les institutions en cause pour trouver des solutions aux problèmes soulevés.

À la guerre comme à la guerre...

Ce jour-là, le bon Dieu était sûrement du côté de l'armée !

C'était sur les terrains de la base de Valcartier où se déroulait un exercice de tir. Tout semblait aller rondement jusqu'à ce qu'un conducteur de camion unilingue francophone, qui n'a pas compris les ordres donnés exclusivement en anglais, se dirige carrément vers la cible sur laquelle on s'appêtait à tirer un obus.

La situation aurait pu être dramatique. Un employé, conscient du grave danger que cela comporte, décide, pour sa part, de pousser l'affaire plus loin et porte plainte auprès du Commissariat.

Le plaignant souligne que la présence de membres unilingues français et anglais sur les champs de tir pose un risque pour la sécurité du personnel.

L'enquête révélera que, avant juillet 1989, deux maîtres canoniers anglophones unilingues et un francophone

bilingue étaient chargés de donner des instructions, ce qui a entraîné certaines situations qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

Le Commissaire a recommandé que les Forces canadiennes veillent à ce que tous les agents de sécurité travaillant avec des membres des deux groupes linguistiques soient bilingues. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées ont pris les mesures qui s'imposaient. Aucun autre incident de ce genre ne nous fut rapporté par la suite.

Une étude spéciale sur la langue d'instruction dans les Forces armées canadiennes

Dans une entrevue qu'il accordait dans le n° 30 de *Langue et Société*, le général A. John de Chastelain, chef d'État-major de la Défense nationale, reconnaissait avec franchise les difficultés et les défis à surmonter pour parvenir à une véritable égalité linguistique dans les Forces armées.

L'étude spéciale du Commissariat sur la langue d'instruction dans les Forces armées, menée à la suite de plaintes du personnel militaire francophone qui ne pouvait pas recevoir l'instruction dans sa propre langue, est venue confirmer que les mesures adoptées n'avaient pas contribué à l'avancement du dossier.

Le programme « Francotrain », qui visait à accroître les possibilités d'instruction en français, contribuait beaucoup plus à aider le personnel militaire francophone à recevoir une instruction en anglais qu'à

offrir des cours dans les deux langues officielles.

Même si une partie de la documentation était disponible en français, aucun cours ne se donnait encore entièrement en français au sein des Commandements aérien et maritime, et la fiabilité des données relatives aux cours bilingues dispensés par la Force mobile et le Service de l'instruction laissait à désirer.

La plupart des stagiaires francophones interrogés par le Commissariat ont mis en doute la pertinence d'une documentation en français lorsque les cours eux-mêmes ne sont dispensés qu'en anglais.

Depuis la vérification du Commissariat, le Ministère a donné une nouvelle orientation à son programme qui porte maintenant le nom de « Programme d'instruction dans les deux langues officielles ». Non seulement a-t-on augmenté le nombre de cours dispensés entièrement en français en salle de classe, mais on s'est fixé comme priorité d'offrir ces cours aux recrues d'abord, pour ensuite remonter la hiérarchie et les offrir à tous les officiers.

Le problème de la traduction demeure cependant presque entier, le Ministère ne disposant pas à l'heure actuelle des ressources humaines pour s'attaquer à cette tâche.

Le Ministère devra donc effectuer des choix difficiles s'il veut réaliser des progrès et augmenter de façon réelle les possibilités de travailler en français dans les Forces armées canadiennes.

Un sommet perturbé

Le vol du Premier ministre du Canada en direction du Sommet

de la francophonie à Dakar aura fait couler beaucoup d'encre et demeurera un cas classique dans son genre.

C'est en effet par la presse montréalaise que le Commissariat apprenait, en juin 1989, que le service à bord du vol des Forces canadiennes menant le Premier ministre et sa suite vers Dakar n'était pas bilingue.

Les journalistes allaient en effet soulever le problème publiquement et, avant même de recevoir des plaintes officielles, le Commissaire, en tant qu'ombudsman linguistique, réagissait directement auprès du Ministère afin que de telles situations ne se reproduisent plus.

L'enquête allait révéler qu'au total, 43 p. 100 des membres de l'équipage étaient bilingues mais n'étaient pas répartis de sorte à servir convenablement les passagers assis à l'avant... De plus, l'agent de bord en service ce jour-là connaissait les deux langues officielles mais ne se sentait pas à l'aise pour parler en français.

Les Forces armées ont donc promis d'améliorer le service en français mais ont tardé avant d'indiquer quels moyens concrets elles entendaient mettre de l'avant pour remédier à ce problème. Il aura en effet fallu attendre neuf mois avant d'obtenir une réponse qui n'est toujours pas satisfaisante.

Le Commissaire a donc recommandé que les membres de l'équipage et les agents de bord affectés au service du Premier ministre, de ses proches collaborateurs et des journalistes soient dorénavant fonctionnellement bilingues. Il attend les suites et gardera l'œil ouvert.

*Colette Duhaime est journaliste pigiste.

Un enseignement en français

Même si on a déjà pris des mesures en vue d'augmenter le nombre d'instructeurs bilingues capables de donner le cours élémentaire d'officier de génie aérospatial en français, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'instruction en français au sein des Forces armées.

C'est ce qu'ont constaté les enquêteurs du Commissariat qui, à la suite d'une plainte, se sont rendus à la base de Borden. Le cours d'officier de génie aérospatial n'était pas offert en français et la documentation publiée dans cette langue était plutôt limitée. Tout ce que les francophones pouvaient recevoir comme aide consistait, en effet, en des consultations en français visant à leur faire comprendre la matière enseignée en anglais.

Il semble que les Forces armées ne pouvaient pas offrir ce cours en français en raison

du manque de personnel enseignant bilingue. Le Commissaire a recommandé que cette situation soit corrigée et que, à l'avenir, tous les postes d'instructeurs bilingues soient occupés par des personnes possédant les compétences linguistiques requises. La recommandation fut bien accueillie par le Ministère qui s'apprête à la mettre en œuvre.

Un voyageur heureux des services de Douanes et Accise

L'un de nos correspondants qui avait éprouvé, au cours des dernières années, des difficultés à obtenir des services en français au poste de Douanes sur la route 81 vers le Canada en provenance des États-Unis était heureux de nous informer que nos interventions avaient porté fruits.

En effet, ce voyageur a dû passer quatre ou cinq fois

au cours de l'été aux postes frontières sur la route 81 menant de l'État de New York en Ontario. Il nous décrit comment le symbole bleu indiquant la présence de services bilingues sur la voie n° 2 lui fut utile et comment il fut agréablement surpris de constater qu'il obtint spontanément de la part des employés de Douanes et Accise un service courtois et de bonne qualité dans la langue officielle de son choix.

Bravo Douanes et Accise et puisse cette heureuse situation inciter d'autres organismes qui transigent avec le public voyageur à suivre le bon exemple.

Des tests linguistiques sur le tas ?

Au début 1990, un correspondant anglophone de la région d'Ottawa-Hull nous informait qu'il avait posé sa candidature

à un poste bilingue offert pour une période déterminée par un ministère dans cette région. Notre correspondant affirme que l'entrevue s'est déroulée en français seulement — ce qui ne manqua pas de nous étonner — et que sa candidature fut rejetée parce que son français n'était pas apparu satisfaisant à l'intervieweur.

Nous nous sommes donc empressés d'intervenir auprès du ministère en cause afin de vérifier les faits allégués. Sur la confirmation de ces faits, nous avons réitéré aux représentants ministériels qu'ils n'avaient pas à mesurer les capacités linguistiques des candidats. Cette tâche revient à la Commission de la fonction publique qui dispose de tests objectifs.

Le ministère a reconnu ses erreurs et le candidat a été intégré au processus de sélection, comme il se doit. ■

Enquête auprès de nos lecteurs !

La dernière livraison contenait un formulaire affranchi vous invitant à nous dire ce que vous pensiez de la revue **Langue et Société**. Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu remplir le questionnaire et nous le retourner. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt vos commentaires et vos suggestions.

La plupart d'entre vous ont affirmé que **Langue et Société** accomplit un excellent travail en offrant des articles intéressants et pertinents sur la scène linguistique au Canada.

D'autre part, quelques commentaires opportuns nous ont donné matière à réflexion et nous aideront à apporter des améliorations à la revue.

En réponse à la question sur les sujets que vous aimeriez voir traités dans les livraisons à venir, beaucoup d'entre vous ont dit vouloir mieux connaître la situation dans d'autres pays multilingues comme la Belgique et la Suisse et en savoir davantage sur les questions liées à l'enseignement, tels le maintien de la langue

seconde et l'évolution récente des programmes d'immersion française, ainsi que sur les activités de gens « ordinaires » qui cherchent à améliorer la compréhension entre les différentes cultures au Canada.

Vos réponses continuent d'arriver et elles nous encouragent beaucoup. Ceux qui n'ont pas eu la chance de nous répondre peuvent encore le faire. Il suffit de remplir le formulaire inclus dans le numéro d'été 1990 et de nous le retourner le plus tôt possible.

Une région... particulière

Tom Sloan

Par un beau week-end de juin, le Festival franco-ontarien bat son plein dans le centre-ville d'Ottawa. Le tout se déroule en français, bien entendu, mais pas exclusivement. Les citoyens anglophones sont aussi de la fête, goûtant l'ambiance faite de musique, de danse et de joie de vivre qu'ont créée leurs voisins d'expression française. Sans parler des francophones de Hull et de l'ouest du Québec qui ont traversé la rivière des Outaouais pour participer aux festivités annuelles. Au programme : réjouissances, amitié et bonne entente. Et nombreux sont ceux qui croient qu'il devrait toujours en être ainsi à Ottawa et dans les environs.

Et pourquoi pas ? Non seulement la région constitue-t-elle le pivot de la vie politique canadienne, mais son emplacement en fait le lieu de rencontre idéal des deux collectivités linguistiques du pays. Elle est la jonction du Québec et de l'Ontario, et plus encore puisque c'est là que se rejoignent les Canada français et anglais. Les Québécois d'expression française et anglaise travaillent ensemble dans les bureaux de l'administration fédérale en Ontario, et les fonctionnaires ontariens, tant francophones qu'anglophones, se retrouvent dans les bureaux fédéraux du côté québécois où les deux langues officielles ont droit de cité. Conséquemment, si on ne considère pas tout à fait normal de vivre, de travailler et de se divertir dans les deux langues dans cette région du Canada, comment pourrait-il en être autrement ailleurs au pays ?

Il s'agit là du rêve, du grand espoir de la majorité. Mais qu'en est-il de la réalité ? Comme c'est souvent le cas au Canada, elle ne manque pas de complexité.

La CCN et la RCN

Divers facteurs à la fois politiques et géographiques ont largement contribué au caractère bilingue de la région. La *Loi sur la capitale nationale* adoptée en 1958, qui créa la Commission de la capitale nationale (CCN), et la *Loi sur les langues officielles* de 1969 ont porté à l'avant-plan la question du statut des deux langues officielles. Depuis lors, cette question n'a jamais quitté le devant de la scène régionale.

En 1979, la CCN formulait clairement ses objectifs en matière de bilinguisme pour la

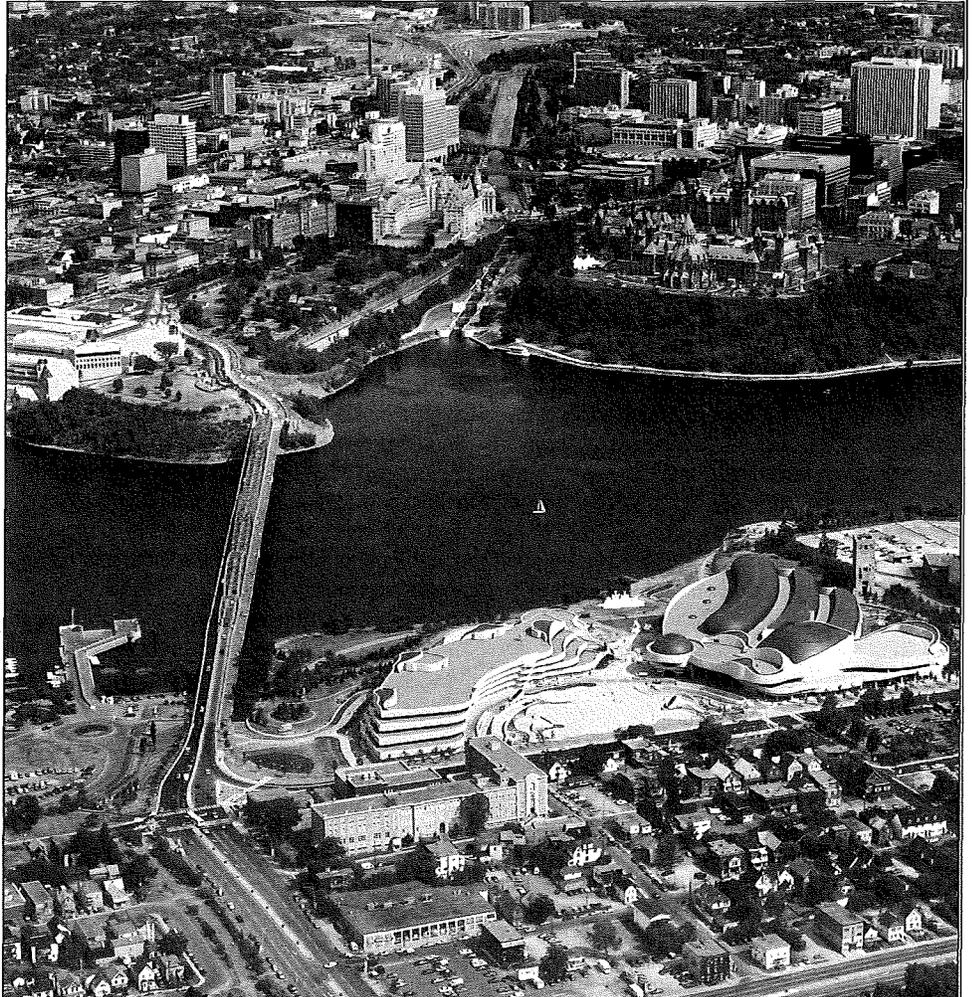


Photo : Adrien Searle - Ottawa

Le bilinguisme dans la région de la capitale nationale : mythes et réalités

région qu'elle administre conjointement avec les gouvernements de deux provinces et plusieurs directions locales. Cette région, connue sous le nom de région de la capitale nationale (RCN), totalise 4 662 kilomètres carrés sur les deux rives de l'Outaouais, qui sépare le Québec de l'Ontario, et compte un peu plus de 800 000 habitants répartis dans 27 municipalités distinctes appartenant à deux grandes agglomérations régionales : Ottawa-Carleton en Ontario et la Communauté régionale de l'Outaouais au Québec.

Tel que le décrit un document publié en 1979, le mandat de la CCN consiste à créer une capitale pouvant être un symbole d'identité, un modèle d'unité et une source de fierté pour tous les Canadiens.

Le défi était noble et il le demeure encore aujourd'hui. Mais compte tenu de la nature même de la région, il ne manque pas de complexité. Ainsi, un autre document publié par la CCN, intitulé *Une mission très particulière*, brosse un tableau sommaire de la RCN : « Les deux langues officielles sont

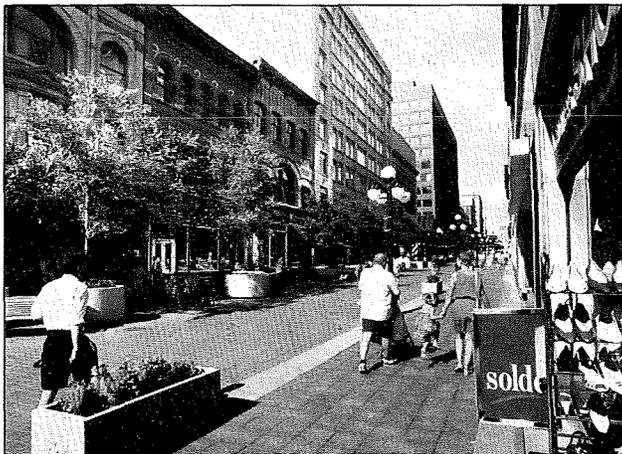
utilisées couramment dans la région et plusieurs cultures s'y côtoient. Il s'agit d'une région [...] qui reflète les caractéristiques linguistiques et socio-culturelles du pays ».

En dépit des nombreuses caractéristiques qui lui sont uniques, la RCN offre en fait un visage relativement fidèle de la réalité canadienne, ce qui l'amène à composer avec un certain nombre des problèmes auxquels l'ensemble du pays doit faire face. De même, à l'instar du pays lui-même, elle ne relève pas davantage d'une seule compétence. Pourtant, en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* de 1958, la Commission est investie d'un mandat fédéral touchant la région. Cependant, l'intervention des autorités provinciales et municipales réduit considérablement sa marge de manœuvre. Ainsi, dans l'exercice de ses fonctions, la CCN doit constamment tenir compte des politiques et des intérêts de ses partenaires gouvernementaux. Rien ne peut être accompli, ou alors très peu, sans la coopération de ceux-ci.

Ottawa

Au cœur de toute cette activité se trouve Ottawa. La municipalité compte un peu plus de 300 000 habitants, soit moins de 50 p. 100 de la population globale de la région, mais elle n'en est pas moins le centre névralgique du pays. En effet, c'est à Ottawa que se prennent — du moins en théorie — les décisions en matière de développement et de relations humaines.

Dans une large mesure, c'est bien ce qui se produit, à tout le moins en ce qui touche aux relations entre les deux communautés linguistiques. Ottawa n'est plus aujourd'hui la ville essentiellement unilingue anglophone qu'elle était il y a une vingtaine d'années.



Le mail de la rue Sparks à Ottawa.

Au cœur du centre-ville, le mail de la rue Sparks, qui couvre d'est en ouest quatre pâtés de maisons à seulement une rue au sud de la colline parlementaire, constitue le symbole des réalisations et des difficultés qu'a connues la campagne visant à faire d'Ottawa une municipalité modèle reflétant la dualité linguistique canadienne.

À première vue, le climat est nettement à dominance anglophone, malgré le nombre croissant d'affiches bilingues qui ornent les vitrines. C'est en anglais que les mendiants mendient et que chantent les chanteurs des rues. Contrairement aux francophones unilingues, les anglophones unilingues s'y trouveront donc parfaitement à l'aise.

Dans les coulisses néanmoins, les choses bougent et notamment dans le secteur du service à la clientèle. La maison de porcelaine anglaise McIntosh & Watts, quintessence du genre, compte pas moins de six employés bilingues sur les neuf de son personnel. Le directeur de la maison ajoute que les nouveaux employés sont tenus de connaître les deux langues officielles.

Un peu plus loin, chez Fisher's Men's Wear, la politique est plus souple. Mais aux dires du copropriétaire Peter Fisher, qui est de la troisième génération de cette famille de commerçants, les cinq boutiques Fisher se font un devoir d'offrir en tout temps des services bilingues. « Et cela nous arrive de plus en plus souvent. »

Les boutiques Fisher's et McIntosh & Watts comptent parmi les cent détaillants membres de la zone d'améliorations commerciales du mail de la rue Sparks, une des nombreuses associations de commerçants qui ont pignon sur rue à Ottawa. L'organisme produit et diffuse des brochures décrivant en détails le mail et ses environs, qui, comme diverses autres publications, sont rédigées dans les deux langues officielles.

Personne ne s'étonnera que le gouvernement fédéral favorise

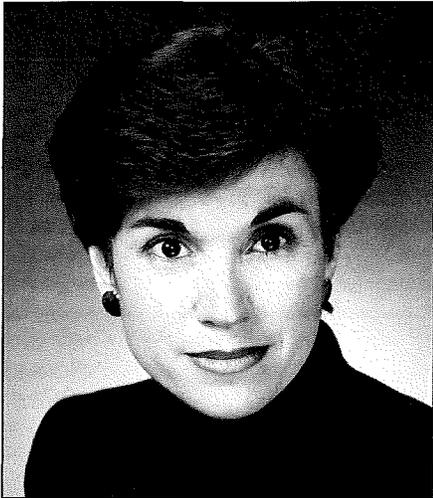


Le mail de la rue Sparks à Ottawa.

fortement la bilinguisation de la région. Dans cet esprit, le ministère des Travaux publics et la CCN, les deux principaux propriétaires des lieux, ont ajouté à leurs baux des clauses fixant des critères minimaux de prestation de services dans les deux langues, et seules les très petites organisations en sont exemptées. Grâce à la coopération des secteurs public et privé, lentement mais sûrement, le bilinguisme devient partie intégrante du quotidien sur le mail de la rue Sparks, qui lui-même s'impose progressivement aux autres centres commerciaux de la municipalité comme un modèle à suivre.

L'activité commerciale

L'activité commerciale s'étend bien au-delà de la vente au détail, et la situation évolue également à une échelle beaucoup plus vaste. Mis sur pied il y a cinq ans, le Regroupement des gens d'affaires compte quelque 400 membres francophones dans la région de la capitale, les trois quarts d'entre eux étant établis sur la rive ontarienne, le plus souvent à Ottawa même. Selon la directrice générale du Regroupement, Denise Saint-Jean, la création du mouvement en 1985 ne découlait nullement d'une hostilité à l'égard d'associations à prédominance anglophone telles que la Chambre de commerce d'Ottawa-Carleton, bien au contraire. « Simplement, nous avons cru qu'il était temps pour les gens d'affaires francophones de se regrouper. » En ce qui a trait à la situation générale du français et des relations entre les deux communautés de la région, « les choses se sont grandement améliorées au cours des vingt dernières années », d'affirmer M^{me} Saint-Jean qui habite la RCN depuis de nombreuses années.



Lisa Hopkins

En fait, souligne-t-elle, plusieurs membres de son association sont également inscrits à la Chambre de commerce, qui est loin d'être le bastion de l'unilinguisme anglais d'autrefois. L'anglais y reste la principale langue en usage, mais des francophones siègent au conseil d'administration, une publication bilingue est en voie de préparation, les relations avec les médias s'effectuent dans les deux langues et la capacité bilingue s'accroît au siège social. « Nous ne touchons pas encore au but, admet Lisa Hopkins, présidente du conseil d'administration, dont deux des enfants sont inscrits à un programme d'immersion en français, mais nous sommes sur la bonne voie. » L'offre de services bilingues est désormais reconnue comme la norme par le conseil d'administration, ajoute-t-elle.

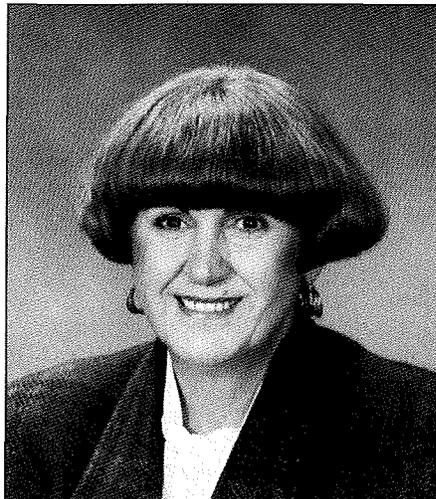
Homologue de M^{me} Hopkins à Hull, Monique Cyr est également directrice générale de la Commission des écoles catholiques et présidente de la Chambre de commerce de l'Outaouais. Pour l'instant, les relations entre les deux associations se résument à une réunion annuelle. Mais tant M^{me} Cyr que M^{me} Hopkins souhaitent resserrer les liens. « Nous devrions apprendre à mieux nous connaître », de dire M^{me} Cyr. Les deux organismes ont en effet des intérêts en commun, telle l'adoption d'une position concertée face au gouvernement fédéral et ses ministères.

Comme on pouvait s'y attendre, le français est au Québec la langue d'affaires dominante et, selon M^{me} Cyr, de nombreux anglophones le parlent couramment. De plus, la proportion de francophones bilingues est imposante. « Les deux collectivités font preuve d'une grande tolérance », fait valoir Monique Cyr, qui partage ici l'avis de M^{me} Hopkins.

Bien que les deux organismes demeurent distincts, chacun représentant sa propre communauté, des pourparlers sont en cours en vue de participer à des activités communes. M^{mes} Cyr et Hopkins se réjouissent d'ailleurs de ce rapprochement et de cette éventuelle collaboration.

Si dans le secteur privé diverses voix s'entendent suffisamment pour préconiser un accord linguistique, on retrouve la même préoccupation à différents niveaux du secteur public, où l'accent est toutefois mis sur d'autres facteurs.

À cet égard, c'est bien sûr à la Commission de la capitale nationale qu'on affiche le plus de détermination. D'ailleurs, M^{me} Jean Pigott, directrice de la CCN, constitue en quelque sorte un paradoxe. Bien qu'unilingue anglophone, elle administre avec dynamisme l'institution sans doute la plus bilingue de la région. « Nous sommes chargés d'établir un véritable lieu de rencontre pour les Canadiens, une capitale



Monique Cyr

authentiquement bilingue », explique-t-elle. Selon M^{me} Pigott, la CCN se doit d'aider la région entière « à faire connaître le Canada aux Canadiens, à expliquer au pays et au reste du monde qui nous sommes vraiment ». Il est ainsi tenu pour acquis que toutes les conférences d'envergure qui se tiennent à Ottawa se dérouleront dans les deux langues. « Le bilinguisme doit non seulement s'imposer dans les conférences, mais aussi dans la rue », de préciser M^{me} Pigott.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. En effet, même la CCN ne peut dicter la langue de la rue. En revanche, elle peut élaborer une politique à l'intention de ses employés, qui se chiffrent à quelque mille personnes dans le centre-ville d'Ottawa où, en théorie, et dans une très large mesure en pratique, le

bilinguisme règne en maître. Tous les postes de cadres exigent le bilinguisme et des cours de formation en français et en anglais sont offerts aux employés des trois niveaux de compétence. De plus, tous les services de la CCN sont automatiquement offerts dans les deux langues officielles et on incite les employés à utiliser celle de leur choix.

Néanmoins, selon Marcel Bonenfant, directeur des langues officielles de la Commission, certains problèmes subsistent. Il reste par exemple à convaincre les employés francophones de travailler dans leur langue. Leur réticence, dit-il, ne tient pas à l'unilinguisme de leurs collègues de langue anglaise — nombre d'entre eux étant tout aussi disposés qu'aptes à se servir des deux langues. Il ne s'agit pas davantage d'un problème de représentation puisque les francophones comptent pour 35 p. 100 des effectifs, reflétant exactement la population de langue française de la région.

M. Bonenfant n'est d'ailleurs pas le seul administrateur francophone à noter cette résistance psychologique parmi les employés d'expression française. Au sein des institutions, le bilinguisme « est non seulement une question de compétence, mais aussi d'attitude », conclut-il.

Malgré ces problèmes, la CCN demeure un modèle de bilinguisme dont l'influence déborde largement les cadres de son administration. Ainsi, tous les concessionnaires de la Commission sont tenus de servir le public dans les deux langues officielles. Parmi les réussites découlant des efforts de la CCN à Ottawa, notons l'amélioration des services bilingues dans les restaurants, menus compris. À ce chapitre — soit dit en passant comme à celui de la qualité de la cuisine —, la situation dans la capitale nationale en 1990 ne peut en rien être comparée à ce qu'elle était dans les années 60, voire 70.

En termes plus généraux, la Commission se considère comme un agent de promotion du bilinguisme, où que ce soit dans la région de la capitale. À ce propos, Jean Pigott ne s'opposerait certainement pas à la création d'une région autonome englobant les deux rives de l'Outaouais, où l'utilisation des deux langues serait fortement encouragée sans que ne s'appliquent les lois provinciales. Et bien que ce projet ait toujours été des plus incertains, même avant l'échec de l'Accord du lac Meech, l'enthousiasme de M^{me} Pigott ne s'est jamais démenti.

Par ailleurs, dans ce combat en faveur du bilinguisme, la municipalité d'Ottawa et son administration talonnent de près la CCN.



C'est ainsi avec beaucoup d'à-propos que la reconnaissance du français par la municipalité et l'élaboration d'une politique fédérale des langues officielles se sont produites simultanément. En 1970, un an après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, Ottawa approuvait en effet par arrêté municipal un règlement garantissant la prestation de services en français. Auparavant, se souvient, laconique, Georges Rochon, directeur des langues officielles de la municipalité, « c'était une question de bonne volonté ».

Les services bilingues s'accroissent progressivement au cours de la décennie suivante, Ottawa se vit contrainte d'aller de l'avant. En 1980, un rapport recommande que la ville soit officiellement désignée bilingue, une recommandation qui prit effet en 1982. Cinq ans plus tard, un nouveau rapport faisant le point sur la politique linguistique municipale qualifiait les progrès de raisonnables.

Comme on peut s'y attendre dans une municipalité où 80 p. 100 de la population est d'expression anglaise, le bilinguisme ne se traduit pas nécessairement par l'égalité linguistique. L'anglais reste prédominant dans les services administratifs.

Cependant, les francophones, qui forment 20 p. 100 des effectifs de la ville, ont la possibilité de travailler dans leur langue. Certaines régions se prévalent ainsi d'un système d'unités de travail qui garantit la prestation de services dans la langue d'élection du citoyen, tout en permettant à de nombreux employés de travailler dans leur langue.

M. Rochon estime que 40 p. 100 des employés de la municipalité sont bilingues. Fier des réalisations de sa ville, il fait valoir que « les progrès accomplis sont le fruit en partie des efforts des administrations successives, et en partie de l'évolution générale de la société canadienne ».

La partie n'est pas gagnée pour autant. Les services en langue française laissent à désirer, notamment dans le secteur des loisirs. Selon Mireille Landry-Kennedy, la dirigeante du comité consultatif de langue française, les choses sont loin d'être parfaites. « La communauté francophone ne devrait pas hésiter à se manifester lorsque les services qu'on lui offre laissent à désirer. Si personne ne se plaint, nul ne s'en inquiétera. » À son avis, l'absence de coordonnateur des services de langue française, ainsi que les lacunes dans l'information sur les services offerts, constituent un réel problème. « Personne

ne connaît avec précision quels services sont offerts. »

Malgré tout, même une critique aussi vigilante que M^{me} Landry-Kennedy se réjouit des progrès accomplis. « Ottawa est un chef en matière de services dans les deux langues. Nous n'avons pas attendu pour ce faire l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français* (loi 8). »

À l'Hôtel de ville, Jeff Polowin, le directeur des communications du maire Jim Durrell, se dit tout aussi fier de sa ville. « Nous n'avons ménagé aucun effort pour changer notre image. » Partageant l'avis de Jean Pigott, il perçoit Ottawa comme un lieu de rencontre naturel des Canadiens, qu'il s'agisse de visiteurs ou de membres d'organismes divers. Mais l'administration municipale diverge d'opinion avec la CCN lorsque celle-ci tend à minimiser l'importance d'Ottawa comme capitale nationale au profit de la région « Ottawa-Hull ». Monsieur Polowin reproche à certaines publications de la CCN de ne jamais faire référence à « Ottawa ». Bien que symbolique, ce désaccord n'en est pas moins réel.

Hull

De l'autre côté de l'Outaouais, le maire de Hull, Michel Légère, a d'autres comptes à régler avec la CCN, en particulier lorsqu'il s'agit de désigner une éventuelle région bilingue spéciale.

« C'est impossible », de rétorquer M. Légère. À titre de porte d'entrée au Québec, société distincte, Hull possède un caractère unique et toute tentative d'homogénéisation linguistique de la région se verra opposer une forte résistance. « Hull et Ottawa sont comme deux poumons dont chacun a sa propre fonction, et c'est bien ici que commence le Québec. » À Hull, insistent les autorités municipales, la langue et la culture françaises doivent prédominer. Et la législation linguistique du Québec, restrictions sur l'utilisation de l'anglais comprises, fait partie intégrante du décor. « Je ne peux imaginer que le gouvernement québécois accepte un jour que la région soit traitée différemment des autres parties de la province », de dire Roch Lapointe, directeur de l'office de tourisme régional. En matière de tourisme cependant, on s'entend pour parler deux langues. Tous les employés de



La rue Aubry à Hull.

l'office sont bilingues et une version anglaise de l'imposant guide touristique de l'Outaouais a été produite. Dans ce contexte seulement, l'anglais est bienvenu.

Contrairement à Ottawa, Hull est officiellement unilingue, bien que les autorités municipales fassent valoir que les anglophones — qui comptent pour 6 p. 100 d'une population totale de 60 000 habitants — ont accès aux services municipaux dans leur langue, tout comme la forte population anglophone de 30 000 habitants des principales municipalités de la région.

En revanche, la situation est nettement plus explosive si l'on s'attache aux symboles. En 1989, lors de l'inauguration du Musée canadien des civilisations à Hull, la municipalité a hissé des bannières tout au long de la route exploitée par la CCN... qui saluaient les passants d'un « Bonjour » unilingue. Il en est résulté un échange acerbe de correspondance entre le maire Légère et M^{me} Pigott, qui a abouti à un pénible compromis. Un autre désaccord est survenu l'hiver dernier lorsque, en l'absence du maire de Hull, les autorités ont refusé d'installer des panneaux annonçant la tenue du « Winterlude », se contentant d'annoncer le « Bal de Neige », le festival d'hiver de la région. À son retour, le maire Légère a annulé la décision, autorisant la publicité bilingue sur la rive québécoise.

Ces disputes témoignent des tensions que provoquent les politiques mettant tour à tour l'accent sur l'idéal du bilinguisme et sur la défense du français, perçu comme une langue en péril partout en Amérique du Nord, y compris au Québec.

Chelsea

À quelques kilomètres à peine de distance, la situation est différente dans l'ancienne



Judy Grant, Jean Pigott

municipalité de Hull Ouest qui, le printemps dernier, a été rebaptisée Chelsea avec la bénédiction du gouvernement du Québec. L'ancien nom, explique la mairesse Judy Grant, n'était qu'une inscription géographique, partiellement inexacte de surcroît. Chelsea, qui est aussi le nom de l'un des quelque douze villages composant cette municipalité de 4 000 habitants, est accepté par les citoyens des deux langues comme une désignation historique. En fait, le nouveau nom de la municipalité a été officiellement proposé par deux conseillers francophones.

Chelsea est l'une des deux municipalités véritablement bilingues de la région, l'autre étant Vanier, une enclave francophone en territoire ontarien.

Étant donné que les anglophones se maintiennent en légère majorité, Chelsea est l'une des rares municipalités du Québec à être désignées officiellement bilingues en vertu de la législation linguistique provinciale. L'affichage extérieur et les publications de la municipalité, tout autant que les réunions du conseil, se font dans les deux langues. « Ici, le problème linguistique ne se pose pas », d'affirmer la mairesse, M^{me} Grant, qui se définit essentiellement comme unilingue. Cependant, on doit se reporter au contexte québécois où nombre d'anglophones, à l'instar de M^{me} Grant, ne parlent pas couramment le français mais restent parfaitement capables de travailler dans un milieu bilingue, voire de participer à des réunions tenues dans les deux langues.

Chelsea compte parmi la douzaine de municipalités composant la Communauté

régionale de l'Outaouais (CRO) dont le français est la seule langue officielle. Toutefois, dans les régions où la population anglophone est assez importante, l'accès aux services municipaux en anglais pose généralement peu de problèmes. Ironiquement, il arrive parfois, par exemple dans quelques clubs de golf fréquentés par des anglophones de l'Ontario, que les francophones se plaignent de l'absence de services dans leur langue. Mais, règle générale, le tableau linguistique est relativement harmonieux.

Ottawa-Carleton

Sur la rive ontarienne de l'Outaouais, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton forme la quatrième municipalité en importance de l'Ontario. Principalement située dans les limites de la région de la capitale nationale, elle est appelée à relever un ensemble de défis linguistiques particuliers.

Tout comme la Communauté régionale de l'Outaouais, celle d'Ottawa-Carleton est tenue d'offrir des services à une vaste échelle. De même, comme son pendant québécois, elle a voix au chapitre dans l'enseignement primaire et secondaire dans les deux langues officielles. Les autorités régionales offrent ces services à quelque 600 000 personnes réparties dans 15 municipalités. Bien qu'essentiellement anglophone, la Communauté compte également quelques municipalités francophones, ce qui la place au cœur même du débat linguistique.

« Ottawa-Carleton reconnaît le principe de la dualité linguistique », de dire Diane Charron, directrice des langues officielles du conseil métropolitain. Compte tenu des écarts importants dans le pourcentage de la population francophone des diverses municipalités, il arrive qu'en pratique cette reconnaissance soit incomplète. Les réunions du conseil métropolitain sont tenues en anglais et un service d'interprétation simultanée est offert lors des activités régionales. Majoritairement anglophones, les 3 000 employés ont également accès à des cours de français langue seconde. De plus, certains postes cadres sont désignés bilingues. Dans les régions de l'est comme Cumberland et Gloucester, les francophones forment un fort pourcentage de la population et le service en français ne pose aucun problème. Dans plusieurs autres régions, ceux-ci restent cependant très limités. Il y a quelques mois, la situation s'est ainsi envenimée à Osgoode, où l'écrasante majorité de la population est anglophone, lorsque le

conseil a voulu faire adopter une résolution lui permettant d'emboîter le pas à certaines autres municipalités ontariennes s'étant déclarées unilingues anglophones. La résolution a été rejetée.

Confrontées à une réalité aussi complexe que déroutante, comment les minorités de langue officielle perçoivent-elles leur situation ?

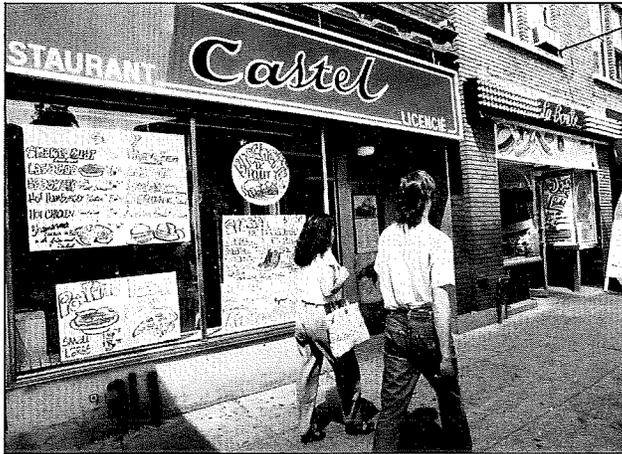
ACFO

Rolande Soucie, présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), se dit quant à elle relativement optimiste. Résidant à Ottawa, M^{me} Soucie se souvient d'une époque où le climat de la capitale nationale n'était pas aussi favorable au bilinguisme. Fort à propos, le bureau



Rolande Soucie

de l'ACFO est situé à Vanier, la seule municipalité majoritairement francophone du territoire ontarien de la RCN, d'ailleurs cernée par Ottawa. Vanier est aujourd'hui une municipalité dynamique où le français a droit de cité, dotée d'un conseil où dominent les francophones. Mais M^{me} Soucie se souvient d'une période où, même à Vanier, l'utilisation du français restait confinée aux activités paroissiales ou à d'autres occupations plutôt restreintes, sans vraiment faire partie de la vie courante. À Ottawa, le seul endroit où on entendait parler le français, et encore rarement, était la région entourant le marché appelée Lower Town. « Une fois sur la rue Rideau, les gens vous regardaient si vous parliez français. » Mais ce n'est plus le cas. « Le français est partout reconnu, mais il reste des progrès à accomplir. » M^{me} Soucie soutient que les francophones souffrent encore d'une réticence instinctive à utiliser leur langue, ⇨



La promenade du Portage à Hull.

initiatives qui méritent d'être soulignées, fait valoir Bob May, président du groupe de défense des droits des anglophones, Outaouais Alliance, il vaut de mentionner l'amélioration des services sociaux et de santé due à l'adoption de la loi 142, qui garantit aux Anglo-Québécois la prestation de ces services dans leur langue. « Tout compte fait, les choses ne vont pas si mal, conclut M. May, mais nous sommes chanceux d'habiter l'ouest du Québec, à proximité d'Ottawa. »

même dans les circonstances où cela est parfaitement justifié. À Vanier même, fait-elle valoir, certains commerces francophones hésitent encore à afficher en français.

Aline Chalifoux, présidente régionale de l'ACFO à Ottawa-Carleton, admet aussi qu'il est essentiel pour les francophones de développer ce réflexe. « Les anglophones sont aujourd'hui beaucoup plus tolérants, mais l'utilisation du français laisse encore à désirer. Une sorte d'apathie est perceptible des deux côtés. » À son grand regret, les francophones hésitent encore à faire valoir leurs droits, même lorsque tous les échelons de l'administration sont non seulement disposés, mais en mesure de répondre à leurs besoins.

Selon l'ACFO, la prestation de services en français reste toutefois médiocre dans certains secteurs, notamment ceux de la santé et du bien-être social. Dans le domaine de l'éducation, ce n'est que dans le secteur de l'enseignement postsecondaire que cette lacune est en voie d'être comblée. En effet, un nouveau collège des arts décoratifs et des sciences appliquées, exclusivement francophone, ouvrira ses portes à l'automne et remplacera éventuellement l'actuel Collège Algonquin, qui est bilingue.

Les minorités

La minorité anglophone de l'Outaouais se tourne également vers l'avenir. Malgré le ressentiment soulevé par la loi interdisant l'affichage extérieur en anglais, et les conséquences de l'échec du lac Meech, les anglophones de la région, tout comme les francophones d'Ottawa, se réjouissent de certaines initiatives dont l'ouverture à Hull du Collège Heritage, un établissement d'enseignement postsecondaire indépendant de langue anglaise. Parmi les autres

Ironiquement, ces propos pourraient être ceux des francophones de l'est de l'Ontario. Au chapitre des droits linguistiques, il est toujours avantageux d'habiter près d'Ottawa, et plus particulièrement dans la région de la capitale nationale.

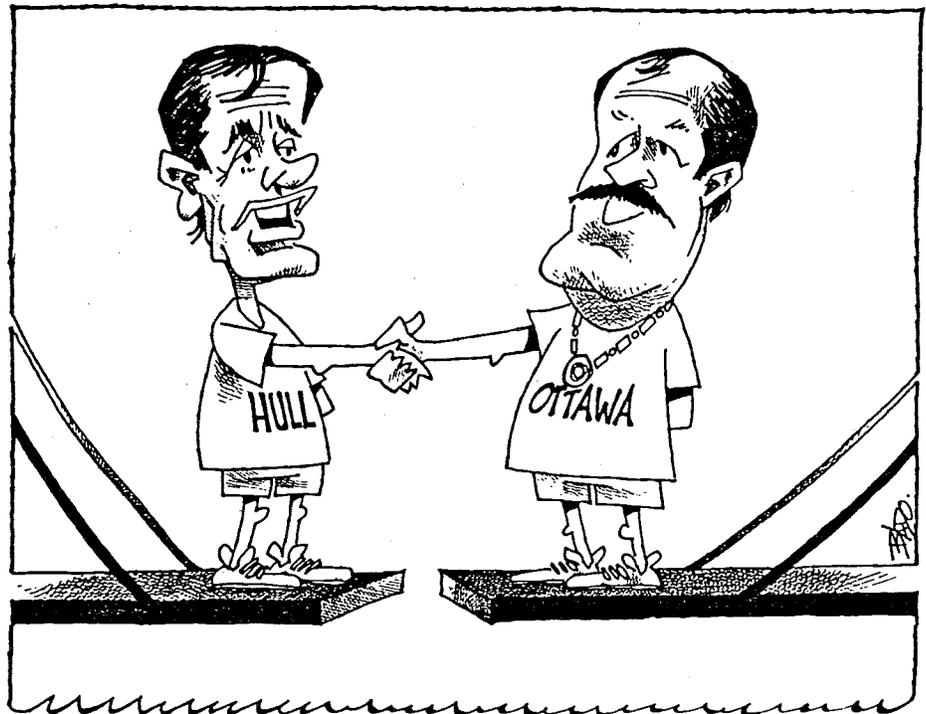
Le Commissaire

Surveillant de très près la situation, D'Iberville Fortier, le Commissaire aux langues officielles, n'a pas hésité à intervenir dans les discussions sur la situation présente et future de la région. Un sondage mené en 1988 a confirmé que la prestation des services dans les deux langues laissait à désirer, notamment dans le secteur privé,

tout en démontrant que « le bilinguisme dans la région a considérablement progressé » au sein de la population. Entre 1971 et 1986, le pourcentage des habitants de la RCN qui affirment parler les deux langues officielles est passé de 32,4 à 42,2 p. 100, alors que le nombre d'Anglo-Québécois bilingues a connu une hausse spectaculaire.

Au cours des dernières années, le Commissaire a fait plusieurs recommandations : multiplication des affiches bilingues en Ontario; signature d'une nouvelle entente fédérale-provinciale visant à promouvoir les deux langues officielles au Québec et en Ontario; mise sur pied d'un mécanisme fédéral favorisant la collaboration de la population et des institutions en matière de bilinguisme.

Peu après le Festival franco-ontarien tenu à Ottawa, on ravivait une autre tradition. Le matin du 1^{er} juillet, à l'occasion de la Fête du Canada, les maires de Hull et d'Ottawa se sont rencontrés au milieu du pont reliant les deux municipalités. Comme le veut la coutume, la rencontre est amicale et symbolise cette « unité dans la diversité » qui caractérise une région menée par deux hommes influents dotés d'une forte personnalité. Quelle que soit l'évolution du dossier constitutionnel, plusieurs citoyens de la région souhaitent que cette rencontre traditionnelle, qui se veut un symbole de bonne volonté, continue de se tenir encore longtemps. ■ *(Traduit de l'anglais)*



Progrès, délais et statu quo

L'éducation des minorités après l'arrêt de la Cour suprême

Jean-Claude Le Blanc

Huit ans après l'entrée en vigueur de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Cour suprême du Canada rendait le 15 mars 1990 une décision unanime rédigée par le juge en chef Dickson dans la cause Mahé c. Alberta (Procureur général). C'était le premier arrêt du plus haut tribunal du pays sur l'ensemble de la question des droits scolaires conférés par la Charte aux minorités de langue officielle, présentes dans l'ensemble du territoire canadien.

Au centre du litige : le droit des minorités de gérer leurs propres écoles. « Lorsque le nombre le justifie », déclara la Cour, « l'article 23 confère aux parents appartenant à la minorité linguistique un droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire ». La Cour a considérablement clarifié le sens et la portée du droit à l'instruction, et elle a défini le contenu du droit de gestion et établi les principes devant présider à son exercice.

La Cour suprême a aussi condamné « l'inaction des autorités publiques... qui ont négligé de remplir l'obligation que leur impose l'article 23 ». Celles-ci doivent donc, le cas échéant, agir avec diligence et « mettre en place un système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ».

Qu'a-t-on fait depuis à ce sujet ? Des mesures appropriées ont-elles été prises ou mises en chantier ? Maintenant que le

droit est largement défini, les réformes requises — définition et mise en place du « système approprié » — suivent-elles ? Fait-on diligence ? Un tour d'horizon d'est en ouest nous le dira².

Moins d'incertitude

Globalement d'abord, cet arrêt a sans contredit réduit de façon marquée la marge d'incertitude touchant les droits des uns et les obligations des autres. Il rapprochait d'autant les revendications constitutionnelles des parents et des communautés minoritaires de langue officielle de ce que les autorités provinciales et territoriales considèrent maintenant comme leur devoir constitutionnel.

En somme, les minorités se sont vu reconnaître par l'arrêt un peu moins que ce à quoi elles pensaient avoir droit ; et les autorités demander considérablement plus que ce qu'elles semblaient généralement être disposées à offrir. Chose certaine, les principes devant guider la mise en œuvre de l'article 23 ont été clairement édictés. Cela est déjà énorme.

À l'Île-du-Prince-Édouard

Si la décision du 15 mars 1990 semble bien avoir eu pour effet au moins de ralentir le dossier de la gestion scolaire en Saskatchewan, il faut bien reconnaître qu'il n'en fût rien à l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, dans la foulée d'une décision nettement favorable aux Acadiens de l'île, issue d'un renvoi à la Cour suprême de la province et de vastes consultations échelonnées sur

deux années, le lieutenant-gouverneur en conseil adoptait de nouveaux règlements le 8 février 1990.

Ceux-ci reconnaissent formellement le droit de la minorité de gérer l'instruction en français et les établissements qui la dispensent. Établis en vertu de la législation scolaire de 1988, qui reconnaissait déjà aux titulaires des droits de l'article 23 celui de participer « au développement et à la prestation des programmes d'instruction en langue française », ces règlements entrèrent en vigueur tel que prévu, sans tambour ni trompette, le 1^{er} juillet.

La décision de la Cour suprême du Canada a-t-elle pleinement sanctionné la démarche du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ? Chose certaine, elle n'a sûrement pas eu pour effet de la remettre en cause. Résultats : double carte scolaire (anglophone et francophone), financement assuré et conseil scolaire de langue française — celui de l'unité 5, francophone de fait — dont la juridiction s'étend sur tout le territoire de la province.

En Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve

Peut-être a-t-on commencé à réfléchir à la question et à concevoir les principaux paramètres d'un système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ou à élaborer le processus qui permettrait d'y arriver. Aucune proposition concrète ne transparaît cependant pour l'instant. On ne semble pas faire diligence.

En Nouvelle-Écosse, on ouvrira en septembre 1991 les portes du Centre scolaire-communautaire d'Halifax-Dartmouth. On imagine mal que la province puisse confier la gestion d'un tel centre à quelqu'un d'autre qu'à la communauté acadienne de la région. Elle devra aussi le faire bien avant son ouverture. Ce faisant, l'occasion lui sera offerte de revoir le système de gestion des écoles acadiennes de l'ensemble de la province. Le fera-t-elle ?

À prime abord, avec plusieurs régimes confessionnels protégés par la Constitution, Terre-Neuve est riche au chapitre de l'expérience des petits nombres d'élèves, des petites écoles et des petits conseils scolaires. Mais la province est loin d'avoir conçu, et encore moins d'avoir rendu opérationnel, un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ». La loi scolaire et les politiques formelles qui en découlent sont encore muettes à ce sujet. C'est comme si l'article 23 n'existait même pas.

Le tableau, toutefois, n'est pas totalement sombre. Il y a bien eu en septembre 1988 l'ouverture d'un centre scolaire-communautaire à Grand'Terre, et les commissions scolaires de Labrador et de Port-au-Port acceptent la représentation des francophones en leur sein. Mais il s'agit ici d'une participation qui est loin de la gestion exclusive dans les domaines que la Cour suprême a définis comme étant pertinents à la langue et à la culture françaises.

Au Nouveau-Brunswick

Dans cette province, l'homogénéité linguistique du système d'éducation est complète et le principe de « partenaires égaux » énoncé par la Cour suprême y est intégralement respecté. C'est qu'un système approprié fut mis en place avant l'avènement de la Charte ; il marqua la fin des querelles et des conflits linguistico-scolaires.

Les communautés francophones et anglophones sont chacune desservies par un réseau d'écoles et un réseau de conseils scolaires qui s'étendent à l'ensemble de la province, de même que par une division qui, au ministère de l'Éducation, est coiffée par deux sous-ministres. Un sous-ministre francophone est chargé de l'éducation en français et un sous-ministre anglophone de l'éducation en langue anglaise, l'unité du système d'éducation de la province étant assurée par le ministre de l'Éducation.

Il ne fait aucun doute qu'un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité » est bel et bien en place. Il ne reste, à notre connaissance, qu'un seul accroc. C'est celui des critères d'admission à l'école française qui excluent, contrairement aux dispositions de l'article 23 de la Charte, les enfants admissibles qui, quelle qu'en soit la raison, sont unilingues anglophones ou n'ont pas une connaissance suffisante du français.

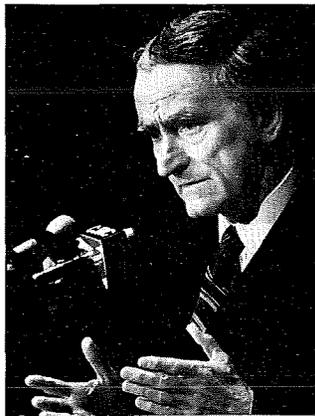
Au Québec

C'est en décembre 1984 qu'était adoptée à Québec la *Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public* qui visait à remplacer les commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires de langue française et de langue anglaise. Sitôt adoptée sous le gouvernement Lévesque, la loi 3 était contestée. On alléguait qu'elle portait préjudice aux droits et privilèges garantis aux

catholiques et aux protestants par l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Dès le 25 juin suivant, la Cour supérieure du Québec enjoignait le gouvernement « de ne prendre aucune mesure et de ne poser aucun geste visant à mettre en application la loi précitée ». Les autorités avaient voulu rectifier la perte progressive de l'homogénéité linguistique d'antan des secteurs catholique (francophone) et protestant (anglophone) et rétablir une plus grande cohésion. Le phénomène entraîne en effet une situation où francophones et anglophones deviennent « minoritaires » et se voient privés, dans le secteur de l'autre, de l'exercice d'une pleine gestion scolaire.

C'est pourquoi l'actuel ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, revint à la charge et déposa en décembre 1987 le projet de loi 107, intitulé *Loi sur l'instruction publique* qui, avec la *Loi sur les élections scolaires*, la loi 106, était adoptée un an plus tard, soit le 23 décembre 1988.



Claude Ryan *The Ottawa Citizen*

S'ajoute aux comités d'école constitués de parents, la création obligatoire d'un conseil d'orientation dans chacune des écoles ; il est formé de représentants de parents et du personnel de l'école et constitue un mécanisme de coordination et de concertation entre les différents partenaires de l'école.

Certaines de ses dispositions étant susceptibles d'être entachées d'invalidité en vertu de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le gouvernement a procédé à une mise en application partielle et a immédiatement décidé de demander l'avis de la Cour d'appel du Québec avant de mettre en œuvre son nouveau régime de commissions scolaires linguistiques qui maintient par ailleurs le droit pour les membres d'une minorité religieuse, au sein des nouvelles commissions scolaires linguistiques, d'exercer la dissidence.

La cause fut entendue l'hiver dernier et il faut s'attendre à ce qu'une décision éventuelle soit portée en appel devant la Cour suprême du Canada. Les délais qui en découlent pour la promulgation de ces dispositions de la loi 107 sont sources d'inquiétude croissante au sein de la minorité anglophone du Québec qui ressent de façon plus aiguë les problèmes inhérents aux structures éducatives actuelles. C'est la raison pour laquelle Alliance Québec a continué d'encourager le gouvernement à négocier une modification de l'article 93 comportant des garanties constitutionnelles de gestion scolaire à la communauté d'expression anglaise du Québec.

Réagissant à l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, le ministre de l'Éducation du Québec a déclaré que la reconnaissance du droit de gestion au plan constitutionnel ne « causait aucune difficulté à son gouvernement ». Cependant, les améliorations à ce chapitre devront attendre qu'aient été clarifiées les questions constitutionnelles relatives à la loi 107.

Le ministre a par ailleurs reconnu que le jugement forcerait le gouvernement à être plus attentif aux préoccupations linguistiques et culturelles de sa minorité de langue officielle

dans l'aménagement des programmes pédagogiques. Cela « pourrait se traduire tantôt par l'ajout d'un cachet culturel et linguistique distinct aux programmes d'études provinciaux, tantôt par la mise en œuvre de programmes particuliers qui, tout en répondant à des exigences propres de la minorité, ne viendraient pas annuler ou contredire les programmes provinciaux, tantôt par une participation active et directe à la préparation même des programmes provinciaux. »

En Ontario

Saisi d'une poursuite en vertu de l'article 23 de la Charte, le gouvernement de l'Ontario avait accepté de faire un renvoi sur la question, et sa Cour d'appel confirmait, dès 1984, le droit des francophones de l'Ontario de gérer leurs propres écoles. Au lendemain du 17 avril 1982, jour de l'entrée en vigueur de la Charte, l'Ontario fut la première (des provinces où cela était clairement requis) à réviser sa loi scolaire, donnant ainsi effet au caractère réparateur de l'article 23.

Un projet de loi était déposé à cette fin en novembre 1985 et la loi 75, promulguée l'année suivante, établissait la représentation proportionnelle et garantie de la minorité linguistique à travers la province en plus de fonder un conseil scolaire francophone dans la région métropolitaine de Toronto. Partie de mesures provisoires appliquées en septembre 1986, la loi 75 entrera pleinement en vigueur en septembre 1988 et c'est durant la même année scolaire que les conseils de langue française de Toronto et d'Ottawa-Carleton verront le jour. Ces deux modèles de gestion scolaire — la « représentation proportionnelle et garantie » et des conseils scolaires distincts — avaient été recommandés dès 1982 dans le

rapport du Comité mixte sur la gestion des écoles élémentaires et secondaires de langue française.

Malgré les insatisfactions maintes fois exprimées par les Franco-Ontariens de toutes les régions de la province à l'endroit des insuffisances et des difficultés de fonctionnement de la représentation proportionnelle et garantie et les nombreuses requêtes de créer des conseils scolaires de langue française dans d'autres régions, peu de choses bougeaient en Ontario depuis quelques années. Des poursuites judiciaires étaient entamées ou envisagées.

D'abord, la décision de la Cour suprême ne sembla pas y changer grand chose malgré qu'elle rendit évidente la nécessité d'établir des conseils scolaires distincts dans certaines régions où le nombre le justifie clairement. Mais le 29 juin nous réserva une agréable surprise. Le ministre de l'Éducation, Sean Conway, déclara que « ce gouvernement... s'est engagé à créer de nouveaux conseils scolaires de langue française en Ontario ». Entre autres mesures, le ministre mettra sur pied un



Sean Conway *The Ottawa Citizen*

groupe consultatif formé de cinq personnes qui devra recommander avant le 31 décembre 1990 des critères pour la création de conseils scolaires de langue française et proposer aussi de nouvelles façons d'assurer ailleurs la gestion des écoles françaises.

Puis il établira au début de 1991 une commission permanente de mise en œuvre de conseils autonomes de langue française. Cependant, à moins d'adopter une planification d'ensemble et un cadre législatif appropriés, les conseils scolaires de langue française n'apparaîtront qu'au fil des élections scolaires triennales. Peut-être sera-t-il toutefois possible d'établir quelques conseils scolaires nouveaux avant 1994, en particulier là où le terrain est déjà bien préparé, comme par exemple dans Prescott-Russell, Simcoe et Stormont-Dundas-Glengary.

Au Manitoba

Le premier ministre Filmon annonçait à la toute fin du mois de juin, après consultation avec les intéressés, son intention d'établir au cours de l'été le mandat et la composition d'un groupe de travail qui pourrait se mettre à l'œuvre dès l'automne.



Garry Filmon *The Ottawa Citizen*

Il serait vraisemblablement chargé de proposer au ministre de l'Éducation les modalités assurant aux Franco-Manitobains l'exercice du droit de gérer de l'instruction dans la langue de la minorité et les établissements la dispensant. Len Derkach, le ministre de l'Éducation, annonçait le 2 août que le groupe de travail serait présidé par Edgar Gallant et ferait rapport le 31 mai 1991.

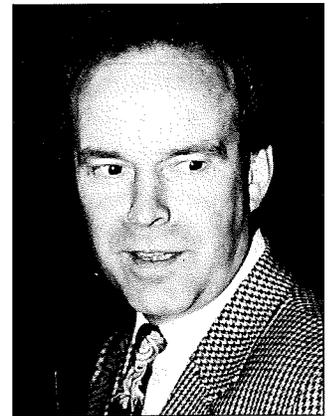
La réflexion approfondie que les parents et la communauté ont eu l'occasion de mener au cours des dernières années en fera, comme ce fut le cas ailleurs, des partenaires dont la contribution, par ailleurs essentielle, a de fortes chances d'être autant substantielle que constructive.

En Saskatchewan

Les premières conséquences visibles de l'arrêt de la Cour suprême eurent d'abord l'effet d'une douche froide sur ceux qui pensaient que celui-ci allait nettement accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'article 23 de la Charte. Le vendredi 20 avril 1990, l'Association provinciale des parents francsaskois apprenait officiellement que le gouvernement de la Saskatchewan avait décidé de reporter le dépôt de la législation requise pour mettre en place la « composante » francsaskoise du système d'éducation de la province.

Le jour même, des prises de position de sources multiples — y compris celle du Commissaire aux langues officielles — commencèrent à converger sur Regina dans le but de convaincre la province de reconsidérer sa décision. Le lundi 23 avril, le ministre de l'Éducation devait au contraire la confirmer.

Le même jour, répondant à l'appel des parents francsaskois et de la Commission nationale des parents francophones, le Premier ministre du Canada intercédait auprès du premier ministre Devine et lui offrait « toute l'assistance fédérale nécessaire pour permettre à son gouvernement de surmonter les problèmes juridiques et constitutionnels responsables du report du dépôt du projet de loi accordant aux Fransaskois la gestion de leurs écoles ». Que s'était-il passé ? Pour les uns, la réforme qu'était en train de réaliser la Saskatchewan allait plus loin que ne l'exigeait la décision de la Cour suprême.



Grant Devine *The Ottawa Citizen*

Elle risquait, selon d'autres, d'établir un précédent trop généreux, gênant même, pour certains gouvernements, en particulier celui de la province voisine, l'Alberta.

D'autres estiment que la cause réside principalement dans l'existence de différends au sein de la communauté francophone elle-même, surtout à Gravelbourg. Faute de ressources ou pour d'autres raisons, disent-ils, le travail communautaire d'accompagnement nécessaire ne s'est pas suffisamment fait et cela a énervé les politiciens.

En tout état de cause, entreprise dont on aura sous-estimé l'ampleur ou pas, les multiples discussions et consultations qui eurent lieu depuis au sein de la province, portent à croire qu'il s'agit essentiellement d'un report, non d'un recul, et que les mesures requises, législatives et autres, pourront être prises à temps pour que la composante francsaskoise du système d'éducation soit mise en place pour septembre 1991.

En Alberta

Dans la province d'origine du litige qui donna lieu à l'arrêt de la Cour suprême, il est encore difficile d'évaluer avec précision ses effets. La direction du ministère de l'Éducation de l'Alberta commença le 23 avril à distribuer un document de travail intitulé *French*

Education in Alberta — Discussion Paper — En principe, ce document est un fidèle reflet de la décision de la Cour suprême.

Quoique moins généreuses, ses propositions ne sont pas, en tant que telles, contraires au jugement. Elles pourraient éventuellement permettre d'établir un système adéquat, ou presque, de gestion scolaire par la minorité. Mais pour arriver à mettre en place un réseau de conseils scolaires régionaux couvrant la majeure partie de la province, il faudra énormément de bonne volonté.

Cette approche est fondamentalement différente de celles qui furent retenues en Saskatchewan, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Yukon. Elle prévoit en effet l'implantation graduelle d'éléments susceptibles de constituer un système approprié. Mais la mise en place de modalités efficaces de gestion dépendrait de l'existence préalable d'écoles. Celles-ci dépendraient à leur tour dans une très large mesure, du bon vouloir et de l'offre active des commissions scolaires actuelles... contrôlées par la majorité.

Résultats prévisibles : tensions inutiles entre les parents francophones et les autorités scolaires, conflits interminables et stériles, gaspillage d'énergie humaine et une douloureuse décennie avant que, selon l'expression de la Cour suprême, un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité » devienne opérationnel, que justice soit faite et que les objectifs de l'article 23 soient atteints. Les autorités de la province semblent s'en être rendu compte subséquemment.

L'Association canadienne-française de l'Alberta et la Fédération des parents francophones avaient entrepris une étude approfondie de la question et lancé, dès janvier, une vaste consultation pour définir les

modalités appropriées de mise en œuvre de l'article 23 chez eux. Mais leur travail n'était pas complété lorsque la province les saisit de ses propres propositions.

L'Alberta Teachers Association et l'Alberta School Trustees Association prirent publiquement position, à la lumière du jugement de la Cour suprême, en faveur de la reconnaissance par le gouvernement du droit de la minorité de gérer ses propres écoles et de la nécessité correspondante pour celui-ci de mettre en place un système éducatif franco-albertain. Puis, dans une lettre qu'il écrivait au président de la Commission scolaire de Saint-Paul le 1^{er} juin, Jim Dinning, le ministre de l'Éducation, y sanctionnait formellement l'ouverture d'une école française pour septembre prochain et confirmait l'obligation des conseils scolaires avoisinants de payer les frais des élèves sous leur juridiction qui s'y inscriraient. Déblocage à Legal et financement du Conseil scolaire de Saint-Isidore en vertu d'une nouvelle politique provinciale, voilà d'autres progrès dont le principal mérite revient à un ministère de l'Éducation qui prend plus au sérieux ses responsabilités. Le style a changé, le climat aussi.

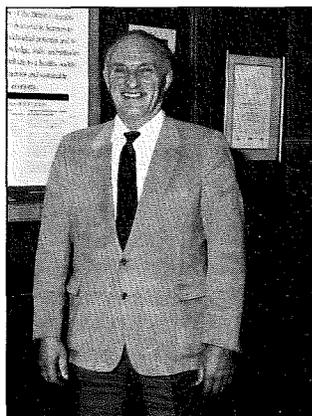
Avec l'émergence d'un consensus clair, du moins quant aux principes, entre les Franco-Albertains et les associations provinciales d'enseignants et de conseillers scolaires, il semble de plus en plus probable que le gouvernement multipliera les consultations et mettra sur pied un groupe de travail multipartite chargé de proposer au ministre de l'Éducation les modalités permettant d'établir, dans la même veine que dans les deux provinces voisines, un sous-système d'éducation de la minorité. Dans un tel scénario, le Secrétariat d'État du Canada pourrait aussi participer au

financement de l'opération comme c'est le cas en Colombie-Britannique. La démarche pourrait être lancée à l'automne et un projet de loi déposé au printemps de 1991.

En Colombie-Britannique

La décision de la Cour suprême a eu l'effet d'accélérer nettement le processus de la réforme scolaire. Quatre jours après le jugement, le procureur de l'Association des parents du programme-cadre de français proposait à celui de la province une série de conditions en vertu desquelles l'action intentée contre celle-ci pourrait être ajournée, voire réglée. Une entente était conclue trois semaines plus tard, soit le 9 avril.

Les premières rencontres pour donner suite à cet accord débutèrent le 23 avril. Le 4 mai, Tony Brummet, le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, annonçait l'établissement d'un groupe de travail de



Tony Brummet

17 personnes réunissant tous les partenaires en éducation de la province. Il était chargé de proposer en janvier 1991 les modalités d'exercice des droits scolaires garantis par l'article 23, gestion comprise, « dans un esprit d'ouverture et de générosité ». Le groupe est présidé par Edgar Gallant et appuyé par Del Lyngseth de l'équipe qui permit en

Saskatchewan de remettre au gouvernement un rapport unanime recommandant la mise en place d'un « système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité ».

Au Yukon

Entre-temps, c'est le Yukon qui donnait le ton, faisant ainsi écho aux réalisations de l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province canadienne. La définition du système d'éducation de la minorité y était non seulement complétée ; elle était officialisée dans une loi scolaire avant-gardiste. Cette loi était adoptée par la plus petite juridiction au pays, — en tout à peine 24 000 habitants — desservant la plus petite minorité linguistique du Canada.

Le Yukon allait redonner confiance aux optimistes et offrir un modèle à l'ensemble du Canada en adoptant le 14 mai 1990 une nouvelle loi de l'éducation. Le gouvernement complétait ainsi la première phase d'une vaste réforme de l'éducation échelonnée sur plusieurs années et ayant comporté de multiples consultations. Les intérêts de la minorité n'avaient pas été à l'origine de cette réforme mais celle-ci les a bien servis.

Résultats : trois mois après l'entrée en vigueur de la loi, les comités scolaires consultatifs établis au niveau de chaque école seront remplacés, après élection, par un conseil scolaire. Cela va aussi pour la seule école française, l'école Émilie Tremblay de Whitehorse. Ces nouvelles dispositions législatives vont permettre de créer, d'ici deux ans, une commission scolaire de langue française ayant juridiction sur l'ensemble du vaste territoire du Yukon. Celui-ci reconnaissait ainsi, tout comme l'Île-du-Prince-Édouard, le principe de « partenaires égaux » énoncé par la Cour suprême dans l'affaire Mahé. De même, le financement central y est aussi assuré.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, ils sont bien loin de leur frère oriental

Le ministre de l'Éducation des T. N.-O. a confié aux représentants de la minorité territoriale de langue officielle, à la suite de la décision de la Cour suprême, qu'il envisageait de créer un comité parlementaire chargé de revoir toute la question, y compris celle de l'enseignement des langues autochtones. Les Franco-Ténois n'ont pu s'empêcher de se demander s'il ne s'agissait pas là d'une tactique dilatoire ? L'avenir nous dira « si on fait diligence ».

Conclusions

Quelles sont les conclusions de ce voyage pan-canadien au pays de la gestion scolaire par les minorités de langue officielle ? Sans minimiser le rôle essentiel qu'ont joué partout les contestations judiciaires, qu'elles aient abouti ou que la menace en ait suffi, nous en dégageons trois.

D'abord, d'importantes initiatives ont été prises en l'espace d'un printemps. Dans les quatre mois écoulés depuis que la Cour suprême s'est prononcée, hors le Québec et le Nouveau-Brunswick qui ont été affectés peu ou prou par l'arrêt, plusieurs provinces et un territoire ont amorcé ou poursuivi la réforme dans le sens prescrit, alors que deux autres provinces et l'autre territoire ont marqué le pas.

En second lieu, pour être véritablement « approprié », un système d'enseignement dans la langue de la minorité doit être distinct ; il doit être homogène sur le plan linguistique. Pour bien s'intégrer et se mouler au système scolaire propre de chaque province façonnée par l'histoire et la géographie, un système distinct peut prendre une forme et des modalités fort variées. Mais le résultat visé demeure le même. C'est celui qui reflète pleinement les principes qu'a énoncés la Cour

suprême dans l'arrêt du 15 mars 1990 et qui constitue un moyen efficace de réaliser les objectifs de l'article 23 de la Charte. C'est celui que sous diverses formes on retrouve d'abord au Nouveau-Brunswick où il est complet, mais aussi à l'Île-du-Prince-Édouard ; c'est celui qui verra bientôt le jour au Yukon et probablement en Saskatchewan.

Il existe depuis fort longtemps dans une très large mesure au Québec où la minorité anglophone dispose d'institutions d'enseignement dans sa langue à tous les niveaux ; on a de bonnes chances de le retrouver d'ici peu en Colombie-Britannique, au Manitoba et peut-être aussi en Alberta. L'Ontario s'apprête à l'améliorer. Dans tous les cas, il sera complet dans la mesure où une division administrative, au niveau approprié, sera chargée des services du ministère qui ont trait à l'enseignement dans la langue de la minorité. Bref, il s'agit d'un système homogène d'éducation de la minorité établi par les autorités à l'échelle de la province ou du territoire.

Il faut bien reconnaître que l'homogénéité linguistique du système de gestion scolaire est une conséquence logique de l'homogénéité de l'école, une nécessité vitale qui, en 1990, n'est nulle part sérieusement remise en question au Canada. On a définitivement sonné le glas au pays des écoles mixtes, bilingues ou à double et triple voies ; s'il persistait un doute malgré les recherches poussées qu'a menées un Rodrigue Landry au cours des quelque douze dernières années ou la démonstration d'un Stacy Churchill sur les effets de l'école bilingue sur les Franco-Ontariens, la Cour suprême l'a éliminé.

La troisième conclusion a trait au processus qui permet d'arriver à un consensus entre les principaux partenaires de l'éducation d'une province ou

d'un territoire, consensus qui doit bénéficier d'un solide appui de la communauté minoritaire de langue officielle à la fois lors de la conception du système, et lors de sa mise en œuvre à l'échelle locale.

Quoique perfectible, le processus adopté en Saskatchewan demeure un modèle. Mais les consultations poussées qui ont eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Yukon ont permis d'atteindre ces objectifs. Une telle démarche nous semble d'autant plus nécessaire lorsque la tâche est compliquée par l'existence d'un grand nombre de clients à rejoindre, regrouper et desservir, ou par la nécessité de réconcilier les droits scolaires confessionnels avec ceux qui ont trait à la langue

d'enseignement. Ce « système approprié » tout autant que le processus permettant de le concevoir puis de le réaliser, vont continuer à exiger souplesse, imagination et créativité. Relever un tel défi est des plus stimulants pour tous ceux et celles qui ont le privilège d'y participer !

Notes :

¹ Nous avons publié, dans le n° 31 de *Langue et Société* (été 1990), une synthèse de ce jugement historique.

² À cette fin, nous mettons ici de côté les questions ayant trait à l'accès proprement dit à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Solidarité linguistique

Le procès de 21 Innu, accusés de s'être trouvés sans permission sur un terrain de la Défense nationale à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, a dû être reporté pour la deuxième fois en l'absence du traducteur nécessaire. Malgré des recherches menées partout au pays, la Couronne n'a pu obtenir les services d'un interprète maîtrisant l'innu et l'anglais. (*The Gazette*, Montréal, 29 mars 1990)

Sept-UP

Une trentaine d'anglophones dans l'Ouest canadien n'ont pas prisé que des personnages dans une publicité pour la boisson gazeuse Seven-UP parlent quelques mots de français, sous-titrés en anglais. Dans la version québécoise de l'annonce une comédienne en chair et en os et un personnage de bande dessinée, Fido Dido, conversent en italien alors que les sous-titres sont en français.

L'annonceur a choisi d'adopter l'italien pour les deux « pub » avec sous-titrage dans la langue officielle respective. *Mama mia!* (*La Presse*, 3 mai 1990)

Le quadrilinguisme en Suisse, présent et futur

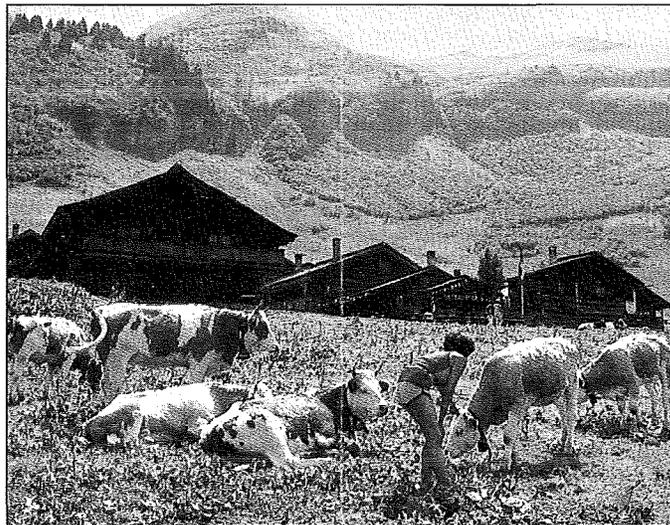
La Suisse a toujours représenté, au Canada, un cas un peu mythique lorsqu'il s'agit d'évoquer la cohabitation, sur un même territoire national, de groupes linguistiques différents. On imagine tout de suite, lorsque l'on évoque la Confédération helvétique, une situation idéale, où des communautés linguistiques ont appris à vivre chacune sur un territoire différent, strictement délimité, sans empiéter le moins du monde sur les droits linguistiques des communautés voisines — et sans rien leur demander en retour. De là à évoquer un aménagement semblable au Canada, il n'y a qu'un pas, que certains ont vite fait de franchir, en affirmant qu'on réglerait du même coup nos tensions linguistiques.

Ce tableau un peu idyllique d'une Suisse pacifique, même dans les questions linguistiques, a certainement un fondement historique vrai, mais la situation a évolué de nouveau ces derniers temps. Comme le soulignait récemment dans un discours le conseiller fédéral (ministre) suisse chargé du Département fédéral de l'intérieur, M. Flavio Cotti, « une coexistence harmonieuse entre les différentes communautés linguistiques ne va plus de soi... un malaise semble se manifester de plus en plus ». Et M. François Couchepin, vice-chancelier de la Confédération suisse, renchérisait le 21 mai dernier, dans un exposé fait devant le Commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier : « Malheureusement, au cours de ces vingt dernières années particulièrement, le problème (linguistique

en Suisse) s'est compliqué de différents éléments nouveaux ».

Afin de dissiper ce malaise, les autorités fédérales avaient chargé en 1986 un groupe de travail spécial de « cerner les questions juridiques, linguistiques et historiques que pose une révision de l'article 116 de la Constitution fédérale et

complète de la situation, il fait de nombreuses recommandations. Pour tout Canadien habitué à nos débats sur les langues, la lecture de ce rapport et de ses recommandations est fascinante à plus d'un titre, car elle permet très vite de constater qu'au-delà des différences — quelquefois fondamentales,



de formuler une nouvelle version de l'article 116 de la Constitution fédérale ». L'article en question, adopté en 1848 et amendé en 1938, est le seul de la Constitution suisse qui traite directement de questions linguistiques et stipule pour l'essentiel que l'allemand, le français, l'italien et le romanche sont les langues nationales de la Suisse, tandis que les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien.

Le groupe de travail a déposé en août 1989 son rapport, intitulé *Le quadrilinguisme en Suisse, présent et futur*, dans lequel, après une analyse

des différences de traditions historiques, sociologiques et juridiques — l'analyse y rejoint bien souvent celle que l'on peut faire au Canada, et les recommandations rappellent nos cheminements des trois dernières décennies.

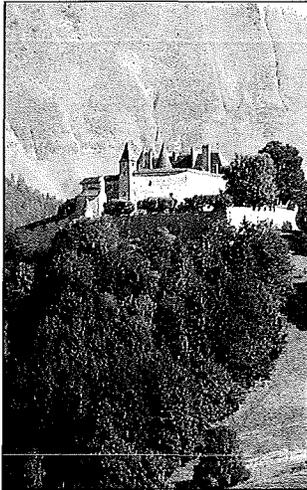
Les deux prémisses fondamentales du groupe de travail étaient la sauvegarde du quadrilinguisme en Suisse et l'amélioration de l'entente et de la compréhension entre les groupes linguistiques. On peut d'ores et déjà voir poindre des lignes de convergence avec la situation au Canada. Nous y reviendrons. Auparavant, il faut cependant ajouter que le groupe

de travail n'a ni contesté, ni remis en question le principe de la territorialité, selon lequel la pratique de chacune des langues s'exerce presque exclusivement dans certains territoires définis, même en matière d'instruction publique. Les objectifs principaux que propose le groupe de travail pour ce qu'il faut bien appeler une réforme linguistique peuvent se résumer ainsi :

- garantie de la liberté individuelle des langues ;
- égalité de droit fondamental des quatre langues nationales suisses sur le plan fédéral ;
- compréhension active entre les quatre communautés linguistiques grâce notamment à des échanges culturels et à une éducation interculturelle ;
- promotion et défense des communautés linguistiques particulièrement menacées ;
- promotion du bilinguisme actif et d'une maîtrise réciproque suffisante des langues standard.

La liste de ces objectifs est à elle seule suffisante pour nous indiquer à quel point la réflexion du groupe de travail semble suivre dans ses grandes lignes l'évolution au Canada : protection des droits individuels tout en prenant en compte la situation des collectivités, protection active des minorités, intervention de l'État fédéral pour faciliter le plan national la réalisation de certains de ces objectifs. Quelques exemples plus précis nous permettront de mieux cerner encore les parallélismes possibles.

Le groupe de travail propose un nouvel article de la Constitution, qui traduirait en termes juridiques l'essentiel des objectifs que nous venons d'évoquer. Mais il va plus loin : « Un nouvel article constitutionnel sur les langues, tel que proposé par le groupe de travail, doit être explicité par des lois et des ordonnances fédérales. » Après avoir examiné comment cela



pourrait se traduire dans le concret, le groupe propose « une loi fédérale sur les langues », qui devrait contenir les éléments suivants :

- promotion de la sauvegarde des langues et compréhension entre communautés linguistiques ;
- réglementation relative à l'usage des langues par les instances fédérales ;
- organisation des services qui assument les tâches incombant à la Confédération en vertu de l'article 116 de la Constitution.

Ces propositions recourent dans une grande mesure, sinon toujours par la lettre, du moins par l'esprit, certains des énoncés de notre *Loi sur les langues officielles*.

En deuxième lieu, le groupe de travail semble avoir posé les premiers jalons de ce qui

pourrait ressembler à la politique canadienne de multiculturalisme. En effet, dans sa liste des objectifs souhaitables, il met en bonne place « l'adoption d'une attitude compréhensive... envers les locuteurs qui n'ont pour langue maternelle aucune des quatre langues nationales et ouverture à leur culture. »

Enfin, dans son analyse de la situation actuelle en Suisse, le groupe de travail affirme qu'il « existe un autre principe non écrit mais généralement reconnu du droit suisse des langues. Il s'agit de la liberté des langues. Le Tribunal fédéral la reconnaît comme un droit fondamental non écrit de la Constitution fédérale, tout comme les droits fondamentaux non écrits de la liberté d'opinion et de réunion ainsi que la liberté personnelle. Ce droit fondamental, qui est élémentaire et touche de particulièrement près la personnalité, doit être expressément garanti dans un nouvel article sur les langues. » Ces fortes paroles ne sont pas sans rappeler celles de la Cour suprême du Canada dans son arrêt de février 1988 dans la cause *Mercury*. Dans les attendus de sa décision, le tribunal suprême du pays se prononce ainsi : « On peut difficilement nier que la langue est profondément ancrée dans la condition humaine. Les droits linguistiques, cela n'a rien d'étonnant, constituent un genre bien connu de droits de la



Le courrier

Un journaliste nous écrit

[...] Qu'est-ce qui me plaît chez vous ? Beaucoup. L'art graphique, la haute qualité des reportages, le journalisme vraiment professionnel qui éclate à chaque page [...] J'aimerais beaucoup que bien, bien d'autres magazines canadiens suivent le bel exemple.

Ce qui me déplaît dans ce magazine que je dévore, qui est lu et relu par chaque abonné [...] *Langue et Société* est, [...] l'unique magazine de la « minorité officielle ». Par un tour de force régulier, qui me laisse pantois, il réussit à l'être pour les deux minorités officielles. Formidable ! Sauf que... vos reportages politiques et certains de vos reportages linguistiques ainsi que la plupart de vos articles d'opinion ne sont pas écrits par des journalistes minoritaires.

Nigel Barbour
Vancouver

Une lectrice satisfaite

Cette lettre a pour objet de vous remercier du privilège d'être abonnée à votre revue *Langue et Société*.

J'assume un poste à l'enseignement de l'immersion française depuis déjà deux ans et je m'intéresse, en outre, aux aspects pragmatiques du bilinguisme.

En effet, les articles substantiels publiés dans votre revue me permettent, tout particulièrement, de cerner l'évolution linguistique en cette période de changements de conjoncture. De plus, ils permettent de mieux saisir les multiples facettes que comporte la question des langues.

Sylvie McGraw
Enseignante, immersion française
Saint John (N.-B.)

personne et devraient être abordés en conséquence. »

Il ne faut certes pas pousser la comparaison à l'extrême. Rappelons que les conditions en Suisse sont bien différentes de ce qu'elles sont au Canada. Le principe de territorialité et la quasi totale liberté des cantons et des communes dans la mise en œuvre des politiques linguistiques sur leur territoire suffiraient à eux seuls à souligner la différence entre la Confédération helvétique et la fédération canadienne. De manière plus profonde encore, les conséquences qui découlent du principe de « la liberté des langues », si fortement soulignée par le groupe de travail, peuvent être envisagées de différentes façons.

Ainsi, le vice-chancelier Couchevin a souligné, dans son allocution que nous évoquions plus haut, « que dans un arrêt... la Cour européenne des droits de l'homme a nié l'existence d'un droit individuel à bénéficier d'un enseignement dans une langue déterminée, en application de (la Convention européenne des droits de l'homme) ».

On ne peut s'empêcher cependant, à la lecture de ce document du groupe de travail, d'évoquer un autre document, le *Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* qui avait lancé, il y a plus de vingt-cinq ans déjà, un mouvement irréversible de modernisation de nos politiques et de nos pratiques linguistiques. J. F.

André Laurendeau et Jean-Louis Gagnon

Les artisans de la dualité linguistique

Jean Fahmy

Deux ouvrages, parus coup sur coup au cours des derniers mois, viennent éclairer d'une lumière vive et fascinante la genèse et les premiers développements du concept de dualité linguistique dans le Canada contemporain.

André Laurendeau *Canadapress Photo Service*

Le premier est le *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* par André Laurendeau, à qui la Commission doit sa naissance et qui en a été le premier président conjoint avec Davidson Dunton. Comme le titre l'indique, il s'agit d'un journal personnel tenu par Laurendeau au cours des quatre années où les travaux de la Commission ont occupé tout son horizon mental, psychologique et intellectuel.

On a déjà tout dit, ou à peu près, sur la Commission B.B., son importance dans l'évolution du Canada moderne, le jalon essentiel qu'elle a constitué sur

la voie d'une compréhension et d'une coexistence plus actives entre francophones et anglophones de ce pays. Et pourtant, le *Journal* de Laurendeau donne au lecteur, même averti, l'impression qu'il n'avait pas tout saisi. Ces quelque 400 pages constituent une des pièces essentielles du puzzle qui devait s'agencer il y a plus de vingt ans pour donner naissance à notre première *Loi sur les langues officielles*.

La première impression presque irrésistible qui se dégage de la lecture du *Journal* est que l'histoire est bel et bien un éternel recommencement. La crise du Canada au milieu de la décennie 1960 rappelle par bien des côtés notre crise constitutionnelle actuelle. Il suffirait, dans le texte de

Laurendeau, de changer quelques noms propres, quelques dates, quelques détails, et l'on croirait lire un compte rendu des débats sur l'Accord du lac Meech — tout y est, le même vocabulaire, les mêmes sombres pronostics, la désolation d'un esprit fin et droit sur l'incompréhension et le sectarisme des uns et des autres... Et pourtant selon les sondages d'opinion publique quel changement de mentalité dans la population!

Mais l'ouvrage a également une valeur humaine indéniable. On y voit vivre au jour le jour Laurendeau, on découvre, à travers la perçante intelligence

de l'observateur de la chose publique, le Canada d'il y a vingt-cinq ans, avec ses contrastes et son bouillonnement intérieur. On découvre surtout un Laurendeau divers, complexe, à l'humour fin, doué d'une grande perspicacité et servi par une plume juste, souvent fatigué, quelquefois découragé, mais toujours retournant à la tâche qui allait peu à peu le dévorer.

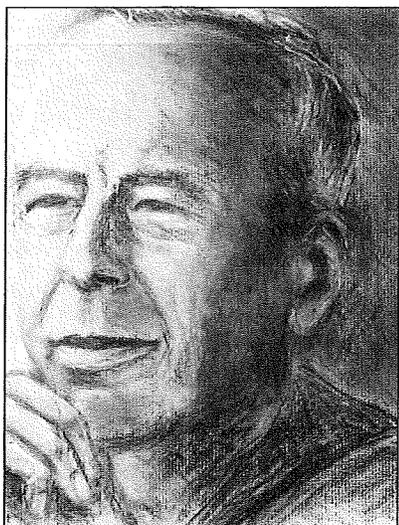
Perspicacité psychologique : certains des portraits d'hommes publics de l'époque sont des chefs-d'œuvre du genre. Parlant de Dufferin Roblin, premier ministre du Manitoba de 1958 à 1967, qui hésite et tergiverse, Laurendeau écrit lapidairement : « C'est un homme de politique provinciale qui veut faire une carrière fédérale. » Ces petits portraits à l'emporte-pièce sont légion ; ils rappellent plus l'art du mémorialiste que du journaliste. Il faudrait pouvoir les citer tous. Deux suffiront : de John Robarts, ancien premier ministre de l'Ontario : « C'est un homme sûr de soi, solide, d'une intelligence surtout pratique, et qui ne paraît pas se poser de questions, sauf sur les problèmes qu'il doit directement étudier. » Quant à Robert Stanfield, les lignes que lui a consacrées Laurendeau doivent probablement être allées droit au cœur de l'ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse et leader du Parti conservateur : « Le premier ministre Stanfield [...] s'exprime avec lenteur et m'apparaît néanmoins comme un esprit vif. Il comprend rapidement, mais parle avec une grande prudence [...] Stanfield est, avec Lloyd, le premier

ministre le plus sympathique que j'ai rencontré ; mais intellectuellement, il lui est supérieur. »

Humour fin, retenu et quelquefois décapant : au détour d'un long et sérieux développement, Laurendeau laisse échapper quelques lignes amusées qui semblent agir comme une catharsis. Il note en passant l'effet irritant de « la voix de crécelle » de tel de ses interlocuteurs, ou bien, soulignant l'ignorance dont font preuve quelques interlocuteurs à l'égard des réalités du Québec, il écrit, pince-sans-rire, que « certains confondront par exemple un (Réal) Caouette et un (René) Lévesque. »

Multiples notations, les unes plus intéressantes que les autres, sur une infinité de sujets : sur le Canada anglais, qui « traverse une crise dont nous ne sommes que l'élément second : le grand problème, c'est les États-Unis », ou cette intuition profonde sur l'un des aspects de ce que nous appelons aujourd'hui l'aménagement linguistique : il insiste sur « l'importance de la recherche sur un thème socio-linguistique [...] il s'agit de la pression massive exercée par une langue majoritaire sur une langue minoritaire. Ceci est très différent du problème du bilinguisme comme on l'entend d'habitude, et je n'arrive pas à bien le formuler en ce moment mais je le sens très vivement. »

Ces pages où Laurendeau s'épanche en toute simplicité ressuscitent, devant nos yeux intéressés, puis fascinés, bientôt émus, une époque, un pays, mais peut-être encore plus un homme.



Jean-Louis Gagnon

À peu près au même moment où paraissait le *Journal* de Laurendeau, Jean-Louis Gagnon publiait le tome III de ses *Apostasies*, sous le titre *Les palais de glace*. Ce dernier volume des mémoires de celui qui succéda à Laurendeau à la présidence conjointe de la Commission B.B. commence justement au moment où l'éditorialiste du *Devoir* lançait l'idée d'une vaste enquête sur l'état des relations entre francophones et anglophones au pays, et où le premier ministre Pearson, le prenant au mot, instaurait la Commission. Jean-Louis Gagnon y sera associé dès les débuts en tant que commissaire. Il travaillera étroitement avec Laurendeau, avant de lui succéder. L'éclairage qu'il donne à ces années essentielles peut donc compléter utilement celui que nous livrait, dans l'intime familiarité de ses réflexions au jour le jour, le premier président conjoint francophone de la Commission.

Pourtant, les deux ouvrages sont différents à plus d'un égard. Laurendeau savait-il que son journal serait lu par d'autres yeux que les siens? Impossible de répondre à cette question. Par contre, Gagnon écrit des mémoires; il ordonne donc la réalité, il lui donne un sens, une

cohérence, une compacité que le découpage des notations du *Journal* ne permettait pas. Ensuite, Gagnon a vécu et vit encore pour voir les suites données aux recommandations de la Commission, ainsi que l'évolution constitutionnelle et linguistique du pays. Il n'a pu observer cette réalité avec le froid détachement de l'historien; il l'a filtrée au tamis de l'observateur engagé, et quelquefois à celui de l'homme public partisan. Homme de conviction et de convictions, il n'hésite

pas à les afficher toutes.

L'ouvrage de Gagnon a une qualité, rare de nos jours et, avouons-le, fort agréable: l'homme de culture, l'homme d'érudition y transparaît à chaque page. Péguy comme Valéry, Alfred Jarry comme le cardinal de Richelieu, les historiens du Canada anglais comme les politicologues du Québec lui sont familiers, et il n'hésite pas à les citer spontanément, au fil de la plume. Mais l'homme n'est pas désincarné, et il émaille son texte d'expressions savoureuses, qu'il place souvent, avec un clin d'œil, sous un patronage inattaquable: « comme disait Jacques Cartier », ou « comme disait Voltaire », ou encore « comme disait mon beau-père ».

Sur le fond des choses, Gagnon nous décrit le fonctionnement de la Commission, les affrontements, souvent résolus vers minuit, autour d'un bon verre, entre les différents commissaires, la découverte qu'il fait, lors des auditions provinciales, du vaste pays qu'est le Canada, et de son esprit « provincial », qui est le même dont Laurendeau se plaignait sur un mode plus mineur. Il dresse un portrait remarquable de Laurendeau, qu'il estime « toujours partagé

entre l'enseignement d'Henri Bourassa et le nationalisme émotif de Lionel Groulx ». Il raconte maintes anecdotes, révélatrices ou savoureuses. Certaines prennent aujourd'hui des résonances particulières comme celle où il relate la rencontre entre Joey Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, et Laurendeau « ... au dessert, il (Smallwood) lui déclara que le bilinguisme aurait cours à l'Assemblée législative (de Terre-Neuve), même s'il devait recourir aux grands moyens pour obliger un député ou deux à mémoriser quelques phrases en français. »

L'ouvrage examine ensuite l'évolution historique du Canada au cours des deux dernières décennies. Que l'on soit ou non d'accord avec lui, on lira toujours avec intérêt et curiosité les pages vigoureuses

que Gagnon consacre à Robert Bourassa ou à Jacques Parizeau, à René Lévesque ou à Pierre Trudeau, à John Diefenbaker ou à Lester Pearson; on admirera l'élégance du style et la vigueur de l'ironie dont il cingle certains des hommes politiques encore actifs aujourd'hui dont il ne partage pas les options.

Les journaux, intimes ou pas, et les mémoires politiques sont souvent d'une lecture fastidieuse. Laurendeau et Gagnon auront réussi, en maîtres de la plume, à éviter ce travers. Leurs ouvrages sont, disons-le tout bonnement, fort passionnants à lire. Deux hommes différents, mais deux hommes passionnés, auront réussi à dépeindre, avec des pinceaux distincts mais aux couleurs complémentaires, une époque charnière de notre histoire récente. ■

Help, au secours !

Fort de son expérience comme infirmière de la santé publique, Moira Hill a rédigé un guide bilingue de 233 pages couvrant l'ensemble des échanges dans le domaine médical, depuis la réception à l'hôpital jusqu'au rendez-vous avec le dentiste. Des diagrammes illustrés permettent aux malades de dire où ils ont mal et au personnel médical de surmonter les barrières linguistiques lorsqu'il y a une situation d'urgence. (*Ottawa Citizen*, 17 juin 1990)

Pourquoi pas une langue par oreille ?

Les six grands réseaux de télévision japonais, qui diffusent en stéréo, présentent les bulletins de nouvelles, les films, les documentaires et les émissions de façon à ce que les téléspectateurs puissent entendre le japonais sur une bande et la langue originale de l'émission sur l'autre. (*Presse canadienne*, 31 mai 1990)

En anglais seulement, dites-vous ?

Dans une annonce parue dans le *Globe and Mail* de Toronto, l'hôpital général de Sault-Sainte-Marie demande aux intéressés de se porter candidats pour un poste de coordination des services en français au sein de l'hôpital et dans d'autres organismes de santé du district d'Algoma.

Les sinistres californiens

Gérard Bertrand*

C'est par des usages fautifs répandus que la langue française est en voie de corrosion chez nous, fautes que d'aucuns qualifieront de vétilles auxquelles il ne vaut même pas la peine de s'arrêter.

Alors que des efforts extraordinaires ont été entrepris, tant au Québec qu'au gouvernement fédéral, pour la sauvegarde et l'amélioration de la qualité de la langue française, il se trouve en effet des cas où celle-ci est affaiblie par simple manque de rigueur à l'égard de certaines de ses exigences ou caractéristiques.

Il y a, par exemple, l'emploi des guillemets anglais " ", pratique fautive qu'on trouve dans un nombre étonnant d'écrits en provenance des secteurs public et privé. Pourquoi cet abandon des chevrons « » qui constituent les guillemets français ? Est-ce par ignorance ou manque de formation professionnelle ou bien est-ce par insouciance — qu'est-ce que ça peut bien faire — si par hasard ces signes ne figurent pas au clavier de l'ordinateur ou de la machine à traitement de texte fourni par l'employeur ou reçu du fournisseur ?

Peu importe la réponse à cette question, cette pratique courante démontre, chez ceux qui la tolèrent, un manque inquiétant de respect pour l'intégrité de la langue française au Canada.

Une autre question mérite de retenir l'attention. Il s'agit des accents sur les lettres majuscules. Par souci d'efficacité —

soyons charitables — certaines sociétés du secteur privé et des organismes gouvernementaux, dont le très puissant ministère fédéral du Revenu national (Impôt), écrivent en partie leur correspondance en lettres majuscules sans y mettre les accents.

Or les accents — les signes diacritiques disent les linguistes — sont des éléments fondamentaux de l'orthographe de la langue française, tout comme leur absence, sauf dans certains patronymes comme O'Toole, O'Dea ou O'Brien, est une caractéristique fondamentale de l'orthographe de la langue anglaise.

Cette pleine valeur orthographique des accents en français a été particulièrement mise en relief par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 1967, celle-ci, dans le cadre d'une Conférence sur la normalisation des noms géographiques, après avoir reconnu « que les accents et signes diacritiques qui accompagnent les lettres latines dans de nombreuses langues font partie intégrante de la graphie de ces langues », a adopté une résolution par laquelle leur usage était recommandé dans tous les cas « même s'ils (les toponymes) sont en lettres majuscules et surtout dans ce cas »¹.

Il est effarant de constater le relâchement à cet égard, non seulement au pays mais en France également où, par exemple, le solennel, pontificateur, journal *Le Monde*, omet les accents dans les nom et prénom de ses abonnés hors France.

Doit-on rendre les fabricants d'ordinateurs responsables de cette pratique fautive courante, sous prétexte que l'anglais est la langue de l'informatique ?

L'excuse serait certes trop facile ! Car l'anglais « n'est que la langue des ingénieurs qui construisent actuellement le plus d'ordinateurs »².

Non, la cause en est encore l'ignorance, l'insouciance ou la complaisance de gestionnaires qui ne se rendent pas compte jusqu'à quel point il s'impose de préserver l'intégrité de la langue française au Canada et d'en assurer l'épanouissement.

À défaut de pouvoir toucher la corde sensible de ceux qui ne seraient pas convaincus, voyons voir si le ridicule ne pourrait pas le faire. À cette fin, servons-nous de quelques exemples de cet usage fautif :

L'ETAT C'EST MOI ! ;

Parlant des victimes du tremblement de terre de San Francisco :
LES SINISTRES
CALIFORNIENS ;

LA MISE EN MARCHÉ
DU POISSON SALE ;

Et, au risque d'être accusé de crime de lèse-majesté :
L'ECU D'OR FRAPPE SOUS
ELIZABETH I VOLE, PUIS
RETOURNE INTACT.

Ces quelques exemples — on pourrait les multiplier — ne requièrent pas d'explications. Ils démontrent bien que l'absence d'accents sur les majuscules, là ou les minuscules équivalentes en prennent, sont indispensables pour la bonne compréhension d'un texte. Autrement, c'est tronquer le français de façon inacceptable et par la même occasion soulever la question à savoir si cette pratique n'est pas contraire aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur le statut d'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada.

Notes :

¹ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967. Volume I. Rapport de la Conférence, E/Conf. 53/3.

² *L'accent dans la machine* — Jean-Eudes Landry, CONTACT, le magazine de l'Université Laval, automne 1989, page 24.

Une fameuse translation (sic)

L'animateur Michel Picard (de CBOF BONJOUR) a reçu une carte postale postée à Ottawa au sujet du Musée des Beaux Arts. On dit en français, dans un français très mauvais, « La galerie nationale du Canada, située dans la fameuse Sussex route est un chef d'œuvre d'architecture d'acier, de verre et de pierre hébégeant une sélection variée de trésors artistiques ». Cette carte postale est fabriquée par la compagnie Seagull Brothers Postcard Factory. Michel Picard se demande si on a envoyé cette carte au Commissaire aux langues officielles.

*M. Bertrand a été le premier président de la Commission des services en français de l'Ontario.